

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 8

Séance du mercredi 9 décembre 2009

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N ^o 7/I, p. 619)	
Ouverture de la séance	755
Lettre :	
Démission du Conseil communal de M ^{me} Andrea Egli (AGT)	755
Interpellation :	
«Lignes de bus tl: halte à la sous-traitance abusive!» (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts)	
<i>Discussion</i>	872
<i>Développement photocopié</i>	872
Postulat :	
«Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale» (M. Vincent Rossi)	
<i>Rapport</i>	859
<i>Rapport photocopié</i> de M. Laurent Guidetti, rapporteur	860
<i>Discussion</i>	861
Préavis :	
N ^o 2009/53 Autorisations d'achats pour l'exercice 2010 (Administration générale et Finances)	756
<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	770
<i>Discussion</i>	770
N ^o 2009/55 Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2010 (Travaux, Services industriels)	773
<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	786
N ^o 2009/62 Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2010 (Sécurité sociale et Environnement)	790
<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Isabelle Truan, rapportrice	795
N ^o 2009/36 Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M ^{me} Andrea Egli (Culture, Logement et Patrimoine)	797
<i>Rapport photocopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur	813
<i>Discussion</i>	814

N° 2009/1	Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2009 (Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Culture, Logement et Patrimoine, Travaux, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels, Enfance, Jeunesse et Education)	817
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice	841
	<i>Discussion</i>	845
N° 2009/23	Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard (Travaux)	864
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Maria Velasco, rapportrice	868
	<i>Discussion</i>	869

Séance

du mercredi 9 décembre 2009

Membres absents excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Susanna Carreira, M^{me} Marie Deveaud, M. Jacques Pernet, M. Charles-Denis Perrin, M. Bertrand Picard, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M^{me} Thérèse de Meuron, M. André Mach, M. Gilles Meystre, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. Francis Pittet.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 19 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre cette huitième séance de notre Conseil et vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et la sérénité dans nos débats.

Nous avons appris le décès de M^{me} Marianne Wermelinger, maman de notre collègue Elisabeth Wermelinger. Nous présentons tous nos vœux de sympathie à notre collègue à l'occasion de ce douloureux moment de séparation. Pour honorer la mémoire de la défunte, je prie l'assemblée et le public de se lever et d'observer un instant de silence. Je vous remercie, veuillez reprendre place.

Le programme de la soirée sera le suivant. Nous prendrons la suite des préavis financiers, c'est-à-dire le R55, le R56, le R58, puis les urgences, le R50 et le R53. En fin de séance, nous traiterons l'interpellation urgente déposée hier soir.

J'ai cependant une communication à vous faire, sous la forme d'une lettre dont je vous donne connaissance.

Démission du Conseil communal de M^{me} Andrea Egli (AGT)

Lettre

Andrea Egli
Montelly 16
1007 Lausanne

Conseil communal
Monsieur le Président
Yves-André Cavin
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 décembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le temps passe et parfois on décide de changer. Après presque 14 ans passés dans ce conseil, j'ai pris la décision de donner ma démission pour le 31 décembre prochain. Je suis heureuse et reconnaissante à ceux qui m'ont permis de vivre cette période qui m'a énormément appris sur ma ville.

Y a-t-il une vie après le Conseil communal? C'est la question que je me pose. Je vous ferai connaître la réponse que j'aurai trouvée.

Je suis sûre que nous nous croiserons au détour de l'un ou l'autre sujet. Je compte continuer à militer comme citoyenne de cette ville avec le POP & Gauche en mouvement, ainsi qu'avec A Gauche Toute! et à m'intéresser à divers thèmes qui seront débattus ici aussi.

Avec mes meilleurs vœux pour la suite de vos travaux.

(Signé) *Andrea Egli*

Le président: – M^{me} Andrea Egli est entrée dans ce Conseil en cours de législature le 19 mars 1996. Elle a donc accompli quatre législatures. Elle a été membre de la Commission de gestion, qu'elle a présidée pour l'exercice 2008–2009. Elle a également été membre de la Commission de recours en matière d'impôt. Madame Egli, le Bureau prend acte de votre démission, vous remercie de votre engagement, qui va certes se poursuivre, vous l'avez clairement dit dans votre lettre. Nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir, bonne route, bon chemin. Et bonne retraite politique ouverte, puisque vous vous retrouverez dans les rangs de nombreuses manifestations ou autres actions en tant que militante. Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

Le président: – Nous passons à la suite de notre ordre du jour: «Autorisations d'achats pour l'exercice 2010». J'appelle le représentant de la Commission des finances à cette tribune, M. Fabrice Ghelfi.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2010

Préavis N° 2009/53

Lausanne, le 30 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–;
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante:

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>	<u>Ecart</u>
	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>
Véhicules, machines, matériels	7'488'700	6'614'600	874'100
Matériels et logiciels informatiques	1'557'000	1'244'000	313'000
	<u>9'045'700</u>	<u>7'858'600</u>	<u>1'187'100</u>

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les Directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2010 :

	Fr.
<u>TOTAL</u>	<u>9'045'700</u>
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	7'488'700
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'557'000

	Fr.
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	<u>7'488'700</u>
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u>	<u>0</u>
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS</u>	<u>1'785'400</u>
– Service des sports	40'000
<i>Terrains de football (zones sportives de Vidy, de la Blécherette, des Marronniers, de Chavannes, etc.)</i>	
Un porte-outil Euro 4 20 CV avec fraise à rotation inversée LIPCO	25'000
Un pulvérisateur série Export MEC Poly et rampe modèle BARGAM BDM HO 12m	15'000
– Corps de police	567'300
<i>Police-secours</i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 225534, année 2002, comptant 225'000 km environ en mars 2010 (prochaine expertise : mai 2010), y compris l'équipement	75'200
Un véhicule, en remplacement de la VW Passat, VD 14706, année 2006, comptant 185'000 km environ en mars 2010 (prochaine expertise : janvier 2010), y compris l'équipement	75'200
Un fourgon cellulaire pour le transport de détenus, comprenant quatre cellules, y compris l'équipement, nouveau	87'000
<i>Police-judiciaire</i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 523228, année 1998, comptant 128'000 km environ en mars 2010 (prochaine expertise : septembre 2009), y compris l'équipement	40'000
<i>Groupe motocyclistes</i>	
Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 198, année 1994, comptant 114'000 km environ en mars 2010 (prochaine expertise: novembre 2009)	21'000
Une moto, en remplacement de la BMW 800 RT, VD 970, année 1994, comptant 102'000 km environ en mars 2010 (prochaine expertise: novembre 2009)	21'000
<i>Bureau du contrôle de la circulation</i>	
Un appareil numérique de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, avec prises de vues avant Traffistar SR 520, en remplacement d'un modèle usagé	80'000
– 1 mât articulé	4'000
– 1 cabine blindée	7'000
– 1 installation du système	3'000
– génie civil	<u>30'000</u>
	124'000
Un indicateur de vitesse VIASIS MINI avec accessoires, en remplacement d'un modèle usagé	15'000
<i>Organisation et exploitation</i>	
Une interface complète pour la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), suite à l'abandon par l'opérateur Swisscom de l'Infranet au profit d'un système de transmission basé sur la technologie IP	28'000
Modification du concept de sécurité du réseau informatique du Corps de police pour la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), plusieurs applications faisant aujourd'hui appel à des bases de données extérieures à la police de Lausanne	
– matériel	23'000
– prestations de service	17'900
– divers (changement d'adresse IP et anti-virus)	<u>7'500</u>
	48'400

Fr.

Restaurant

Un four multifonction FREFFT GN 11 pour la préparation des repas servis quotidiennement au restaurant de l'Hôtel de police, en remplacement du modèle acheté en 1995, qui montre des signes de fatigue 16'000

Garage de police

Un appareil de diagnostic universel, en remplacement du modèle actuel devenu obsolète, pour contrôler et, ensuite, réparer les différents véhicules : voitures, fourgons, motos et scooters 16'500

– **Service de protection et sauvetage** **1'178'100**

Groupe sanitaire

Une ambulance, en remplacement de l'ambulance Mercedes Sprinter, VD 57697, année 2003, totalisant 225'000 km (pondérés) et 6600 interventions d'urgence au 30.04.2009 (expertise chaque année), y compris l'équipement 245'800

En application des directives du Service de la santé publique (SSP) et conformément à son plan de renouvellement, l'ambulance de 2003 est totalement amortie au 31.12.2009 et son remplacement, pour 2010, a été accepté par le SSP.

Un véhicule d'intervention urgente pour le GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux), en remplacement du véhicule Subaru Legacy, VD 33333, année 1992, totalisant 340'000 km (pondérés) au 30.04.2009 et dont certaines pièces de rechange ne sont plus disponibles, y compris l'équipement 65'000

Centre de formation de la Rama

Une machine de lavage à haute pression (Hypromat) d'occasion, version électromécanique (offre disponible pour 2010), en remplacement d'un équipement Kärcher âgé de 19 ans et dont l'entretien n'est plus possible (pièces inexistantes) 24'100

Un véhicule multifonctionnel Ford Transit 2.4 l de 9 places pour le transport des participants aux différents cours organisés par la Ville à la Rama et permettant également le transport de matériel ou de denrées pour le restaurant 45'200

Une chambre froide mobile avec 2 fonctions (frigo et congélateur) de 14 m³, en remplacement de celle mise à disposition à la caserne de Vigie 30'000

Secours et incendie

Un véhicule léger d'intervention d'urgence, en remplacement du véhicule VD 163118 (Losa 9), acquis en 1999 et totalisant 275'000 km (pondérés) 50'000

Un véhicule lourd de transport, en remplacement du véhicule Iveco VD 8812 (Losa 56), acquis en 1987 et totalisant 242'000 km (pondérés), équipé d'un bras de déchargement et d'une plaque élévatrice 290'000

Une scie semi-automatique avec bouclier de sécurité, en remplacement de la scie circulaire pour aluminium (atelier de serrurerie) datant de 1993, ne remplissant pas les normes en matière de sécurité (normes MSST) 48'000

Une machine pour l'entretien des tuyaux d'intervention, à savoir le nettoyage intérieur et extérieur, la mise sous pression et le contrôle ad hoc, en remplacement de la machine de nettoyage acquise en 1991, qui n'offre plus toutes les conditions de sécurité requises 180'000

Un container-bureau de 28 m² destiné à l'instruction des sapeurs-pompiers 25'000

Direction du SPSL

Un véhicule de transport de personnes (14 places assises), en remplacement du car Mercedes acquis en 1981 et qui a été mis hors service en 2008 70'000

	Fr.
Une installation audio-sécuritaire pour la caserne de la Vigie, comprenant la centrale d'intercommunication, les équipements de sonorisation, ainsi qu'une nouvelle centrale d'interphones, en remplacement de l'installation actuelle, modernisée en plusieurs étapes entre 1985 et 1995, mais aujourd'hui obsolète	105'000
<u>CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE</u>	<u>309'300</u>
– Service des forêts, domaines et vignobles	289'000
<i>Forêts</i>	
Un chariot élévateur Caterpillar électrique, en remplacement du chariot élévateur Unimax diesel, totalisant environ 2300 heures et dont l'utilisation en milieu confiné est interdite, car non conforme aux exigences de la santé au travail	85'000
Une benne à copeau avec couvercle	11'000
Un véhicule VW Caddy combi tout terrain, diesel-FAP, en remplacement du véhicule Ford Escort break, VD 307481, année 1998 et totalisant 137'000 km (frais de réparation importants pour l'expertise prévue en avril 2010)	31'000
Un véhicule VW utilitaire T5, diesel -FAP, châssis double cabine et traction intégrale, en remplacement du véhicule d'équipe VW Syncro, année 1995 et totalisant 110'000 km, fortement sollicité (expertise prévue en septembre 2010), y compris l'équipement	60'000
<i>Vignobles</i>	
Un pressoir de type «SUTTER EPC-25r» pneumatique à basse pression de 25 hectolitres, en remplacement du pressoir actuel du Clos des Abbayes, installé en 1978, dont les standards ne correspondent plus et pour lequel les pièces de rechange sont introuvables. Y compris démontage, évacuation et installation	72'000
Un fouloir-pompe égrappoir avec balance intégrée en remplacement de l'installation actuelle de réception de la vendange au Burignon, vétuste et peu adaptée aux besoins actuels	30'000
– Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	20'300
Un véhicule Peugeot Partner 1.6i Urban, en remplacement de la camionnette Fiat Fiorino servant au transport de livres et autre matériel dans le réseau, année 1989 et totalisant 92'000 km	20'300
<u>TRAVAUX</u>	<u>3'689'000</u>
– Service du cadastre	150'000
Une station totale GPS et GLONASS y compris logiciels et accessoires en vue de créer un centre de compétence «Détermination géodésique» pour l'Administration communale (décision municipale du 08.07.2009)	150'000
– Service des routes et de la mobilité	2'366'000
<i>Travaux</i>	
Une chargeuse sur pneus avec accessoires, en remplacement d'un engin du même type, N° 155, de 1995, fortement usagé, totalisant plus de 13'800 heures d'utilisation, soit 350'000 km parcourus	395'000
Une minipelle hydraulique avec accessoires, en remplacement d'un engin du même type, N° 149, de 2003, fortement usagé, qui totalise plus de 2200 heures d'utilisation	80'000
Un camion basculant avec grue, en remplacement du véhicule N° 73 (Euro 0), de 1991, qui totalise 355'000 km et 9500 heures de grue	325'000

Entretien

Un monoaxe avec ses accessoires, en remplacement d'une machine du même type N° 430, de 1987 (secteur 4)	20'000
Un monoaxe avec ses accessoires, en remplacement d'une machine du même type N° 431, de 1996 (secteur 3)	20'000

AMV

Une camionnette avec pont, en remplacement d'un véhicule du même type N° 254, de 1995, totalisant 179'000 km	65'000
Un poste de soudure MAG acier refroidi à eau, en remplacement d'un équipement, de 1993, fortement usagé	15'000
Deux véhicules Kangou à gaz, en remplacement de deux Jeep N° 372 et 374 (mises en plaques bleues pour le déneigement)	60'000

Mobilité

Cent horodateurs en remplacement d'équipement fortement usagé	1'244'000
---	-----------

Nouvelles acquisitions :Entretien

Un monoaxe avec ses accessoires (secteur 4)	20'000
Un monoaxe avec ses accessoires (secteur 1)	20'000

AMV

Un applicateur à plat pour la pose d'autocollants rétroréfléchissants sur les panneaux et signaux (mise en conformité de la signalisation routière d'ici 2012 selon les nouvelles normes VSS/OFROU)	27'000
Une raboteuse quatre faces	75'000

– Service d'assainissement	990'000
-----------------------------------	----------------

CIL

Deux camions 26 tonnes, trois essieux, équipés d'un caisson à ordures, en remplacement du :	
– camion N° 1 de 1994, Euro 1, totalisant 800'000 km ville (remplacement reporté depuis 2009)	
– camion N° 4 de 1995, Euro 1, totalisant 500'000 km ville	670'000
Une chargeuse sur pneus en remplacement de deux chargeuses Manitou N° 85 et Faun N° 87, datant de 2002 et 1987	260'000
Un chariot élévateur, en remplacement du véhicule N° 45 de 1982	60'000

– eauservice	183'000
---------------------	----------------

Un véhicule type break, essence/gaz, en remplacement du véhicule VD 12585 du même type, datant de 1998 et totalisant 200'000 km	29'000
Un véhicule type break 4 x 4, essence, en remplacement du véhicule VD 93027 du même type, datant de 2001 et totalisant 210'000 km	39'000
Un véhicule type break, essence/gaz, en remplacement du véhicule VD 271622 du même type, datant de 1997 et totalisant 210'000 km	29'000
Un véhicule type break, essence/gaz, en remplacement du véhicule VD 355324 du même type, datant de 1995 et totalisant 150'000 km	29'000

Nouvelles acquisitions :

Un véhicule Fiat Panda, essence/gaz	20'000
Une machine à souder bout à bout pour tuyau PE	20'000
Un chargeur frontal à monter sur un tracteur (usine de Bret)	17'000

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	<u>72'000</u>
– Service dentaire	50'000
Une installation (Unit dentaire et fauteuil) pour le cabinet de Prélaz	50'000
– Service des écoles primaires et secondaires	22'000
Un gerbeur électrique (dépôt de Valency)	22'000
 SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	 532'000
– Service des parcs et promenades	532'000
Un tracteur à sellette 4x4 pour le transport des machines de taille moyenne (atelier), en remplacement du véhicule N° 1211, totalisant 250'000 km	92'000
Une remorque à col de cygne pour le transport des machines de taille moyenne et des plantes de culture et ornementales (atelier), en remplacement de la remorque N° 11401, de 1994 (reprise Fr. 2'000.–)	65'000
Une raboteuse dégauchisseuse pour le travail de profilage de bois pour les travaux de menuiserie (atelier), en remplacement de la machine actuelle datant de 1978 et qui ne remplit plus les normes de sécurité	55'000
Un transporteur à moteur 4x2 avec pont basculant et grillage, pour le transport du matériel et de marchandise (secteur 1), en remplacement du véhicule N° 1039 de 1994, totalisant 5000 heures de travail (reprise Fr. 1'000.–)	50'000
Un porte-outils avec équipement agraire et service hivernal, à conducteur marchant (secteur 1), en remplacement de la machine N° 1782, de 1988	17'000
Un transporteur à moteur 4x2 avec pont basculant et grillage, pour le transport du matériel et de marchandise (secteur 2), en remplacement du véhicule N° 1388 de 1997, totalisant 4800 heures de travail (reprise Fr. 1'000.–)	50'000
Une tondeuse à moteur avec bac de ramassage hydraulique et plateau de coupe de 1,80 m (secteur 3), en remplacement de la tondeuse N° 1209 de 1990 et totalisant 2700 heures	70'000
Une tondeuse à moteur avec bac de ramassage hydraulique et plateau de coupe de 1,20 m (secteur 4), en remplacement de la tondeuse N° 1212 de 1997 et totalisant 5800 heures	58'000
Un porte-outils avec équipement agraire et service hivernal, à conducteur marchant (secteur 4), en remplacement de la machine N° 1361, de 1992	17'000
 <i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Une plieuse électrique pour profil métallique, y compris matrice (atelier)	22'000
Un transporteur sur chenille avec benne tournante pour mise en place de matériaux (atelier)	36'000
 SERVICES INDUSTRIELS	 <u>1'101'000</u>
– Services généraux (garage)	692'000
Un véhicule 4x4 pont double cabine, en remplacement du véhicule 4x4 Toyota Hilux 4 WD, VD 11633, année 1997 et totalisant 160'000 km, prochaine expertise en 2010	60'000
Un break gaz, en remplacement de la limousine Opel Vectra, VD 17751, année 1995 et totalisant 150'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
Un break gaz, en remplacement du break Opel Astra, VD 30014, année 1998 et totalisant 180'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit, VD 39290, année 1997 et totalisant 130'000 km, prochaine expertise en 2010	47'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit, VD 61874, année 1998 et totalisant 110'000 km, prochaine expertise en 2010	47'000

Un break gaz, en remplacement du multispace Opel Combo, VD 93094, année 1997 et totalisant 160'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit, VD 120117, année 1998 et totalisant 150'000 km, prochaine expertise en 2010	47'000
Un break gaz, en remplacement de la limousine Opel Astra, VD 123932, année 1996 et totalisant 140'000 km, prochaine expertise en 2010	32'000
Un break gaz, en remplacement du break Ford Escort, VD 199457, année 1998 et totalisant 150'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
Un fourgon, en remplacement du fourgon Ford Transit, VD 225796, année 1992 et totalisant 110'000 km, prochaine expertise en 2010	47'000
Un break gaz, en remplacement de la limousine Opel Vectra, VD 259314, année 1990 et totalisant 140'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
Un break gaz, en remplacement du break Ford Escort, VD 322092, année 1998 et totalisant 100'000 km, prochaine expertise en 2010	29'000
<i><u>Nouvelles acquisitions :</u></i>	
Un multispace gaz, pour le Service du gaz	30'000
Un fourgon diesel-FAP, pour le Service multimédia	49'000
Un break gaz, pour le Service multimédia	29'000
Une Fiat Panda gaz, pour le Service de l'électricité	19'000
Un break 4x4 gaz, pour le Service de l'électricité	35'000
Un fourgon 3 pl. diesel-FAP, pour le Service de l'électricité	38'000
Un multispace utilitaire gaz, pour le Service de l'électricité	38'000
– Service du développement stratégique	156'000
Une cintreuse	45'000
Une plieuse	100'000
Un tour conventionnel	11'000
– Service du Magesi	87'000
Un freinomètre, en remplacement de l'ancienne installation	22'000
Un compresseur à vis mobile, pour le Service de l'électricité, nouveau	65'000
– Service multimédia	166'000
Un mesureur de câbles	18'000
Une sondeuse optique	25'000
Un plotter électrostatique A0	35'000
Un pathrak	60'000
Quatre licences CBfibre	28'000

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2009/53 de la Municipalité, du 30 septembre 2009 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2010, un crédit de Fr. 9'045'700.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Administration générale et finances						
1	Secrét. municipal	Archives	Imprimante Laser Kyocera N/B	1	3'800	3'800
2		Archives	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
3		Archives	Adobe Acrobat Pro V.9	1	380	380
4		Archives	HEREDIS Pro V.7	1	150	150
5		Archives	Vegas Pro	3	500	1'500
6		Archives	SoundForge	1	500	500
7		Archives	Adobe Première	2	500	1'000
8		Archives	Dartfish chaine premium	1	25'000	25'000
9		Secrétariat municipal	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
10		Secrétariat municipal	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
11			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
12			Adobe Acrobat Pro V.9	5	380	1'900
13	Personnel		Smartphone HTC	2	400	800
14			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
15			Adobe Acrobat Pro V.9	2	380	760
16			MindManager Pro 8.0	9	330	2'970
17	Développement & communication		Petite imprimante Laserjet	1	500	500
18			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
19			Smartphone HTC	1	400	400
20			Tablet PC convertible	1	3'500	3'500
21			Mac mini 2.0 GHz: 320 Go	1	1'100	1'100
22			Adobe Acrobat Pro V.9	1	380	380
23			Polices de caractères	3	500	1'500
24	Organisation et informatique	Administration - conseil technique	Visual Studio 2010	1	3'000	3'000
25		Administration - Secrétariat	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
26	Financier		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
Total administration générale et finances						66'740
Sécurité publique et sports						
27	Corps de police		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	3'000	6'000
28			PC fixe technique, sans logiciels, sans écran.	1	1'600	1'600
29			MindManager Pro 8.0	3	330	990
30			CorelDraw V.11	1	780	780
31	Protection et sauvetage		Imprimante laser N/B	5	600	3'000
32			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	5	1'500	7'500
33			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	10	2'600	26'000
34			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'400	2'400
35	Sports		Imprimante HP NB (p.ex. P2055d)	3	440	1'320
36			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'400	2'400
37			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
38			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
39			Smartphone HTC	5	400	2'000
40			Scanner Kodak i1420 (A3)	1	20'000	20'000
41			AutoCAD V.2007	1	10'150	10'150
42			ACDSee Deluxe V.5	6	35	210
43			Adobe Photoshop CS3	1	1'260	1'260
44			Adobe Illustrator CS3	1	1'050	1'050

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

45			Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320
46			Easy CD Creator V6	3	130	390
47			Adobe PhotoShop Elements V.2	1	105	105
48			CorelDraw V.11	1	780	780
49			AAI Soumissions	1	4'000	4'000

Total sécurité publique et sports					100'755
--	--	--	--	--	----------------

Culture, logement et patrimoine					
--	--	--	--	--	--

50	Culture	Administratif	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
51		Administratif	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
52		Administratif	Adobe Acrobat Pro V.9	1	380	380
53		Administratif	Adobe Photoshop CS3	1	1'260	1'260
54		Collection de l'art brut	LaserJet réseau	1	500	500
55		Collection de l'art brut	LaserJet réseau	1	500	500
56		Collection de l'art brut	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'400	2'400
57		Collection de l'art brut	Adobe InDesign CS2	1	1'320	1'320
58		Collection de l'art brut	FileMaker Pro V.9	1	550	550
59		Collection de l'art brut	Sony Vega Movie Studio 9	1	150	150
60		Collection de l'art brut	Nero 9	1	120	120
61		Mudac	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
62		Mudac	Adobe PhotoShop Elements V.2	2	105	210
63		Mudac	FileMaker Pro V.9	2	550	1'100
64		Mudac	Logiciel de police de caractères grotesk akzidenz	1	300	300
65		Musée historique	Microsoft Publisher V.2003	2	165	330
66		Musée historique	Adobe Acrobat Pro V.9	4	380	1'520
67		Musée historique	Adobe PhotoShop Elements V.2	2	105	210
68		Musée historique	Adobe Photoshop CS3	1	1'260	1'260
69	Bibliothèque municipale		imprimante thermique Epson TM-T88IV USB	1	619	619
70			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	4	1'500	6'000
71			Adobe Acrobat Pro V.9	6	380	2'280
72			Créative suite Std CS4	4	1'940	7'760
73			NeoNet V.2.3	2	30	60
74			CorelDraw V.14	1	792	792
75	Logement et gérances		Smartphone HTC	4	400	1'600
76			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
77			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
78			ACDSee Deluxe V.5	1	35	35
79			PLEIADES+COMFIE	1	1'800	1'800
80			ECOBAT	1	500	500
81			ADOBE CREATIVE CS4	1	1'200	1'200
82			MEDIA 2	1	500	500
83			ADOBE PHOTOSHOPLIGHTROOM	1	800	800

Total culture, logement et patrimoine					48'056
--	--	--	--	--	---------------

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Travaux						
84	Cadastre		Plotter (impression grand format) HP 60"	1	27'000	27'000
85			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
86			Serveur Goéland - guichet cartographique	2	10'000	20'000
87			FME Desktop - édition Oracle	1	9'100	9'100
88	Routes et mobilité		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	4	3'000	12'000
89			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	2'400	4'800
90			Smartphone HTC	6	400	2'400
91			Créative suite Premium CS4	3	2'490	7'470
92			Topobase, y.c. module entretien routier	1	27'000	27'000
93	Urbanisme		Adobe Illustrator CS3	1	1'050	1'050
94			Adobe Photoshop CS3	1	1'260	1'260
95			Adobe Acrobat Pro V.9	2	380	760
96			Sketchup pro Version 7	1	600	600
97	Architecture		HP DesignJet T1120 PS / 44"	1	12'020	12'020
98			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'400	2'400
99			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	4	3'000	12'000
100			AutoCAD V.2007	1	10'150	10'150
101			Adobe Photoshop CS3	1	1'260	1'260
102	Assainissement	Administration et planification	Microsoft Visio Pro V.2003	1	520	520
103		Centre intercommunal de logistique	Microsoft Publisher V.2003	2	165	330
104		Station d'épuration (STEP)	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'400	2'400
105		Tridel	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'500	1'500
106		Unité de gestion du Réseau (UGR)	Pc portable ToughBook CF-19 avec carte simm gsm	1	7'000	7'000
107		Unité de gestion du Réseau (UGR)	Licence Autodesk Topobase	2	18'700	37'400
108	eauservice		HP Officejet j6410	1	300	300
109			Plotter couleur A0	1	20'000	20'000
110			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
111			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	3'000	6'000

Total Travaux						232'320
----------------------	--	--	--	--	--	----------------

Enfance, jeunesse et éducation						
112	Secrétariat général (EJE)		Adobe Acrobat Pro V.9	1	380	380
113	Santé des écoles		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
114			Application Santé scolaire Infirmier-ères de Lausanne pour l'OMSV	1	32'000	32'000
115	Ecoles primaires et secondaires		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	5	1'500	7'500
116			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
117			Adobe Acrobat Pro V.9	3	380	1'140
118			FileMaker Pro V.9	10	550	5'500
119			MindManager Pro 8.0	2	330	660
120	Psychologie scolaire		Imprimantes	3	450	1'350
121			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

122	Petite enfance	Imprimante Laser	1	500	500
123		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	4	1'500	6'000
124		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000

Total Enfance, jeunesse et éducation					68'130
---	--	--	--	--	---------------

Sécurité sociale et environnement

125	Assurances sociales	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	4	1'500	6'000
126	Social	HP Color LaserJet CP2025dn	2	600	1'200
127		HP LaserJet P2055dn	15	450	6'750
128		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	5	1'500	7'500
129		MindManager Pro 8.0	1	330	330
130	Parcs et promenades	Tablet PC	1	3'500	3'500
131		MapInfo Professional V.7	1	3'700	3'700
132		Adobe Acrobat Pro V.9	5	380	1'900
133		Microsoft Publisher V.2003	3	165	495
134		Microsoft Project Pro V.2003	1	910	910
135	Travail et intégration	HP LaserJetP2055dn	8	450	3'600
136		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	8	1'500	12'000
137		MindManager Pro 8.0	6	330	1'980
138		Visual Studio V.6	2	650	1'300

Total Sécurité sociale et environnement					51'165
--	--	--	--	--	---------------

Services industriels

139	Développement stratégique	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	3	2'400	7'200
140		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	3'000	3'000
141		Ecran 19"	2	400	800
142		Delphi 2009 - Entreprise	1	3'000	3'000
143	Gaz et CAD	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
144		PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	3	2'400	7'200
145		Adobe Acrobat Pro V.9	3	380	1'140
146		Exceed & Printing V.8	3	850	2'550
147		GeoGPG	3	8'450	25'350
148		Microsoft Access V.2003	1	250	250
149		Microsoft Project Pro V.2003	2	910	1'820
150		CAD Raster Pro	2	3'500	7'000
151		CAD Raster LTX	3	1'120	3'360
152	Electricité	Smartphone HTC	1	400	400
153		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	3'000	6'000
154		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
155		Tablet PC industriel	3	7'000	21'000
156		Plotter A0	1	30'000	30'000
157		Microsoft Project Pro V.2003	3	910	2'730
158		Microsoft Access V.2003	1	250	250
159		Licence CB éclairage	5	4'000	20'000
160		Logiciel de calcul et simulation AES pour le calcul de la valeur du réseau	1	5'000	5'000
161		ELCAD	1	30'000	30'000
162		Licence CBInfocad webserver	1	30'000	30'000
163		CareOffice; Module projet	1	2'300	2'300
164	Multimédia	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'500	4'500
165		Ecran 17"	3	300	900
166		Cartes graphiques	3	300	900
167		CIC Recorder	17	581	9'884
168		CIC mail - mise à jour	17	660	11'217
169		CIC Client + mail	1	1'760	1'760

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

170	SIL Com		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'500	3'000
171			Smartphone HTC	3	400	1'200
172			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
173			Natel avec GPS	3	1'000	3'000
174			Ecran 17"	2	400	800
175			Carte graphique	2	350	700
176			Microsoft Visio Pro V.2003	4	520	2'080
177			Adobe Illustrator CS3	2	1'050	2'100
178			Adobe PhotoShop Elements V.2	2	105	210
179			Lesosai maj	4	800	3'200
180			FLIXO (Analyse themique)	1	6'500	6'500
181			CRM Salesforces (20 licences)	1	12'000	12'000
182			CIC Interaction client	1	1'186	1'186

Total Services industriels						286'286
-----------------------------------	--	--	--	--	--	----------------

Collectif						
183	Réseaux et télécoms		Serveurs de production	6	6'000	36'000
184	E+A		Tablet PC renforcé	1	6'000	6'000
185			Licences ODI supplémentaires	2	20'000	40'000
186			Batch FME	1	15'000	15'000
187			Interface "Entrepôt de données géographiques"	1	20'000	20'000
188			Environnement de développement FME Pro	1	3'800	3'800
189			AAI Soumissions	1	5'500	5'500
190			Licence Radius Check Plus	1	1'500	1'500
191			Flex Developer Pro	2	750	1'500
192	Sécurité		Taps (appareil de copie du trafic	1	75'000	75'000
193			Serveurs sécurités	1	30'000	30'000
194			Licences HP OVO supplémentaires SPI : 1 x Oracle, 1 x SQL Serveur, 1 x DB/2	3	8'500	25'500
195			Logiciel de mise en forme, écran d'affichage et système de gestion de l'affichage	1	54'000	54'000
196			Go To My PC	50	300	15'000
197	Exploitation / Soutien		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	14	1'500	21'000
198			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	10	3'000	30'000
199			PC fixes DAO sans logiciels	5	1'500	7'500
200			PC fixes bureautiques sans logiciels	30	810	24'300
201			PC portables sans logiciels	20	1'300	26'000
202			Imprimantes non prévues hors MFP	20	500	10'000
203			Matériel technique divers	1	10'000	10'000
204			Écrans DAO	20	1'000	20'000
205			Écrans standards	50	300	15'000
206			Licences Easy Vista	1	20'000	20'000
207			Mise à jour de logiciels techniques et d'utilitaires	1	20'000	20'000
208	Exploitation / DBAS		Extension de la capacité de stockage des données	1	50'000	50'000
209			PC portable renforcé avec licence VmWare	1	4'500	4'500
210			Licences Toad pour ORACLE	1	8'000	8'000
211	ECM / GED		Licence Kofax Express Desktop	1	1'100	1'100
212			Licences Share Point + serveur de bases de données SQL Server 2008 Enterprise + serveur Front End MOSS Enterprise	1	8'800	8'800

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2010, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

213	ECM / Atelier de numérisation	Solution KOFAX Capture	1	15'500	15'500
214		Serveur de conversion PDF/a - extension pour licence de site	1	22'000	22'000
215		Unité de gravage en série des CD et DVD, avec impression sur la surface du disque	1	5'800	5'800
216		Imprimante photographique A3+	1	1'300	1'300
217		Dispositif d'éclairage photos (flashes et banc de reproduction)	1	9'700	9'700
218	Exploitation / Production	Licences OpCon/xps	1	24'000	24'000
219		PC portables	2	2'000	4'000
220		Licences MicrpStrategy V 9.0	1	1'000	1'000
221	Gestion de projets	PS Next	100	150	15'000

Total Collectif	703'300
------------------------	----------------

RÉCAPITULATION	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	66'740
SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS	100'755
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	48'056
TRAVAUX	232'320
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	68'130
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	51'165
SERVICES INDUSTRIELS	286'286
COLLECTIF	703'300
ARRONDI	248
TOTAL DES DEMANDES	1'557'000

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – La Commission permanente des finances a traité de cet objet dans ses séances des 9 et 18 novembre 2009. Elle a constaté que la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour un total de Fr. 9'045'700.– dont Fr. 1'557'000.– pour du matériel informatique. Chaque équipe de commissaires a pu, lors des visites des directions, questionner les différents responsables afin d'obtenir les informations complémentaires utiles à la décision. Direction par direction, la Commission des finances a abordé et discuté des éléments suivants :

Direction de la sécurité publique et des sports

Le radar qui est proposé servira à remplacer un appareil usagé.

Direction des Services industriels

Les crédits supplémentaires 2^e série prévoient l'achat de deux véhicules utilitaires affectés au Service de l'électricité. Cette acquisition vise à remplacer deux autres véhicules dont la capacité de charge est insuffisante compte tenu du type de matériel à embarquer pour mener à bien les interventions prévues. Ces anciens véhicules seront réaffectés à d'autres utilisations au sein de la direction. Aussi, les Services industriels proposent de renoncer à deux des acquisitions prévues pour un montant total de Fr. 98'000.–. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Achats informatiques

Le préavis 2009/38 prévoit le remplacement du parc des micro-ordinateurs. La Commission ad hoc a proposé de voter les conclusions de ce préavis ; le Conseil communal devrait suivre cette proposition. Dès lors, il convient de retrancher des autorisations d'achats une partie des 193 PC demandés. Il est rappelé que les autorisations d'achats résultent d'une consultation des services de mai 2009 alors que le préavis 2009/38 n'était pas encore rédigé. La Commission des finances propose de laisser dans les autorisations de quoi financer une quarantaine de PC. Un amendement de Fr. 250'000.– est déposé et accepté à l'unanimité.

Au Service de santé des écoles, il est proposé l'acquisition d'une application spécifique au domaine et qui devrait être développée avec l'OMSV. Les discussions entre le service et l'OMSV sont au point mort depuis le départ de la personne responsable à l'OMSV ; le projet doit faire l'objet d'une nouvelle étude. Un amendement est proposé pour renoncer à cette requête de Fr. 32'000.– et il est accepté à l'unanimité. La Commission des finances précise qu'un

crédit supplémentaire pourrait être accordé en 2010 sur la base d'une évaluation de besoins et des résultats d'une nouvelle étude.

Au final, la Commission des finances accepte à l'unanimité :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2010, un crédit de Fr. 8'665'700.– dont Fr. 7'390'700.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel et Fr. 1'275'000.– pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce préavis.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Dans les autorisations d'achats, comme chaque année, on trouve un certain nombre de véhicules. Je constate qu'aux Services industriels tous les breaks sont à gaz, mais pour les fourgons, ce n'est pas précisé. D'autres véhicules, notamment à la police, sont mentionnés. J'ai déposé une motion qui a passé la rampe, mais à laquelle la Municipalité n'a pas encore répondu. Elle demandait que, lorsque rien ne s'y oppose du point de vue technique, les véhicules achetés par la Ville fonctionnent au gaz, le carburant le moins polluant. Y a-t-il cette année, à part aux Services industriels qui sont exemplaires dans le domaine, une progression de l'achat de véhicules à gaz ?

Le président : – Personne ne semble pouvoir vous répondre... Nous prenons ce préavis direction par direction et vous pourrez intervenir au moment voulu. Il me semble que c'est plus facile de cette manière.

A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Service des sports

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'ai été étonnée, à la lecture des demandes d'autorisations d'achats pour la police judiciaire, groupe motocycliste, de constater que des véhicules devaient passer une expertise en septembre et en novembre 2009. Je ne me souviens pas si dans des préavis antérieurs de telles expertises étaient prévues avant que le Conseil vote les autorisations d'achats. Ces véhicules sont-ils déjà expertisés ? Pourquoi a-t-on déjà prévu leur remplacement si l'expertise est programmée ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Lorsque la date de septembre 2009 est mentionnée, comme c'est le cas pour un

véhicule, l'expertise n'a pas eu lieu. Elle a été reportée en attendant l'éventuel vote de ce Conseil communal, puisque le Service des automobiles et de la navigation (SAN) accorde un délai de trois mois pour présenter le véhicule. L'expertise sera réalisée si vous décidez de ne pas acheter de nouveaux véhicules, elle ne le sera pas si vous acceptez.

Le président : – Merci. Je poursuis.

Service de protection et sauvetage

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Service des forêts, domaines et vignobles

Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

TRAVAUX

Service du cadastre

Service des routes et de la mobilité

Service d'assainissement

eauservice

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Service dentaire

Service des écoles primaires et secondaires

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Service des parcs et promenades

SERVICES INDUSTRIELS

Services généraux

Service du développement stratégique

Service du MageSi

Service multimédia

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Comme le précise le rapport du président, la Commission des finances a accepté un amendement de Fr. 250'000.– concernant le parc informatique. En effet, le remplacement de l'ensemble des PC portables était prévu dans le budget que nous avons voté il y a deux séances, sauf erreur¹. Un autre amendement porte sur un montant de Fr. 32'000.– ; il s'agit du remplacement d'un programme informatique à la Direction de M. Tosato. Ce programme reviendra dans le cadre d'un nouveau préavis, lorsque les données techniques le concernant auront été fournies, via la Commission des finances.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'ai posé ma question en introduction à la discussion de ce préavis, parce que je ne voulais pas intervenir à propos de chaque véhicule. Je souhaite néanmoins recevoir une réponse. Un effort a-t-il été accompli pour acheter des véhicules à gaz, en particulier pour le

Corps de police ? Je vois qu'à Travaux il y a des véhicules à gaz. Il y en a toujours aux Services industriels. Et qu'en est-il des fourgonnettes, dont le combustible n'est pas précisé ? Le syndic, qui maîtrise tous les dicastères, pourrait peut-être apporter la réponse, mais aussi chaque municipal.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Ma réponse cette année est, malheureusement, la même que l'année passée. Des directives ont été données d'étudier l'achat de véhicules à gaz. A ma connaissance, il existe deux marques possibles. Mais pour l'une, le coffre est trop petit pour le matériel entreposé. L'autre est dans le haut de gamme et totalement hors de prix par rapport à un véhicule normal. Par conséquent, les véhicules proposés pour la police sont les moins polluants possibles, avec tout le dispositif anti-pollution. En ce qui concerne les motos, vous l'avez certainement remarqué, celles que nous avons achetées peuvent être qualifiées de beaucoup plus urbaines, leur cylindrée est plus petite et elles consomment moins d'essence que les anciennes motos achetées habituellement par le Corps de police.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je réponds à propos des véhicules lourds. Les moteurs thermiques, à diesel ou à essence, ont aujourd'hui une charge polluante équivalente, voire inférieure, aux véhicules à gaz, grâce aux efforts accomplis par les thermiciens et sur les filtres adaptables aux échappements. Je pense à la norme Euro 5. Pour chaque achat, le constructeur a la possibilité d'apporter la meilleure solution par rapport au produit demandé.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il est difficile de répondre à la question de M. Hubler sans avoir le préavis de l'année précédente sous les yeux pour faire des comparaisons. Plusieurs directions n'ont pas d'autorisation d'achats de véhicules à moteur, mais plutôt de toutes sortes d'outils. Je pense par exemple à Sécurité sociale. Ceux qui ont l'habitude de lire ce genre de préavis auront peut-être remarqué une amélioration évidente du côté des voitures et des petits véhicules à la Direction des travaux. Pour les autres, où il n'y a pas d'achats cette année, il est difficile de faire une statistique. Et comme l'a dit M. Français, lorsqu'on a affaire à de plus gros véhicules, il y a toujours une assez grande résistance au gaz. La norme Euro 5, au moins équivalente à ce qu'on trouve sur le marché du gaz aujourd'hui, est aussi un argument.

M. Guy Gaudard (LE) : – Ma question concerne les fameux ordinateurs, qui seront remplacés. Qu'advient-il des anciens ? Est-ce qu'on les donne ? Est-ce qu'on les vend ? Est-ce qu'on les recycle ? Est-ce qu'on les offre ? Je suis intéressé à connaître le sort de ces ordinateurs.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je remercie M. le municipal Français pour sa réponse concernant les véhicules lourds. Et je constate par exemple que deux véhicules auraient peut-être pu être équipés de gaz. Je rappelle aussi que la Ville vend du gaz. Il n'y a pas seulement la pollution, mais

¹BCC 2009-2010, T. I (N° 6/I), pp. 502 ss.

aussi la question de pourquoi aller acheter de l'essence ou du diesel ailleurs, alors qu'on peut acheter du gaz chez nous. A la Bibliothèque et aux archives de la Ville, le véhicule de transport, dont je ne citerai pas la marque, aurait pu être à gaz. On peut se demander si le fourgon cellulaire n'aurait pas pu aussi rouler au gaz. Par conséquent, je souhaite vivement qu'on accentue l'achat de véhicules à gaz, quand c'est possible. Cela non seulement pour des questions de pollution, mais aussi pour des questions de fidélité aux services de la Ville et au Service du gaz notamment.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – En effet, je peux dire, au nom de la Municipalité, que plusieurs scénarios sont systématiquement envisagés lors de chaque proposition d'achat de véhicule. Il est possible d'acquérir un véhicule à gaz et de profiter des stations de gaz naturel carburant (GNC) situées sur le territoire lausannois. Il y en a maintenant cinq, dont deux en lien avec les tl. Lorsque la possibilité de véhicules au diesel est envisagée, la norme la plus stricte est appliquée. Nous pourrions en plus envisager un troisième élément à partir de maintenant, qui vous a été communiqué par un courrier de la Municipalité : nous avons mis sur pied conjointement entre la Direction des travaux et la Direction des services industriels, une station « flexfuel », qui permet précisément de diversifier les apports de carburant dans les véhicules lourds, avec la possibilité d'alimenter ces derniers avec du biodiesel. C'est un biodiesel tout à fait estimable, c'est-à-dire qu'il ne remplace pas des cultures vivrières, c'est du diesel d'huiles végétales de récupération. Dans ce sens, attendez-vous, dans quelques mois, à humer un peu plus fréquemment des odeurs de friture dans les rues de Lausanne liées à l'utilisation de ce biodiesel.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – En complément, il faut savoir que sur le marché arrive enfin le poids lourd dit « hybride », avec une diminution conséquente des besoins en carburant. On parle de quarante à quarante-cinq litres aux cent kilomètres et de vingt à vingt-cinq litres au kilomètre. Un moteur à gaz ou un moteur diesel peuvent avoir des performances positives assez faibles. C'est réjouissant. Ce marché est en pleine évolution et je vous recommande – je lui fais un peu de publicité – l'association Transports routiers, en l'occurrence, qui nous donne régulièrement des informations. J'ai par hasard ce document avec moi aujourd'hui et je peux vous montrer les derniers résultats. La profession est organisée et informe sur l'évolution de ces produits. Divers concurrents présentent leur dernier véhicule et ses performances. Avec un seul bémol, pour Lausanne : le redémarrage à charge pleine de certains véhicules, en particulier les camions poubelles. Certains véhicules au gaz ont eu longtemps un problème de puissance.

M. Daniel Bréaz, syndic : – Nous avons donné la réponse concernant les micro-ordinateurs à l'occasion de l'examen général du préavis il y a quelques semaines². C'est très

délicat, et en plus très mal pris et très cher d'exporter des ordinateurs un peu usagés dans le tiers monde. Actuellement, les voies explorées dépendent aussi de l'âge des ordinateurs. Certains sont encore utilisables un certain temps, et dans ce cas, c'est la voie caritative. Pour ceux qui sont vraiment en bout de vie, ce sera plutôt la voie de l'élimination pure et simple. Pour d'autres, il faut voir dans quelle mesure le fournisseur des nouveaux ordinateurs peut les reprendre. Nous avons lancé des appels d'offres. Nous demandons encore si certains membres de l'Administration pourraient en acheter. La Municipalité doit statuer ces prochaines semaines sur toutes ces possibilités.

Le président : – Je vous remercie. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons voter. Je donne la parole à M. Ghelfi pour nous faire part des résolutions de la Commission des finances.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – La Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions amendées, qui prévoient des autorisations d'achats pour un montant de Fr. 8'665'700.–. La conclusion 2 n'est pas modifiée.

Le président : – Nous votons ces deux conclusions. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent la première conclusion sont priés de le manifester par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention, avec une abstention vous avez accepté cette conclusion 1.

Nous passons à la conclusion 2. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à une parfaite unanimité que vous avez accepté cette deuxième conclusion. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2010, un crédit de Fr. 8'665'700.– dont Fr. 7'390'700.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel et Fr. 1'275'000.– pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Nous prenons le point R56, préavis 2009/55, « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier... » J'appelle M. Jean-Charles Bettens à cette tribune.

²Cf. note 1, *supra*, p. 771.

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier,
des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau
et échanges périodiques des compteurs d'eau
Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels**

Crédits-cadres annuels 2010

Préavis N° 2009/55

Lausanne, le 21 octobre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2010 d'un montant total de Fr. 42'850'000.–.

Le premier crédit est de Fr. 5'980'000.–, dont Fr. 4'480'000.– sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit Fr. 1'500'000.–, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de Fr. 2'600'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à Fr. 8'520'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau.

Enfin, le quatrième crédit, d'un montant de Fr. 25'750'000.–, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, optimiser la coordination technique et financière des projets, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux. Ainsi, depuis 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont intégrés dans le même dossier afin de favoriser une coordination, par projet, conformément à la liste de planification des chantiers annexée à la présente demande de crédits.

De plus, cette méthode devrait limiter les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduc le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions «Espaces publics», «Entretien», «Travaux» et «Ateliers et magasins de la Ville»

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal¹, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre *c*). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
 - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art ;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, de fenêtres, de carrelages et d'installations sanitaires par les artisans des Ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité «Travaux».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Division «Mobilité» et «Ateliers et magasins de la Ville»

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules ne soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le Service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

En outre, la centrale du trafic a été remplacée en 2007 en raison de sa vétusté et de la difficulté à trouver des pièces de rechange. Le nouveau modèle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation, planifiée sur 5 ans, est devisé à Fr. 10 millions, soit Fr. 2 millions par année, dès le crédit-cadre 2007. Pour 2010, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

¹BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau des collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Les échanges périodiques des compteurs concernent le remplacement de postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Depuis 2003, eauservice collabore avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, eauservice souhaite poursuivre cette démarche en 2010 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l'objectif de révision de quelque 1200 compteurs pour l'année 2010.

3.4 Services industriels

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 31 août 2009

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	5'700'000.00 ¹	5'491'166.14	Plus aucune dépense ne sera engagée. La conjoncture économique favorable a permis quelques économies sur les prix de rentrée des soumissions
2008	4'450'000.00	5'517'762.48	Tous les chantiers sont achevés. Les décomptes finaux sont en cours d'élaboration ; ils permettront d'équilibrer les comptes qui ne présenteront pas de dépassement à leur bouclage
2009	4'650'000.00	3'193'979.16	Plusieurs chantiers sont en cours et d'autres projets doivent encore être adjugés d'ici la fin de l'année 2009 (SET III – carrefours)

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 1'100'000.00, préavis N° 2007/39 du 23.08.2007

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	2'850'000.00 ¹	2'881'017.00	Tous les chantiers sont achevés et les décomptes finaux établis. Seule la participation financière de la Commune d'Epalinges reste à finaliser pour le chantier sur le chemin des Abeilles
2008	2'680'000.00 ²	2'455'710.00	Tous les chantiers sont achevés, seuls les décomptes finaux de deux chantiers restent à établir (Villard – Cécil et giratoire du Mont-d'Or)
2009	2'500'000.00	2'030'880.00	Un chantier d'extension du séparatif doit encore être adjugé prochainement (Alpes – CFF, secteur Ouest)

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 500'000.00, préavis N° 2007/39 du 23.08.2007

² y compris crédit complémentaire de Fr. 330'000.00, préavis N° 2008/13 du 02.04.2008

4.3 *eauservice*

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	8'200'000.00 ¹	8'024'443.42	Un certain nombre de chantiers, initialement financés par le biais du crédit-cadre 2006, ont dû faire l'objet d'un financement complémentaire par le biais de celui de 2007. Il s'agit de : chemins du Cap et de Chissiez, réaménagement du carrefour Ours et partie inférieure de l'avenue de Béthusy, rue du Valentin (chantiers lausannois) et chemin de Jolimont (Prilly) D'autres chantiers n'ont pas été planifiés lors de l'élaboration de la demande de crédits ; il a toutefois été nécessaire de les réaliser (interventions urgentes suite à des ruptures de conduites, obligation de raccorder des nouveaux clients, extensions de réseaux, etc.). Il s'agit de : chemin du Beau-Rivage, rue du Vallon, accès à l'usine Tridel SA, chemin de Maillefer (chantiers lausannois), chemin du Bouzenet (Cheseaux) et route de la Clochette (Le Mont-sur-Lausanne)
2008	6'020'000.00 ²	5'320'214.99	Le nombre de compteurs remplacés en 2008 a été nettement inférieur aux prévisions en raison d'arrêts maladie de longue durée et de mouvements de personnel dans l'effectif chargé de cette tâche. En outre, un certain nombre de chantiers doivent être bouclés, pour lesquels les factures finales sont attendues. Un solde positif avoisinant les 400 kFr. est toutefois projeté
2009	8'280'000.00	3'988'501.79	Retard dans la facturation du matériel prélevé au Magesi, dépenses qui n'apparaissent pas encore dans les comptes. Par ailleurs, plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici fin 2009, en coordination avec d'autres services communaux. Des chantiers seront encore entrepris sur d'autres communes

¹ y compris crédits complémentaires de Fr. 1'800'000.00, préavis N° 2007/39 du 23.08.2007 et de Fr. 1'100'000.00 préavis N° 2009/45 du 19.08.2009

² y compris crédit complémentaire de Fr. 820'000.00, préavis N° 2008/13 du 02.04.2008

4.4 *Service du gaz et du chauffage à distance*

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	9'450'000.00 ¹	8'702'225.42 ²	Un certain nombre de chantiers doivent être bouclés. Les factures finales attendues et crédit-cadre bouclé à fin 2009
2008	10'500'000.00	10'851'259.69 ³	Divers chantiers sont en cours et seront achevés d'ici fin 2009, voire 2010 (Lausanne, Gilly, Prilly, Pully et Romanel)
2009	9'000'000.00	3'988'273.87	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2009 (Mont-sur-Rolle, Bursin, Bussigny, Pully, Paudex, Saint-Sulpice, Prilly, Chavannes, Lonay, Jouxens, Ecublens, Renens, Epalinges et Lausanne)

¹ y compris transfert de Fr. 950'000.00 du chauffage à distance, selon communication à la Commission des finances du 17.07.2007

² ce montant comprend les intérêts intercalaires et la main d'œuvre non prévus lors de l'établissement du préavis et qui se montent à ce jour à Fr. 139'979.95

³ ce montant comprend les intérêts intercalaires et la main d'œuvre non prévus lors de l'établissement du préavis et qui se montent à ce jour à Fr. 1'043'646.70

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	5'050'000.00 ¹	3'378'718.29 ²	Chantier en cours dans la galerie de la rue Centrale
2008	7'000'000.00	5'108'729.55 ³	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2009, 2010, voire 2011 (Ouchy – Rasude, Rosemont, Beau-Séjour et Chablais)
2009	7'190'000.00	3'209'044.67	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2009 (Devin, Aloys-Fauquez, Béthusy, Centrale, Bellerive, Montolieu, Beaumont, Grand-Pré, Pavement et le Biopôle)

¹ déduction faite de Fr. 950'000.00 transférés au gaz, selon communication à la Commission des finances du 17.07.2007

² ce montant comprend les intérêts intercalaires et la main-d'œuvre non prévus lors de l'établissement du préavis et qui se montent à ce jour à Fr. 88'593.05

³ ce montant comprend les intérêts intercalaires et la main-d'œuvre non prévus lors de l'établissement du préavis et qui se montent à ce jour à Fr. 374'926.20

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	1'900'000.00	1'351'717.00	L'économie réside essentiellement dans les frais de personnel internes surévalués lors de l'établissement du préavis
2008	3'200'000.00 ¹	3'277'978.95 ²	Certains chantiers ne sont pas encore achevés
2009	5'330'000.00	1'272'418.40	De nouveaux postes de transformation sont au stade de l'étude finale. Les affectations financières et le début des travaux seront effectués d'ici la fin de l'année. Plusieurs projets de l'éclairage public doivent encore être entrepris d'ici la fin de l'année

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 600'000.00, préavis N° 2009/47 du 19.08.2009

² ce montant comprend les intérêts intercalaires et la main-d'œuvre non prévus lors de l'établissement du préavis et qui se montent à ce jour à Fr. 92'162.70

4.6 Service multimédia

Année	Crédit octroyé (y c. compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2007	1'975'000.00 ¹	1'933'825.94	Factures finales attendues. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2009
2008	2'600'000.00 ²	2'358'627.90	Des chantiers sont en voie d'achèvement; factures finales attendues
2009	2'600'000.00	1'959'186.79	Plusieurs chantiers de raccordement au télé-réseau sont en cours de réalisation

¹ y compris crédit complémentaire de Fr. 75'000.00 accordé par la Commission des finances le 23 juin 2008

² y compris crédit complémentaire de Fr. 600'000.00, préavis N° 2008/47 du 22.10.2008

5. Interventions prévues en 2010

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics	Fr. 900'000.00
– Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones 30, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire	
Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation	Fr. 190'000.00
– Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets	
Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines	Fr. 2'780'000.00
– Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et de eauservice, selon liste ci-jointe	
Rénovation d'ouvrages	Fr. 350'000.00
– Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers	
Rénovation d'édicules publics	Fr. 180'000.00
– Fournitures pour les unités artisanales des Ateliers et magasins de la Ville	
Fournitures pour l'unité «Travaux»	Fr. 80'000.00
Système d'exploitation des transports – 4^e étape	
– Remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique	<u>Fr. 1'500'000.00</u>
Total	<u>Fr. 5'980'000.00</u>

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, de par la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

– Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents	<u>Fr. 2'600'000.00</u>
---	--------------------------------

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 *eauservice*

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2010 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

- Remplacement de canalisations à Lausanne :	Fr. 4'175'000.00	
- Remplacement de canalisations hors Lausanne :	<u>Fr. 3'345'000.00</u>	Fr. 7'520'000.00

Echange de compteurs

- Fourniture du poste de mesure :	Fr. 800'000.00	
- Sous-traitance :	<u>Fr. 200'000.00</u>	<u>Fr. 1'000'000.00</u>

Total **Fr. 8'520'000.00**

Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2010 pour un montant estimé à Fr. 750'000.-.

5.4 *Service du gaz et du chauffage à distance*

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2010 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau de distribution du gaz***Remplacement de conduites**

– A Lausanne :	Fr. 1'850'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 2'330'000.00</u>	Fr. 4'180'000.00

Remplacement de conduites en fonte

– Hors Lausanne		Fr. 1'840'000.00
-----------------	--	------------------

Pose de nouvelles conduites

– A Lausanne :	Fr. 210'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 1'000'000.00</u>	Fr. 1'210'000.00

Compteurs

– Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		Fr. 421'000.00
--	--	----------------

*Réseau de transport du gaz***Remplacement de conduites**

– A Lausanne :	Fr. 250'000.00	
– Hors Lausanne :	<u>Fr. 2'399'000.00</u>	Fr. 2'649'000.00

*Réseau de distribution du chauffage à distance***Pose de nouvelles conduites**

– A Lausanne :		Fr. 7'996'000.00
----------------	--	------------------

Compteurs

– Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		<u>Fr. 534'000.00</u>
--	--	-----------------------

Total**Fr.18'830'000.00**

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de Fr. 335'000.–, ainsi que de la main-d'œuvre interne pour Fr. 3'620'000.–. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2010 pour un montant estimé à Fr. 80'000.–.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

*Réseau de distribution de l'électricité***Construction de nouveaux postes de transformation**

– Sur les communes desservies : Fr. 1'779'000.00

Extension du réseau moyenne et basse tension

– Nouveaux branchements clients : Fr. 280'000.00
 – Autres extensions moyenne et basse tension : Fr. 716'000.00 Fr. 996'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs : Fr. 450'000.00

Eclairage public

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau Fr. 1'125'000.00

Total **Fr. 4'350'000.00**

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de Fr. 75'000.–, ainsi que de la main-d'œuvre interne pour Fr. 775'000.–. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2010 pour un montant estimé à Fr. 935'000.–.

5.6 Service multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2010 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau multimédia***Extension du télé-réseau**

– Développement et raccordement : Fr. 1'670'000.00

Extension du réseau télécom

– Développement de la fibre optique : Fr. 900'000.00

Total **Fr. 2'570'000.00**

Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2010 pour un montant estimé à Fr. 550'000.–.

6. Plan des investissements

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 pour un montant de Fr. 41'400'000.– pour l'ensemble des services (routes et mobilité, assainissement, eauservice, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance) sous le chapitre 8 – « Objets multidirection ». La différence entre le montant annoncé et celui sollicité résulte de l'intégration d'un montant de Fr. 3'000'000.–, répartis entre eauservice et le Service du gaz et du chauffage à distance, pour le remplacement de vieilles canalisations en fonte. Souhaitant rester dans la logique d'une coordination financière des chantiers planifiés sur le territoire communal, la Municipalité a opté pour une dotation annuelle par le biais du crédit-cadre en renonçant à présenter un préavis spécifique sur le sujet.

7. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

– Service des routes et de la mobilité (à 3,5 % pendant 5 ans)	Fr. 1'324'500
– Service d'assainissement (à 3,5 % pendant 20 ans)	Fr. 183'000
– eauservice (à 3,5 % pendant 20 ans)	Fr. 599'500
– Direction des services industriels (à 4 % sur des durées différenciées en fonction du type d'immobilisation (conduites, installations techniques, compteurs, etc.)	Fr. 2'445'000
– Total	<u>Fr. 4'552'000</u>

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de Fr. 4'805'000.–, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/55 de la Municipalité, du 21 octobre 2009 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 42'850'000.– réparti comme il suit :
 - a) Fr. 5'980'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) Fr. 2'600'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) Fr. 8'520'000.– pour couvrir, en 2010 les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) Fr. 25'750'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

– réseau du Service du gaz et du chauffage à distance	Fr. 18'830'000
– réseau du Service de l'électricité	Fr. 4'350'000
– réseau du Service multimédia	Fr. 2'570'000
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la direction des Services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

LISTE DES CHANTIERS COMPOSANT LES CRÉDITS-CADRES ANNUELS 2010

N° SISOL	Localisation	Leader	risque pondéré	Total	RM	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPP	dont financement par le crédit-cadre 2010									
														RM	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPP	
1114	Echallens 148, avenue	GAZ	3 x 3 = 9	91	0	0	30	20	0	0	0	41	0	0									
1155	Rosière 55-60, chemin	GAZ		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
1193	Eugène-Grasset 8, chemin	GAZ	3 x 3 = 9	45	0	0	0	10	0	0	0	35	0	0									
1219	Belte-Rose 1-5, chemin	GAZ	3 x 3 = 9	198	60	0	45	25	7	0	0	61	0	0									
1234	Genève 66, rue (chemin de desserte)	GAZ	3 x 3 = 9	84	0	0	35	10	0	0	0	39	0	0									
1251	Mont d'Or 79-88, avenue	GAZ	3 x 3 = 9	269	0	0	130	0	0	0	0	139	0	0									
1263	Crêt, rue	EAU	2 x 2 = 4	280	130	0	150	0	0	0	0	0	0	0									
1264	Rond-Point 3-7, chemin	GAZ	3 x 3 = 9	66	0	0	15	0	0	0	0	51	0	0									
2203	Bonne-Espérance, chemin	ASST	2 x 2 = 4	1'504	435	520	240	200	74	35	0	0	0	0									
2240	Eplanade, avenue	ASST	3 x 3 = 9	610	130	180	200	0	0	0	0	100	0	0									
6375	Beaumont, avenue	EAU		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
6715	Fraugette, chemin	EAU	3 x 3 = 9	744	165	0	330	0	79	0	0	170	0	0									
6997	Centrale, rue (puits du Rétillon)	CAD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
7283	Praz-Berthoud, chemin	EAU	3 x 3 = 9	335	145	0	170	0	0	0	0	20	0	0									
7550	Chavannes, route (giratoire Maladière - Bois-de-Vaux)	RM	3 x 2 = 6	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8006	Vallon, rue (Hermitage)	CAD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8579	Clayre, avenue	EAU	3 x 3 = 9	395	90	0	90	0	0	0	0	200	0	0									
8735	France, avenue / Vallombreuse, avenue	ASST	3 x 3 = 9	1'990	665	350	800	0	0	0	0	175	0	0									
8859	Sévry, chemin	EAU	3 x 3 = 9	908	275	0	250	260	73	50	0	0	0	0									
8868	Petit-Flon, chemin	ASST	2 x 3 = 6	455	45	300	110	0	0	0	0	0	0	0									
8869	Grand-Vennes, chemin	ASST	2 x 3 = 6	1'139	205	550	320	0	64	0	0	0	0	0									
8873	Devin, quartier	ASST	2 x 1 = 2	250	0	250	0	0	0	0	0	0	0	0									
8928	Treybianc 6-8, chemin	GAZ	3 x 3 = 9	89	55	0	0	0	0	0	0	34	0	0									
8933	Jorat-Chandélar	GAZ		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8947	Marc-Dufour, avenue (au carrefour avec Villard, chemin)	RM	2 x 2 = 4	716	65	340	160	140	11	0	0	0	0	0									
8956	Rumine 32-40, avenue	GAZ	3 x 3 = 9	155	35	0	0	0	0	0	0	120	0	0									
8959	Bellevue / Levant / Mousquines	GAZ	3 x 3 = 9	944	55	0	150	240	64	40	395	0	0	0									
8995	Rhodanie, avenue	CAD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8996	Bains, avenue	CAD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
9549	Vuachère, chemin	EAU	3 x 3 = 9	340	90	0	0	0	0	0	0	250	0	0									
9560	Chantemerle, chemin	EAU	3 x 3 = 9	710	85	0	150	145	80	30	220	0	0	0									
9565	Beilfontaine, rue et Jules-Gonin, avenue (AMAG)	SEL	3 x 3 = 9	1'400	0	0	0	1'400	0	0	0	0	0	0									
---	Protection cathodique	GAZ		50	0	0	0	0	0	0	0	50	0	0									
---	Raccourcissements "clients" (~ 40 unités et CAD Sud)	CAD		7'996	0	0	0	0	0	0	0	7'996	0	0									
---	Chantiers financés par préavis 2006/61 du SEL	SEL		-2'450	0	0	0	-2'450	0	0	0	0	0	0									
Total des chantiers annoncés dans SISOL en 2010														19'363	2'780	2'490	3'375	0	452	170	2'100	7'996	0

critère de pondération : probabilité de l'évènement x impact de l'évènement = risque pondéré / échelle des valeurs : 1 = faible / 2 = moyen / 3 = fort

projets reportés - mentionnés pour mémoire

RÉCAPITULATION DES INVESTISSEMENTS COMPOSANT LES CRÉDITS-CADRES ANNUELS 2010

Désignation	Leader	dont financement par le crédit-cadre 2010									
		Total	RM	ASST	EAU	SEL - RS	SEL - EP	SIMA	GAZ	CAD	SPP
Chantiers SISOL - report page 1	TOUS	19'363	2'780	2'490	3'375	0	452	170	2'100	7'996	0
Divers et imprévus - ruptures de conduites, etc.	TOUS	2'253	0	110	1'000	0	673	100	370	0	0
Entretien des réseaux hors Lausanne	EAU	2'845	0	0	2'845	0	0	0	0	0	0
Remplacement de canalisations en fonte	EAU/GAZ	2'140	0	0	300	0	0	0	1'840	0	0
Entretien des réseaux hors Lausanne	GAZ	4'359	0	0	0	0	0	0	4'359	0	0
Développement des réseaux hors Lausanne	GAZ	1'000	0	0	0	0	0	0	1'000	0	0
Développement des réseaux à Lausanne	GAZ	210	0	0	0	0	0	0	210	0	0
Raccordements "clients"	SEL	280	0	0	0	280	0	0	0	0	0
Nouveaux postes de transformation	SEL	1'779	0	0	0	1'779	0	0	0	0	0
Développement du réseau MT/BT	SEL	716	0	0	0	716	0	0	0	0	0
Entretien et développement télé-réseau	SIMA	1'400	0	0	0	0	0	1'400	0	0	0
Entretien et développement fibre optique	SIMA	900	0	0	0	0	0	900	0	0	0
Remplacement des compteurs	TOUS	2'405	0	0	1'000	450	0	0	421	534	0
Réhabilitation des canalisations dans les cours d'eau	ASST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation et réaménagement des espaces publics	RM	900	900	0	0	0	0	0	0	0	0
Marquage, signalisation et régulation	RM	190	190	0	0	0	0	0	0	0	0
Réfection d'ouvrages (ponts, tunnels, mur, etc.)	RM	350	350	0	0	0	0	0	0	0	0
Réfection d'écoles publiques	RM	180	180	0	0	0	0	0	0	0	0
Marchandises pour l'unité "Travaux"	RM	80	80	0	0	0	0	0	0	0	0
SET III - 4ème tranche	RM	1'500	1'500	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du crédit-cadre global 2010		42'850	5'980	2'600	8'520	3'225	1'125	2'570	10'300	8'530	0

RM = routes et mobilité / ASST = assainissement / EAU = Hausserie / SEL - RS = électricité-réseau / SEL - EP = électricité-éclairage public / SIMA = Multimédia / GAZ = gaz / CAD = chauffage à distance / EP = éclairage à distance / EAU = chauffage à distance / SPP = services publics

compris dans les dépenses annoncées par les Services Industriels

Désignation	Leader	Total	RM	ASST	EAU	SEL - RS	SEL - EP	SIMA	GAZ	CAD	SPP
Main d'œuvre interne et intérêts		4'395	0	0	0	635	140	0	1'685	1'935	0
Intérêts intercalaires (en diminution du budget)	SIL	410	0	0	0	55	20	0	190	145	0
Total		4'805	0	0	0	690	160	0	1'875	2'080	0

Désignation	Leader	Total	RM	ASST	EAU	SEL - RS	SEL - EP	SIMA	GAZ	CAD	SPP
Recettes		2'315	0	0	750	935	0	550	0	80	0
Participations de tiers	TOUS	2'315	0	0	750	935	0	550	0	80	0
Total		2'315	0	0	750	935	0	550	0	80	0

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux ; M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport polycopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Ce présent préavis fait l'objet d'une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2010, d'un montant total de Fr. 42'850'000.–, pour la Direction des travaux et celle des Services industriels. Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupés. Dans le but de favoriser une meilleure coordination et ceci, dès 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont présentés dans le même dossier. La sous-commission en charge de la DT, représentée par M^{me} Elisabeth Wermelinger, a rencontré M. Kadri, du Service d'assainissement, MM. Matthey et Jacomino, du Service des routes et de la mobilité, à l'occasion des séances portant sur le budget 2010. La sous-commission en charge de la DSIL, représentée par M. Jean-Charles Bettens a rencontré M. Pichon, lors d'une séance le 6 novembre 2009.

Cet ensemble de crédits-cadres se divise en quatre crédits distincts. Le premier d'un montant de Fr. 5'980'000.– pour le Service des routes et de la mobilité, le deuxième de Fr. 2'600'000.– pour le Service d'assainissement, le troisième de Fr. 8'520'000.– pour eauservice et le quatrième de Fr. 25'750'000.– pour les Services industriels. Ces crédits-cadres sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement.

Les crédits-cadres prévus en 2010, d'un montant total de Fr. 42'850'000.–, se répartissent comme suit :

DIRECTION DES TRAVAUX

L'année dernière, le préavis N° 2008/50 demandait un crédit-cadre de Fr. 15'430'000.– pour la DT. Cette année, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 17'100'000.–, soit une hausse de Fr. 1'670'000.–. Cette augmentation entre l'année 2009 et l'année 2010 est principalement due à la mise en place de la nouvelle coordination financière des différents services communaux. Elle se répercute sur les trois services, **eauservice** avec une augmentation de Fr. 240'000.–, de Fr. 100'000.– pour le Service d'**assainissement** et de Fr. 1'330'600.– pour le Service des **routes et de la mobilité**, car un certain nombre de travaux, comme le remplacement de canalisations vétustes, les frais relatifs à la rénovation et à l'extention de la voirie, aux marquages routiers, aux installations de régulation du trafic seront liés à d'autres chantiers planifiés dans d'autres services.

1. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 31 août 2009

Le ratio entre les crédits demandés pour 2009 et les montants effectivement payés et engagés au 31 août 2009 est le suivant :

Service des routes et de la mobilité

- octroyé Fr. 4'650'000.–
- payé/engagé Fr. 3'193'979.16 ou 68,68 %

Service d'assainissement

- octroyé Fr. 2'500'000.–
- payé/engagé Fr. 2'030'880.– ou 81,24 %

eauservice

- octroyé Fr. 8'280'000.–
- payé/engagé Fr. 3'988'501.79 ou 48,17 %

2. Interventions prévues en 2010*Service des routes et de la mobilité**Rénovation et réaménagement des espaces publics*

- Ces aménagements sont principalement liés à la sécurité avec notamment l'entretien des passages piétons, la construction de bastions, une « mise en zone 30 » ou la construction de nouveaux trottoirs. Fr. 900'000.00

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation

- Ces travaux concernent des réparations urgentes lorsque des boucles inductives de détection de présence de véhicules (aux feux) doivent être remplacées suite à des travaux ou parce qu'elles ont été abîmées ou que le marquage des sols doit être refait. Fr. 190'000.00

Travaux liés aux remplacements et aux extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines

- Ce montant concerne des travaux (voir tableaux des chantiers et de récapitulation des investissements composant les crédits-cadres annuels 2010 annexés) coordonnés entre les différents services. Fr. 2'780'000.00

Rénovation d'ouvrages

- Ces rénovations concernent des travaux imprévus, par exemple suite à des intempéries lorsque le sel de déneigement a abîmé le bitume ou encore lorsqu'il s'agit de refaire des escaliers ou de réparer certaines dégradations faites sur les façades du domaine public. Fr. 350'000.00

Rénovation d'édicules publiques

- Ces rénovations concernent l'entretien des WC publics (matériel électrique, changement ou remplacement des lavabos, etc.). Fr. 180'000.00

Fournitures pour l'unité «Travaux» – chantiers (constructions ou reconstructions) effectués par le personnel de l'unité

- Ces travaux concernent de petites réfections comme le réaménagement et l'entretien des zones pavées qui nécessitent un savoir-faire artisanal ou les petites réparations de trottoirs. Fr. 80'000.00

Système d'exploitation des transports 4^e étape – modernisation des installations de régulation du trafic

- Modernisation et rénovation du réseau de télécirculation utilisé pour la régulation du trafic. Fr. 1'500'000.00

Total **Fr. 5'980'000.00**

Service d'assainissement

Les campagnes de contrôle du réseau d'évacuation effectuées par le Service d'assainissement ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

Travaux de réfection et de mise en conformité du réseau public par le remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants et travaux urgents.

Total **Fr. 2'600'000.00**

eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension par eauservice dépend notamment des décisions prises par les administrations et les entreprises privées relatives aux travaux de fouille, de la disponibilité de son personnel, des modifications de tracés, des demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments, ainsi que des ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

- remplacement des canalisations à Lausanne Fr. 4'175'000.00
- remplacement de canalisation hors Lausanne Fr. 3'345'000.00 Fr. 7'520'000.00

Echange de compteurs

- fourniture du poste de mesure Fr. 800'000.00
- sous-traitance Fr. 200'000.00 Fr. 1'000'000.00

Total **Fr. 8'520'000.00**

SERVICES INDUSTRIELS

L'année dernière, le préavis N° 2008/50 demandait un crédit-cadre de Fr. 24'120'000.–. Cette année, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 25'750'000.–, soit une hausse de Fr. 1'630'000.– ou 6,76%, destiné au remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, à la modification et au prolongement de tracés, à la pose de nouveaux câbles et conduites, à la construction de postes de transformation, au remplacement et à la pose de nouveaux compteurs, au développement et au renouvellement des installations d'éclairage public.

Certains chantiers chevauchent souvent plusieurs années et cette situation s'explique de la manière suivante :

- le financement et l'adjudication de travaux qui doivent encore intervenir avant la fin de l'année ;
- la durée des travaux qui ont ou vont commencer en fin d'année et se termineront l'année suivante ;
- le retard pris par certains chantiers en raison des conditions météorologiques, de travail ou de leur taille ;
- l'implication de nombreux intervenants (Etat, communes, partenaires, entreprises privées, etc.) ;
- le retard sur des chantiers de tiers où les SIL doivent intervenir.

1. Situation des crédits-cadres

Le ratio entre les crédits demandés pour 2009 et les montants effectivement payés et engagés au 31 août 2009 est le suivant :

Service du gaz

- octroyé Fr. 9'000'000.–
- payé/engagé Fr. 3'988'273.87 ou 44,31%

Chauffage à distance

- octroyé Fr. 7'190'000.–
- payé/engagé Fr. 3'209'044.67 ou 44,63%

Service de l'électricité

- octroyé Fr. 5'330'000.–
- payé/engagé Fr. 1'272'418.40 ou 23,87%

Service multimédia

- octroyé Fr. 2'600'000.–
- payé/engagé Fr. 1'959'186.79 ou 75,35%

2. Réfections et extensions ordinaires en 2010

L'ouverture des chantiers de rénovation et d'extension dépend des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur. Plusieurs facteurs peuvent influencer les décisions à prendre en 2010, à relever parmi les principaux :

- les différents programmes des partenaires et des entreprises relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes non prévues de raccordements de lotissements ou de bâtiments
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux ;
- la réfection des chaussées.

Service du gaz – réseau de distribution

– remplacement de conduites	4'180'000.–
– remplacement de conduites en fonte	1'840'000.–
– pose de nouvelles conduites	1'210'000.–
– remplacement et pose de nouveaux compteurs	421'000.–

Service du gaz – réseau de transport

– remplacement de conduites	2'649'000.–
-----------------------------	-------------

Chauffage à distance

– pose de nouvelles conduites	7'996'000.–
– remplacement et pose de nouveaux compteurs	534'000.–

Total **18'830'000.–**

Augmentation de 14,44% pour le Gaz par rapport à 2009
Augmentation de 18,64% pour le Cad par rapport à 2009

Service de l'électricité

– nouveaux postes de transformation	1'779'000.–
– extensions MT + BT et nouveaux branchements clients	996'000.–
– remplacement et pose de nouveaux compteurs	450'000.–
– extension, remplacement, mise en conformité de l'éclairage public	1'125'000.–

Total **4'350'000.–**

Diminution de 18,39% par rapport à 2009

Service multimédia

– développement et raccordements	1'670'000.–
– développement de la fibre optique	900'000.–

Total **2'570'000.–**

Diminution de 1,15% par rapport à 2009

Les recettes d'investissement découlant de la participation de tiers et attendues en 2010 sont estimées à Fr. 550'000.–.

3. Plan des investissements

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 pour un montant de Fr. 41'400'000.– pour l'ensemble des services, sous le chapitre 8 « Objets multidirection ». La différence entre le montant annoncé et celui sollicité résulte de l'intégration d'un montant de Fr. 3'000'000.–, réparti entre eauservice et le Service du gaz et du chauffage à distance, pour le remplacement de vieilles canalisations en fonte.

Conclusions de la Commission des finances

1. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 42'850'000.– réparti comme il suit :

a) Fr. 5'980'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;

b) Fr. 2'600'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;

c) Fr. 8'520'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;

d) Fr. 25'750'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

- réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 18'830'000.–
- réseau du Service de l'électricité Fr. 4'350'000.–
- réseau du Service multimédia Fr. 2'570'000.–

2. autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;

3. autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la direction des Services industriels ;

4. porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Vote :

La Commission des finances s'est prononcée sur les conclusions du préavis 2009/55 en bloc et les a acceptées à l'unanimité.

Le président : – Monsieur Bettens, vous avez la parole pour ajouter quelque chose à votre rapport. Nous vous écoutons.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Le rapport de la Commission des finances, qui est un rapport commun concernant la Direction des travaux et la direction des SI, n'est pas celui que vous auriez dû recevoir. En effet, il ne comporte pas le résultat du vote de la Commission des finances, ni la signature des deux commissaires. Il s'agit du document de travail qui avait été remis à la Commission pour qu'elle puisse se prononcer sur ce préavis. Après le vote de la Commission, il y a eu une petite erreur dans la distribution. Mais M^{me} la secrétaire affiche à l'instant la conclusion de ce préavis, que vous auriez dû avoir sur ce document. Je vous la donne : la Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis 2009/55. Le document authentique est signé de M^{me} Wermelinger pour la Direction des travaux, et de Jean-Charles Bettens pour la direction des SI.

Le président : – Je vous remercie. La discussion est ouverte sur ce préavis. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Comme la Commission, nous voterons ces conclusions en bloc, à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce crédit de rénovation et d'extension le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce préavis. Cet objet est ainsi clos, je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/55 de la Municipalité, du 21 octobre 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 42'850'000.– réparti comme il suit :
 - a) Fr. 5'980'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) Fr. 2'600'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) Fr. 8'520'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) Fr. 25'750'000.– pour couvrir, en 2010, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :
 - réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 18'830'000.–
 - réseau du Service de l'électricité Fr. 4'350'000.–
 - réseau du Service multimédia Fr. 2'570'000.–

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la direction des Services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec le point R58, «Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2010». J'appelle M^{me} Isabelle Truan pour la Commission des finances.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades

Crédit-cadre annuel 2010

Préavis N° 2009/62

Lausanne, le 18 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'500'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2010.

2. Préambule

Pour assurer une utilisation sûre des parcs par le public, il faut bien évidemment assurer un entretien suffisant des éléments constitutifs : revêtements, constructions, équipement, végétation.

Il faut également que les conditions de travail du personnel affecté à ces tâches respectent les standards de sécurité.

Afin de satisfaire à ces exigences, diverses interventions sont nécessaires et seront effectuées en fonction des priorités.

Le crédit-cadre demeure un outil indispensable pour assurer le financement de toutes ces interventions avec la réactivité nécessaire.

3. Situation du crédit-cadre 2008 au 05 octobre 2009

I. Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	Fr. 260'000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues, végétalisation bâtiment place de l'Europe).	
Engagé	Fr. 196'000.00		
Payé	Fr. 15'435.60		
Montant final estimé			Fr. 196'000.00

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	Fr. 650'000.00	(Liaison piéton Levant-Verdeil, Campagne de taconage, Ancien-Stand, Placette du Vallon, Réfection WC public Bois-de-Vaux 1, Ruines Romaines, cheminement Boissonnet – Grand-Vennes, extension d'un couvert établissement horticole)	
Engagé	Fr. 549'000.00		
Payé	Fr. 461'106.25		
Montant final estimé			Fr. 549'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences. Pose gazon synthétique parc public de Provence, remplacement du plateau multijeux Boisy.

Envisagé	Fr. 90'000.00		
Engagé	Fr. 255'000.00		
Payé	Fr. 246'803.65		
Montant final estimé			Fr. 255'000.00

Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 1'000'000.00)

Fr. 1'000'000.00

4. Situation du crédit-cadre 2009 au 05 octobre 2009

I. Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	Fr.	50'000.00	(mise en conformité installation d'eau Sallaz/ Av. d'Echallens, Vallonnette/Saint-Mathieu)	
Engagé	Fr.	43'000.00		
Payé	Fr.	1'119.60		
Montant final estimé				Fr. 43'000.00

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	Fr.	433'000.00	(Hermitage réfection entrée, campagne de taconnage, protection ouvrage Pavillon Thaï, pose de poubelles, réfection routes du rempotoir, hangar à terre).	
Engagé	Fr.	437'000.00		
Payé	Fr.	184'733.70		
Montant final estimé				Fr. 437'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences. Rénovation de toboggans à Vidy, place de jeux parc des Druides.

Envisagé	Fr.	367'000.00		
Engagé	Fr.	370'000.00		
Payé	Fr.	72'921.10		
Montant final estimé				Fr. <u>370'000.00</u>
Montant général estimé (montant du crédit-cadre Fr. 850'000.00)				Fr. <u>850'000.00</u>

5. Interventions envisagées en 2010

5.1 Travaux envisagés

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

<i>I. <u>Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public</u></i>		<i>Fr. 70'000.00</i>
<ul style="list-style-type: none"> – Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaine. Plantations d'arbres (Sébeillon, Placette rue Sébeillon – rue Genève, cimetière La Sallaz, av. Beaulieu et divers) 		
<i>II. <u>Travaux de réfection de parcs et de promenades</u></i>		<i>Fr. 750'000.00</i>
– Parc de Provence	Fr. 95'000.00	
– Campagne de taconnage	Fr. 100'000.00	
– Colline de Montriond	Fr. 160'000.00	
– Magasin de Montoie	Fr. 50'000.00	
– Etanchéité bâtiment Orangerie Mon-Repos + balcons	Fr. 40'000.00	
– Etanchéité coupole et barrière Chissiez	Fr. 50'000.00	
– Réfection mur en moellons Chissiez	Fr. 85'000.00	
– Réfection chaussée EH – chauffage à distance	Fr. 100'000.00	
– Ecoulement fontaine Brillancour	Fr. 20'000.00	
– Réfection mur Hermitage	Fr. 10'000.00	
– Réfection escaliers Schnetzler	Fr. 25'000.00	
– Réfection cheminement Vallombreuse	Fr. 15'000.00	
<i>III. <u>Sécurité</u></i>		<i>Fr. 380'000.00</i>
– Plan de fermeture 1 ^{re} phase	Fr. 20'000.00	
– Ventilation locaux ateliers + vestiaires	Fr. 200'000.00	
– Mise à jour matériel sécurité 1 ^{ère} phase	Fr. 40'000.00	
– Locaux stockage toxiques + carburants, 1 ^{re} étape palan ateliers	Fr. 90'000.00	
– Ligne de vie (1 ^{re} étape)	Fr. 30'000.00	
<i>IV. <u>Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements</u></i>		<i>Fr. 300'000.00</i>
Adaptation et amélioration des places de jeux (Riant-Mont, St-Marc, Coumenet, Bois-Gentil, Signal de Sauvabelin, jetée d'Osches et divers)		
Total		<u>Fr. 1'500'000.00</u>

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2010 à 2013 pour un montant de Fr. 1'500'000.–.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 3,5% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 332'200.–.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad hoc (N° 45/2002¹).

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/62 de la Municipalité du 18 novembre 2009
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'500'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2010,
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

¹BCC 2003/1, pp. 450-463.

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport polycopié de

M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice : –

1. Objet, préambule

Le crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.– sollicité pour assurer l'entretien des parcs publics (revêtements, constructions, équipements et végétation) est en augmentation par rapport aux Fr. 850'000.– demandés l'année précédente.

Cette augmentation est principalement due:

- aux besoins de mise aux normes de sécurité d'équipements et de locaux du Service des parcs et promenades;
- à des travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux en raison du report du préavis spécifique à leur rénovation;
- à des réfections de murs, partiellement en moellons, dont la dégradation s'est accentuée.

2. Situation des crédits-cadres 2008 et 2009 (5 octobre 2009)

TRAVAUX				
2008	envisagés	engagés	payés	final estimé
domaine public	260'000.00	196'000.00	15'435.60	196'000.00
parcs et promenades	650'000.00	549'000.00	461'106.25	549'000.00
places de jeux	90'000.00	255'000.00	246'803.65	255'000.00
	1'000'000.00	1'000'000.00	723'345.50	1'000'000.00

TRAVAUX				
2009	envisagés	engagés	payés	final estimé
domaine public	50'000.00	43'000.00	1'119.60	43'000.00
parcs et promenades	433'000.00	437'000.00	184'733.70	437'000.00
places de jeux	367'000.00	370'000.00	72'921.10	370'000.00
	850'000.00	850'000.00	258'774.40	850'000.00

Les montants des crédits-cadres pour les deux années ont été intégralement engagés, bien que des paiements restent en suspens, le service étalant les travaux sur plusieurs années (cinq ans au maximum).

Il est à relever que les Fr. 150'000.– pour la végétalisation des constructions de la place de l'Europe prévue au crédit-

cadre 2008, ne sont toujours pas débités, aucune facture n'ayant été adressée au Service des parcs et promenades malgré les rappels.

Certaines affaires ne sont pas encore bouclées, mais les prévisions des montants finaux estimés correspondent aux prévisions, soit Fr. 1'000'000.– pour le crédit-cadre 2008 et Fr. 850'000.– pour celui de 2009.

3. Interventions envisagées en 2010

2010	TRAVAUX envisagés	
domaine public	Divers travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public, interventions dépendantes de l'avancement de travaux d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosages et de fontaines.	70'000.00
parcs et promenades	<ul style="list-style-type: none"> • Parc de Provence: des adaptations sont rendues nécessaires par le comportement des usagers (jets de pierres et gravillons); • problèmes d'étanchéité/dégâts d'eau de plusieurs constructions (Montoie/Orangerie Mon-Repos/Chissiez); • affaissements d'éléments des escaliers Schnetzler; • dégradations de murs en bordure de l'avenue Vulliemin, campagne de l'Hermitage; • fissures dans un mur de soutènement de l'axe central de la promenade de Chissiez. 	750'000.00
sécurité	Construits au début des années 60, les ateliers indispensables au bon fonctionnement du Service des parcs, malgré de nombreuses améliorations, comportent des éléments qui ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles en particulier pour ce qui concerne les ventilations et stockages. Ces divers éléments sont apparus lors du passage en revue systématique des installations.	380'000.00
places de jeux	Le préavis spécifique relatif aux places de jeux est annoncé pour 2011 dans le plan des investissements. Dans l'intervalle, de nombreuses adaptations et améliorations sont indispensables. Elles se poursuivent par le biais de ces crédits-cadres.	300'000.00
		1'500'000.00

4. Conclusions

La Commission des finances a reçu le préavis faisant l'objet de ce rapport dans sa séance du 18 novembre, trois jours ouvrables avant la dernière séance de la Commission et ultime délai de remise des rapports pour examen au Conseil communal. Les commissaires ont donc dû traiter ce préavis dans l'urgence avec l'entière disponibilité du chef de service, que nous remercions ici vivement.

La Commission des finances a ainsi pu examiner ce préavis lors de sa séance du 23 novembre.

Le préavis a été voté de la manière suivante:
12 oui, 0 non, 0 abstentions.

Remarque: la Commission des finances souhaite que la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement montre un peu plus d'empressement à transmettre les documents aux membres de la Commission des finances et par extension soit plus respectueuse du Conseil communal.

Le président: – Madame Truan, vous avez la parole si vous voulez ajouter quelque chose à votre rapport.

M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice: – Non, ce que je pourrais ajouter à mon rapport figure dans le rapport. *(Rires.)*

Le président: – Je vous remercie. La discussion est ouverte. Discussion pas demandée, close. Madame la rapportrice, veuillez nous donner les déterminations de la Commission.

M^{me} Isabelle Truan (LE), rapportrice: – La Commission a voté ce préavis par 12 oui, à l'unanimité.

Le président: – Nous passons au vote. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions des travaux de rénovation des parcs et promenades le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Il n'y en a pas. C'est à l'unanimité que vous avez accepté ces conclusions. Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les préavis financiers.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/62 de la Municipalité, du 18 novembre 2009;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'500'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2010;

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;

3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

—————
Le président: – Nous passons maintenant aux objets mis en urgence. Nous prenons le point R50, rapport-préavis 2009/36. J'appelle à cette tribune M. Serge Segura.

—————

Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie

Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli

Préavis N° 2009/36

Lausanne, le 8 juillet 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M^{me} Andrea Eggli *Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie*. Elle expose son appréciation de la situation et le dispositif qu'elle entend initier au quartier de Montelly, à titre expérimental. Celui-ci est conçu pour favoriser les relations de confiance et de proximité entre la population et l'Administration. Il permettra : de promouvoir des méthodes de travail plus simples et plus efficaces, de favoriser les initiatives participatives et de hiérarchiser les priorités en faisant des choix démocratiquement débattus. En cas de succès, il pourrait être étendu.

Par ailleurs, ce rapport-préavis permet également d'apporter des éléments de réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier « *Création de comité de quartier permettant aux habitants d'imaginer et de concrétiser des projets utiles à la vie de quartier au moyen d'un budget participatif* » et de répondre partiellement au postulat de MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz « *Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort* ». Enfin, le dispositif proposé s'inscrit dans la politique de quartier que la Ville de Lausanne entend mener et qu'elle a présentée dans le rapport-préavis N° 2007/22 « *Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21* ».

1. Objet du rapport-préavis	797
2. Objet du postulat	799
3. D'une étude de quartier à un rapport de faisabilité	799
3.1 <i>Contexte</i>	799
3.2 <i>Illustration des propositions sur les cinq sites étudiés</i>	799
3.3 <i>Non-aboutissement du projet</i>	800
4. Des objectifs initiaux à un nouvel état d'esprit	800
4.1 <i>Des objectifs encore d'actualité</i>	800
4.2 <i>Des réponses ponctuelles, mais... sans cadre!</i>	801
4.3 <i>Notion de qualité de vie</i>	801
4.4 <i>Une démarche participative</i>	802
4.5 <i>Un nouvel état d'esprit</i>	802
4.6 <i>Notion de quartier</i>	802
5. Partenariat: philosophie et outils proposés	803
5.1 <i>Le partenariat, une philosophie de travail</i>	803
5.2 <i>Philosophie « côté quartier »</i>	803
5.3 <i>Philosophie et outils « côté administration »</i>	803
5.3.1 <i>Le portail administratif</i>	803
5.3.2 <i>La plateforme transversale</i>	804
5.3.3 <i>Le contrat de quartier</i>	804
5.4 <i>Mise en œuvre des outils administratifs</i>	805
5.4.1 <i>Organisation du portail administratif et de la plateforme transversale</i>	805
5.4.2 <i>Organisation et déroulement d'un contrat de quartier</i>	806
6. Ressources humaines et matérielles	806
6.1 <i>Conséquences sur le personnel</i>	806
6.2 <i>Conséquences financières</i>	807
7. Réponses aux différents objets	807
7.1 <i>Réponse au postulat Eggli</i>	807
7.2 <i>Réponse partielle à la motion de M. Marc Vuilleumier, au postulat de MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz ainsi qu'au rapport-préavis « Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusion de l'Agenda 21 »</i>	808
8. Conclusions	808

2. Objet du postulat

Déposé le 24 avril 2007, le postulat de M^{me} Andrea Eggli a été développé et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2007¹. Elle souhaite qu'un rapport de faisabilité, déposé en janvier 1998 par le bureau des programmes d'occupations du Service social et du travail et qui s'intitulait *Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie*, soit remis à jour et qu'il fasse l'objet d'une démarche participative des habitants du quartier afin qu'ils puissent exprimer leur avis. La problématique développée touche essentiellement des terrains gérés par des sociétés coopératives ou immobilières, actives sur le marché du logement subventionné, ou par la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, propriétaire également dans ce quartier.

3. D'une étude de quartier à un rapport de faisabilité

3.1 Contexte

Le rapport de faisabilité mentionné par M^{me} Eggli fait suite à une étude de quartier et aux propositions déjà avancées en 1996 par une paysagiste et un urbaniste dans le cadre d'un programme d'occupation. Cette étude a ensuite été reprise et a fait l'objet d'un travail conséquent réalisé par deux architectes en emploi temporaire subventionné (ETS).

S'intéressant exclusivement au périmètre de Montelly, les améliorations proposées dans ce rapport étaient de nature à :

- Améliorer le cadre de vie de manière à favoriser l'intégration.
- Créer des espaces communs pour favoriser la rencontre et les échanges.
- Revaloriser les espaces interstitiels.
- Améliorer les espaces libres, notamment pour les bâtiments subventionnés.
- Sensibiliser les habitants à un mode de vie durable.

La réflexion ainsi engagée a conduit à l'élaboration de cinq propositions dûment motivées et dessinées.

3.2 Illustration des propositions sur les cinq sites étudiés

1. Autour du chemin de Montelly 45 à 79 – Le renouveau	
1.1	Espace de rencontre avec bancs, tables, couvert, place grillades et four à pain (N° 59)
1.2	Création d'une place de jeux (ouest N°s 63–65)
1.3	Réalisation de plantages (petits potagers) avec consultation et collaboration des habitants
1.4	Création d'un verger avec consultation des habitants (N° 61)
1.5	Amélioration des cheminements existants et création de nouveaux en relation avec la réalisation des interventions projetées
1.6	Création de petits espaces de rencontre (N°s 45–47, 55–57, 69–77)
1.7	Animation du sol par incrustation de motifs pavés
1.8	Revitalisation des plantations existantes par l'introduction de végétaux indigènes permettant l'observation de l'évolution de la nature au cours des saisons, notamment par les couleurs, les senteurs et la faune présente

2. Le Centre de vie infantine (CVE) et le Belvédère – chemin de rencontre	
2.1	Création d'un chemin des senteurs, des goûts et des couleurs
2.2	Création d'un plantage
2.3	Enlèvement partiel du revêtement en béton du préau
2.4	Plantation d'arbustes indigènes
2.5	Réaménagement du chemin ouest (culture de plantes condimentaires pour le réfectoire)
2.6	Aménagement d'une place de détente avec plantation d'une végétation protectrice

¹BCC 2007, T. II (N° 2), pp.155-156.

3. Montelly 9a, b, c – un modèle de transformation	
3.1	Réaménagement des surfaces de jeux au sud en tenant compte de l'âge des enfants
3.2	Réaménagement de la surface de repos au nord
3.3	Création de plantages avec consultation et collaboration des habitants
3.4	Plantation d'une haie vive et de talus avec des essences indigènes
3.5	Réactivation des jardinets de chaque côté des entrées

4. Sainte-Thérèse-Floreny – un terrain à s'approprier	
4.1	Modification des places de stationnement sur le chemin de Floreny (suppression et création comme élément de ralentissement)
4.2	Aménagement d'une promenade avec création d'un escalier reliant le terrain de l'église et la parcelle en pré
4.3	Réalisation d'une butte et ensemencement en prairie fleurie côté Montoie
4.4	Création d'un espace de rencontre doté d'une pergola et d'une fontaine et aménagement d'un cheminement conduisant de l'avenue de Montelly à la place de jeux entre immeubles
4.5	Plantation d'une vigne par un groupe d'intéressés prenant également en charge son exploitation et son suivi
4.6	Plantation d'arbres fruitiers palissés contre un mur
4.7	Plantation d'une rangée d'arbres tiges servant d'écran entre le bâtiment et les aménagements projetés
4.8	Création d'un chemin conduisant au parvis de l'église
4.9	Plantation d'un cordon arbustif le long du chemin de Floreny
4.10	Concernant la place de jeux : modification de la forme, mise en place de nouveaux éléments de jeux et plantation d'un cordon arbustif
4.11	Plantation d'un cordon vert type haie naturelle séparant le bâtiment Floreny 7-9 de la place de jeux

5. Chemin de Montelly «une rue à faire vivre»	
5.1	Conception et réalisation sur des lieux de rencontre sur le trajet commerces et habitations
5.2	Aménagement de la terrasse de Montelly qui pourrait devenir une place
5.3	Mise en valeur de l'escalier dans le bâtiment Montelly 46 par une amélioration de l'éclairage et une intervention artistique après remise en état de la structure béton qui présente des dégâts dus à la corrosion de l'armature

3.3 Non-aboutissement du projet

La prise en charge financière de ce projet, tel qu'il avait alors été défini, était à répartir entre les propriétaires concernés, la Commission cantonale de gestion des programmes d'emplois temporaires (PET) et l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE). Cela supposait, après sa présentation au Comité des espaces publics, de mettre sur pied un groupe de coordination composé d'ETS, de représentants de différents services de la Ville et d'un représentant du Conseil communal habitant le quartier.

Le rapport de faisabilité avait rencontré, auprès des propriétaires qui avaient été approchés par les initiants, une réceptivité suffisante pour permettre d'espérer leur contribution financière. Malgré cela, ce projet ne put se concrétiser, car il ne reçut finalement pas l'aval de la Commission cantonale de gestion des PET. Il fut en effet jugé trop concurrentiel pour des mandats qui auraient pu être attribués sans aucun soutien des pouvoirs publics sur le marché de l'emploi.

4. Des objectifs initiaux à un nouvel état d'esprit

4.1 Des objectifs encore d'actualité

Ce rapport de faisabilité, qui avait retenu l'attention de M^{me} Egli, visait principalement deux objectifs : d'une part, l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier de Montelly, en relation avec la nature et leur environnement et, d'autre part, la mise sur pied d'ETS pour des personnes sans emploi. Il est certain que seul le premier objectif peut retenir aujourd'hui encore l'attention, car c'est précisément la proposition de confier le projet à des ETS qui l'a fait échouer il y a une dizaine d'années.

Les objectifs en relation avec la qualité de vie restent, quant à eux, toujours d'actualité et s'inscrivent, par ailleurs, parfaite-

ment dans une démarche de développement durable avec, pour finalité, de découvrir de nouvelles voies du « mieux vivre ensemble », de permettre le choix d'alternatives démocratiquement débattues et de favoriser des comportements éco-responsables tels que :

1. revaloriser des espaces verts actuellement sous-utilisés, le végétal jouant clairement ici un rôle de vecteur social ;
2. permettre à des familles de « s'approprier » des espaces naturels, de les aménager, de les cultiver, de les entretenir, tout en favorisant le jeu et les activités créatrices en plein air ;
3. mettre à disposition des enfants un lieu d'observation, de découverte et d'expérimentation de leur environnement ;
4. offrir un encadrement et des informations sur la manière de cultiver sainement et de préserver l'environnement ;
5. créer des conditions structurelles qui favorisent la rencontre et les échanges.

4.2 Des réponses ponctuelles, mais... sans cadre !

Dans l'intervalle, certains bâtiments ont été rénovés, d'autres ont changé de propriétaire, la place de jeux a été aménagée par la Ville, la zone 30 km/h a vu le jour, mais ces améliorations sont des réponses ponctuelles, nécessaires mais malheureusement insuffisantes pour agir sur des paramètres propres à un cadre de vie et à améliorer la qualité de vie d'un quartier dans son ensemble.

Ces interventions se sont faites sous l'impulsion de propriétaires ou de services administratifs, qui, tout à leur souci d'améliorer la situation d'un immeuble, d'une infrastructure, d'une partie de quartier sous un angle précis ont bien consulté et collaboré avec les voisins, les habitants, les associations de quartier, voire les sociétés de développement. Ces rencontres sont gourmandes en temps et en ressources, elles se déroulent souvent le soir et demandent paradoxalement autant, si ce n'est plus, d'énergie pour un projet qui n'est pas retenu que pour défendre un projet réalisé. Ceci conduit à des attentes de plus en plus grandes de la population et à des sollicitations que la coordination et la concertation administrative peinent à assurer et qui, finalement, se traduisent par des manques d'efficacité, de cohérence et des saupoudrages financiers dans les trop rares actions entreprises.

Pour éviter ces faiblesses et définir de meilleurs objectifs et une meilleure interaction des trois volets, social, économique et environnemental du développement durable, il s'agit d'adopter systématiquement une approche globale, transversale et intégrée. A cela s'ajoute la nécessité d'obtenir des consensus, en mettant en œuvre une gouvernance publique-privée qui puisse s'organiser par projet, pour permettre à la fois d'assurer la prise en charge individuelle de chaque demande et de favoriser des actions collectives concertées, avec un regard cohérent et une vision d'ensemble de l'avenir des quartiers.

4.3 Notion de qualité de vie

La littérature s'accorde à considérer la qualité de vie comme une notion multidimensionnelle ayant trait aussi bien à des aspects physiques, psychiques, médicaux que relationnels, sociaux, économiques ou environnementaux, voire politiques. Elle est souvent appréhendée soit par rapport à des objectifs (ex. la sécurité routière, l'aménagement d'espaces verts, le développement de services pour les jeunes, la prévention des manifestations du racisme, etc.) et désigne des moyens (infrastructure routière, vitesse de circulation, combattre le stress scolaire, etc.). Soit elle se rapporte à des besoins (respirer un air de qualité, effectifs de classes moins chargés, prévention des risques de dépendance, etc.) et désigne les normes permettant d'évaluer le degré de satisfaction (taux de substances toxiques dans l'atmosphère, étendue des services offerts aux jeunes, etc.). Mais, ces modes d'approche renvoient exclusivement à l'idée de satisfaction et aux conditions d'existence, notamment économiques, qui y contribuent.

Or, la qualité de vie interroge aussi la question du lien social et de l'agir. Comment des conditions d'existence seraient-elles satisfaisantes si elles ne respectent pas la dignité de l'être humain ? La question de la qualité de vie doit donc aussi être envisagée sous l'angle des valeurs et des principes. Elle passe immanquablement par une exploration du « vivre ensemble », de la façon dont celui-ci est débattu, de la participation, de la reconnaissance de la qualité d'interlocuteur des acteurs.²

²HEF-TS/CROSS/La qualité de vie dans la commune de Marly : Diagnostic social participatif et prospectif sous forme de recherche-action, 2008, voir www.marly.ch

4.4 Une démarche participative

Si Lausanne se veut une ville durable et conviviale, la vie des quartiers doit être l'une de ses priorités. Le quartier de Montelly n'est actuellement pas sous les feux des projecteurs, ni au travers de 3000 logements ni de Métamorphose. La Municipalité considère cependant que travailler sur les quartiers anciens est tout aussi nécessaire que d'imaginer la ville de demain, plus écologique, plus technologique, plus sociale, plus durable.

Cette nécessité est de l'ordre du complémentaire et de l'équilibre ; cela s'inscrit parfaitement dans une logique de revitalisation des quartiers et d'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.

La finalité de la politique d'une ville n'est-elle pas de chercher à mieux vivre ensemble et de contribuer à réduire la fracture qui existe entre les sociétés civile, administrative et politique ?

De ce fait, il est important d'encourager les habitants, qu'ils soient de Montelly ou d'ailleurs, à s'exprimer sur leur quartier et à inscrire, en amont de tout projet urbain, leurs actions dans une démarche participative qui permet de passer de l'habitant au citoyen « en produisant » de l'intérêt général.

Une démarche participative permet, selon le Prof. Jean-Bernard Racine³, « d'intégrer et traduire les usages sociaux et pratiques ordinaires pour définir de meilleurs objectifs, obtenir du consensus ainsi qu'un meilleur couplage des dimensions du développement durable ». C'est aussi améliorer des projets par l'expertise des usagers et par une forme d'intelligence collective qui garantit le bon déroulement des opérations et leur appropriation a posteriori ; elle répond aussi à la demande de reconnaissance, de respect et de dignité du citoyen. Il est important également de garder en mémoire que, selon l'OMS, « *une Ville en santé est une collectivité qui met en place et améliore continuellement son environnement physique et social et qui utilise les ressources de la communauté afin de rendre ses citoyens aptes à s'entraider mutuellement dans la réalisation de leurs activités courantes et à développer leur propre potentiel.* »

4.5 Un nouvel état d'esprit

Certes, le présent postulat fait référence à un quartier, à un rapport de faisabilité, à un catalogue de propositions qui peut servir de base de réflexion, mais il est peut-être encore plus important de noter que ce postulat révèle un phénomène plus général qui peut se résumer en trois mots-clés : conscience, identité, responsabilité.

Les démarches participatives introduites par Agenda 21, ou Métamorphose, les ateliers de réflexion de ces derniers mois sur le futur écoquartier ont contribué à nourrir certaines évidences, et il semble qu'un nouvel état d'esprit soit bel et bien né et qu'il permette aujourd'hui d'envisager et de construire un vrai partenariat entre la population et son Administration.

Le « comment faire ensemble » est une interrogation simple mais centrale, qui demande de placer le citoyen au cœur des réflexions et d'impliquer autant les partenaires privés que publics. La Ville de Lausanne a clairement affirmé la volonté de densifier le rapport de proximité entre les citoyens et les Autorités. De nombreux débats et présentations sur des projets d'aménagement des espaces publics sont fréquemment présentés dans les quartiers. La Ville soutient également activement la création du lien social à travers divers organismes, notamment la FASL, les paroisses, les associations de quartier, les sociétés de développement, etc. Toutefois, si elle veut prendre le risque de la démocratie participative, osant passer de l'information à la concertation et de la concertation à la participation, la Ville se doit de fixer des conditions et un mode opératoire pour donner crédibilité et poids à des démarches de cette nature, voire de cette envergure.

4.6 Notion de quartier

La définition du quartier demande à être clarifiée : doit-on la considérer comme une entité spatiale bien délimitée ? A Lausanne, faut-il en compter 10, comme dans le cadre de l'opération Quartiers 21, ou 17, comme dans les quartiers statistiques ?

En les institutionnalisant, font-ils toujours sens pour le citoyen ? Le quartier constitue-t-il aujourd'hui un territoire de référence pour l'individu ? Ses limites sont fluctuantes selon les habitants, leur âge, leur origine, leur religion, leurs revenus ? Il y a forcément une dimension subjective, sociale du quartier, bien au-delà d'une réalité territoriale, d'un espace physique. Selon le Prof. Kaj Noschis⁴, même si « Le quartier est une réalité dans la mesure où il assouvit l'imaginaire dans des lieux

³Jean-Bernard Racine in Conférence du 05.06.09, voir www.eco-bau.ch

⁴Kaj Noschis, *La signification affective du quartier*, Librairie des Méridiens, Paris, 1984.

précis», il apparaît que le quartier se définit aussi aujourd'hui par l'étendue des libertés offertes à l'individu et par l'intérêt qu'il y concentre (que puis-je faire de telle rue à telle rue? des courses? du sport? mettre mes enfants à l'école, puis-je le parcourir facilement?...). La réalité d'un quartier se dessine, pour la plupart des individus, en fonction de leur propre perception (liens affectifs, centres d'intérêt, mode de vie); c'est la raison pour laquelle il ne paraît pas opportun de dénombrer ou de chercher précisément à fixer les limites territoriales des quartiers, mais bien de prendre le périmètre qui fera sens pour le citoyen, pouvant s'identifier comme partie prenante à tel ou tel débat d'intérêt collectif, en y associant l'idée d'une vie conviviale et d'une ouverture aux autres.

5. Partenariat : philosophie et outils proposés

5.1 *Le partenariat, une philosophie de travail*

Au chapitre des conditions, il semble pertinent de favoriser la réflexion collective déjà sur le terrain, de faire en sorte que chaque projet ne soit pas le résultat de la réflexion d'un seul individu mais d'un collectif. Sans que ce soit pour autant une condition absolue, dans le sens qu'il n'exclut pas les initiatives individuelles crédibles et légitimes, le partenariat est en premier lieu recherché et favorisé. Les demandes doivent privilégier l'intérêt général et rechercher le consensus. Les sollicitations individuelles relatives à des intérêts particuliers et personnels ne seront par conséquent pas acceptées.

5.2 *Philosophie « côté quartier »*

Dans tout projet urbain, les habitants, commerçants, associations, entreprises, services existants sont des partenaires indispensables. Chacun doit pouvoir apporter son savoir, son expérience, sa légitimité d'usager. Il est ainsi primordial de favoriser et de maintenir des espaces de dialogue entre habitants, petits ou grands propriétaires, locataires, d'un côté, et professionnels et experts, d'un autre côté, afin que les habitants osent s'exprimer et devenir des acteurs, voire des « *loc'acteurs* », compétents et porteurs de ressources pour ce qui touche directement à leur cadre de vie. Un espace d'informations et de débats doit, dès lors, se créer à l'échelle du quartier pour permettre aux habitants et aux usagers de participer activement au développement de leur quartier; il s'agit également de les responsabiliser par rapport à leur avenir avec des règles du jeu clairement définies entre eux et l'Administration. Dans ce but, les intervenants, professionnels et autres actifs déjà présents dans les quartiers auront un rôle particulièrement important à jouer dans l'instauration du dialogue comme état d'esprit et dans le soutien à l'émergence de projets issus de la population et des associations locales.

5.3 *Philosophie et outils « côté administration »*

Afin de garantir, d'une part, un traitement approprié des sollicitations émanant des quartiers, par le biais de ses habitants, commerçants, associations, représentants politiques, etc. et de favoriser, d'autre part, une approche transversale, globale et participative de la gestion urbaine, l'Administration doit se doter d'un cadre permettant de cultiver la participation, la confiance et la codécision. Ce cadre conciliera les trois principes du développement durable, soit l'efficacité économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Pour relever ces nouveaux défis et promouvoir des méthodes de travail plus simples et plus efficaces, l'Administration doit s'adapter et proposer un nouveau dispositif composé de **trois outils**, à savoir : **un portail administratif** pour canaliser les demandes, **une plateforme transversale interdisciplinaire** garantissant l'impartialité d'une vision d'ensemble, de riches et complets échanges, des solutions professionnelles et pragmatiques utiles et nécessaires à la préservation des intérêts privés et publics et **un contrat de quartier** pour formaliser l'amélioration du cadre de vie souhaitée. Dans le cadre du démarrage de ce nouveau processus et des travaux de mise en œuvre, toutes les coordinations interservices seront mises en valeur, renforcées et développées dans un but d'efficacité accrue et d'une meilleure satisfaction de tous. Pour une vision globale nécessaire, un langage commun sera trouvé et des synergies pérennes favorisées.

5.3.1 Le portail administratif

Le portail administratif est une porte d'entrée pour les quartiers, vers laquelle seront dirigées toutes les demandes en relation avec des questions favorisant le développement durable et la qualité de vie. Lausanne a dû trouver sa voie propre et imaginer des outils adaptés aux attentes, aux moyens et à ses infrastructures existantes. Dans ce contexte, les modèles zurichois⁵ et bâlois⁶ de secrétariat de quartier offrent des pistes intéressantes en mettant sur pied une structure au service des

⁵www.stadt-zuerich.ch/gwa

⁶www.stadtteilsekretariatebasel.ch ou programme d'actions du développement de la Ville de Bâle, voir www.aps-bs.ch

quartiers. Parmi les prestations proposées, Bâle aide les personnes à formuler leurs demandes et à faire le lien avec les services concernés de l'Administration. Ils mettent à disposition une plateforme d'information et de discussion au service des quartiers. Zurich, avec son secrétariat de quartier de Neu-Oerlikon, va encore plus loin en accompagnant le processus de développement et d'intégration du nouveau quartier dans le contexte urbain existant.

Pour pouvoir jouer un rôle de « facilitateur » au service des habitants et des usagers, pour les aider à formuler et à déposer leurs demandes en relation avec les questions favorisant le développement durable et la qualité de vie des quartiers, le portail administratif doit avoir une position de proximité et un réseau étendu avec différents acteurs pour répondre au mieux et au plus vite aux besoins et aux questions posées. Cela vaut que le quartier soit à caractère subventionné ou non, en devenir ou ancien, à caractère écologique et/ou solidaire. La volonté est réellement de mettre en commun, connaissance et expérience, de travailler avec les réseaux et les structures existantes et naturellement d'en favoriser et d'en créer de nouveaux pour obtenir un esprit neuf, constructif et empreint de transversalité.

5.3.2 La plateforme transversale

Suivant les besoins et la complexité de la requête ou de la problématique soulevée, un premier diagnostic devra être posé et soumis à un groupe d'accompagnement élargi, composé de professionnels apportant leur savoir et leur expérience dans la conception, l'organisation et la matérialisation de l'espace urbain ainsi que dans le renforcement du tissu social.

Ce groupe d'accompagnement, appelé **plateforme transversale**, est une structure à géométrie variable, permettant de rattacher les sollicitations et les objectifs d'un quartier aux stratégies d'évolution urbaine générale; il doit être capable de les concrétiser sur le terrain et d'apporter des réponses décloisonnées, avec le concours des quartiers.

La plateforme transversale aura pour principales missions :

1. d'analyser la pertinence (établissement d'un premier diagnostic), de hiérarchiser les priorités, et la faisabilité des projets issus des quartiers en menant une réflexion globale, c'est-à-dire sur l'ensemble des thématiques inhérentes à la durabilité des quartiers;
2. de donner l'impulsion nécessaire à toute action locale en soutenant la concrétisation des projets d'amélioration des quartiers qui auront été souhaités par les habitants;
3. de faire le lien entre les différents contrats de quartier et la Municipalité, d'établir une évaluation des projets réalisés et du processus dans sa globalité pour chaque contrat de quartier.

5.3.3 Le contrat de quartier

Lorsque les enjeux dépassent le cadre d'un problème ponctuel pouvant directement être résolu par le portail administratif ou bilatéralement avec un interlocuteur spécifique, lorsque la pertinence d'une demande émanant des quartiers ou de l'Administration elle-même est établie, la plateforme transversale peut initier et piloter un contrat de quartier inspiré du modèle genevois⁷. Un contrat de quartier peut également être initié par la Municipalité en réponse à une motion, à un postulat ou à une autre demande émanant du Conseil communal.

Le contrat de quartier est un outil de dynamisation et de structuration du partenariat privé-public, c'est-à-dire un contrat de confiance entre l'Administration publique et les habitants et usagers d'un quartier, qui doit encourager tout un chacun à s'investir en fonction de ses moyens dans l'amélioration de son cadre de vie. Il n'est, de fait, pas un contrat au sens juridique du terme, avec des droits et des obligations clairement établis, mais plutôt un engagement mutuel dont l'ambition est de donner la possibilité aux habitants et aux usagers d'être acteurs dans la vie de leur quartier, afin de l'améliorer, de répondre aux besoins et de « mieux vivre ensemble » par la réalisation d'une ou de plusieurs actions sur une période planifiée.

Les thèmes fondamentaux d'un contrat de quartier sont :

- des projets en lien avec l'aménagement et l'environnement (valorisation des espaces publics, sécurité, salubrité, etc.);
- des projets d'infrastructures socioculturelles et sportives (équipements de proximité, lieux de rencontre, espaces de jeux adaptés, etc.);
- des projets de développement communautaire contribuant à l'amélioration du lien social (réseaux d'entraide, événements de quartier, etc.)

⁷Annexe 1 Dépliant d'un contrat de quartier,
Annexe 2 Document général concernant les contrats de quartier.

Ainsi le contrat de quartier permet à chacun de s'impliquer et d'être acteur de la qualité de vie du quartier considéré. Son but est bel et bien la promotion d'une démocratie participative qui ne se substitue pas à la démocratie représentative, mais qui la nourrit et se nourrit d'elle. Si la démocratie participative est constituée sur la proximité, elle ne doit pas s'y enfermer. Le contrat de quartier a pour ambition de soulever des enjeux qui permettent de cristalliser une action et de faire appel à un processus participatif, de la définition des besoins à leur validation, jusqu'à la mise en œuvre des actions. De plus, il est une occasion unique de valoriser les acteurs, de souder des liens durables entre des habitants qui se sentent concernés par leur environnement urbain, de participer à des actions à caractère fédérateur et de les ouvrir davantage aux questions plus larges de la société.

5.4 Mise en œuvre des outils administratifs

5.4.1 Organisation du portail administratif et de la plateforme transversale

Pour une question de suivi et d'efficacité, il est proposé que le portail administratif soit également chargé d'assurer la coordination de la plateforme transversale. Il doit également être prêt à fournir un encadrement de qualité, et à proposer des synergies entre unités existantes. Il doit aussi être bien placé sur le plan de l'accès au public, propice à créer des échanges. Il paraît enfin nécessaire que le service désigné ait déjà une certaine pratique de la démarche participative, une connaissance du terrain, un vaste réseau de contacts, une bonne capacité d'écoute et de négociation et qu'il soit prospectif, polyvalent et rapidement opérationnel.

Au vu de l'expérience acquise par le Service du logement et des gérances (SLG) dans les processus Quartiers 21, 3000 logements et Métamorphose, de la diversité de ses interlocuteurs externes (coopératives, locataires, gérances, architectes, investisseurs), internes (juriste, architecte, sociologue, ingénieur, médiateur, expert immobilier et en multimédia, etc.) et de ses prestations (guichet Développement durable, cellule logement, aide individuelle au logement, fête des voisins, registre bâtiments et logements), ce service est tout désigné pour jouer un rôle de passerelle entre l'Administration et la population.

La plateforme transversale, composée de membres de plusieurs services de l'Administration, a pour mission d'écouter, de conseiller, d'encadrer réflexions et actions en bonne intelligence avec les habitants du quartier. Ces ressources font donc partie de la stratégie d'aide au quartier et de mise en place de réponses adaptées, à l'échelle locale, ou intégrées et complémentaires, à l'échelle urbaine.

Sa composition dépendra de la complexité de la requête ou de la problématique soulevée. Les questions susceptibles d'être soulevées par les quartiers pouvant concerner l'ensemble des nombreux services de l'Administration lausannoise, il est probable que plusieurs d'entre eux seront sollicités pour désigner un répondant « quartier ». S'agissant des questions concernant les espaces publics, elles seront toujours traitées en collaboration avec le BEP (bureau des espaces publics, composé de Routes & mobilité, Urbanisme, Architecture, Parcs et promenades et Corps de police).

Suivant les sollicitations et les questions soulevées, les réponses à apporter ne seront pas seulement à trouver sur le plan technique, mais demanderont de recourir à d'autres services, en particuliers ceux offrant déjà des prestations favorisant l'appropriation de l'environnement et le lien social (comme le Service social Lausanne ou le Service de la jeunesse et des loisirs), voire à des ressources hors Administration.

Les sociétés de développement, les associations de quartier, les paroisses, la FASL, qui font un travail de liaison entre les quartiers et les Autorités, seront des partenaires privilégiés, mais d'autres structures actives ou futures, comme les maisons de quartiers, seront naturellement également prises en considération. Le portail fera également appel aux différents délégués de la Ville (piétons, deux-roues, observatoire de la sécurité, intégration, enfance, jeunesse...) qui sont des « personnes-ressources » importantes et connues de la population pour des problématiques particulières et qui s'insèrent dans une préoccupation plus globale. Tout professionnel ou personne ayant des compétences d'accompagnement et de soutien seront des facteurs de succès dans la construction, chez les habitants, du sentiment d'être acteurs de leur quartier.

Enfin, la population du quartier (habitants, commerçants, associations, etc.) pourra également être sollicitée, sous des formes encore à définir, en relation, par exemple, avec la conception, la gestion et l'entretien de certains aménagements à réaliser.

Dans le même ordre d'idée, le concept « **des habitants solidaires de leur quartier** » développé au sein du SLG pourrait être envisagé. Celui-ci poursuit les trois objectifs suivants :

1. améliorer la qualité de vie du quartier en renforçant les liens sociaux entre les habitants (Fête des voisins et son développement);

2. mettre en place une collaboration avec l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs du quartier pour réaliser des espaces autogérés par les habitants ;
3. promouvoir la participation de l'habitant à la vie du quartier par des projets concrets réalisables rapidement.

Des exemples de projets réussis permettraient une vraie intégration des habitants dans leur quartier, une valorisation de leurs qualifications et une pérennisation des liens sociaux.

5.4.2 Organisation et déroulement d'un contrat de quartier

Afin de permettre le contact entre la population et l'Administration, la plateforme transversale organisera **une première conférence de quartier**, ouverte à toutes et à tous, pour donner une information sur les premiers diagnostics posés et sur les premières mobilisations des habitants et des usagers. Chaque conférence de quartier fera l'objet d'une promotion par le biais de flyers et autres supports d'information ou par tout autre moyen jugé nécessaire. Il s'agit de susciter l'intérêt, la curiosité chez les habitants et les usagers, en mettant en avant l'aspect participatif, informatif et «acteur» du développement du quartier.

Au cours de cette première conférence de quartier, **les principes d'un contrat de quartier** seront présentés, soit :

- l'identification des besoins et des manques, par un diagnostic partagé sur la qualité de vie dans le quartier ;
- la volonté d'un bien commun par un engagement mutuel ;
- la fixation d'objectifs et d'un calendrier pour leur mise en œuvre.

A cette occasion, les représentants de la **commission de coordination de quartier** seront désignés de manière paritaire soit entre trois et cinq **délégués du quartier** et trois et cinq **membres de l'Administration**, auxquels s'ajoutera encore **un coordinateur**, assurant le lien entre la plateforme et la commission de coordination. La commission de coordination sera l'interface entre les différents milieux du quartier et l'Administration, un lieu de construction des consensus qui complètera le diagnostic et qui élaborera la feuille de route pour le quartier. Cette commission établira **une feuille de route**, comprenant objectifs, actions et mises en œuvre. Suivant la complexité du sujet, cette commission formera également des **groupes de travail** par thème(s) retenu(s) dans le cadre d'une démarche participative. Sur le plan administratif et logistique, la commission de coordination pourra faire appel aux ressources du portail administratif.

La feuille de route sera ensuite présentée aux habitants et aux usagers du quartier lors d'une conférence de quartier spécifique pour discussion et adaptation éventuelle. Puis, elle sera soumise à la Municipalité pour validation. Si la mise en œuvre de la feuille de route prévoit des mesures nécessitant des crédits d'investissements ou d'autres objets de la compétence de la Municipalité, les processus usuels de traitement de ce type d'objets s'appliqueront. Une fois la feuille de route approuvée, la Municipalité mandatera la commission de coordination pour assurer sa mise en œuvre. Celle-ci en assurera le suivi de sa mise en œuvre pendant la période prévue (en règle générale 3 à 4 ans). En tout temps, la commission de coordination pourra apporter des adaptations légères à la feuille de route, sous réserve de validation par la plateforme transversale. Des adaptations plus importantes devront faire l'objet d'une information à la Municipalité.

Afin de maintenir le contact avec la population, d'être à l'écoute de celle-ci et de suivre l'évolution des besoins d'un quartier, **une conférence de quartier** pour chaque contrat de quartier sera organisée à intervalles réguliers, au moins une fois par année. La population sera informée des démarches entreprises et des projets en cours. Le contrat de quartier sera véritablement une interface de débat et de restitution.

6. Ressources humaines et matérielles

6.1 Conséquences sur le personnel

Ce projet fait essentiellement appel aux énergies existantes et aux synergies potentielles. Il sera encadré par deux collaborateurs du SLG aux compétences complémentaires.

Sur le plan plus relationnel et administratif, tant dans l'action effective du portail administratif que de l'assistance à la plateforme ou du soutien à la signature d'un contrat de quartier et à sa mise en œuvre, la collaboration d'une personne spécialisée dans le «travail social communautaire», estimé à 80%, est également nécessaire. Les compétences requises seront de bien connaître le fonctionnement de notre Administration, de pouvoir s'intégrer facilement, d'être capable d'orienter, d'accompagner, voire d'intégrer tout partenaire en cours d'un processus transversal, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Administration. A cet effet, il faudra intégrer un 0,8 EPT en travail social au plan des postes du SLG dès le 01.01.2010.

Il n'en demeure pas moins que le portail administratif et la coordination de la plateforme transversale demanderont un soutien administratif (estimé à environ 50%). A cet effet, il faudra intégrer un 0,5 EPT en travail administratif sur le plan des postes du SLG dès le 01.01.2010.

Ces deux postes seront des contrats à durée déterminée de deux ans. Après évaluation du projet, ils pourront, le cas échéant être pérennisés ou supprimés.

Ces postes sont compris dans le budget prélevé sur le fonds pour le développement durable.

Sur le plan de l'accompagnement d'un dossier, le portail administratif devra apprécier le type des prestations fournies. Sont-elles de l'ordre de la coordination administrative et du soutien au projet du quartier, pour l'établissement d'un premier diagnostic, ou s'agit-il de la formalisation d'un projet à proprement parler, d'une mise à l'enquête ou d'une concrétisation de projet sous la forme d'un contrat de quartier?

6.2 Conséquences financières

Le budget prévisionnel annuel d'un tel dispositif se décompose comme suit:

Frais en ressources humaines :	Fr. 152'000.–
Frais en fournitures, mobilier et matériel :	Fr. 10'000.–
Communication & logistique :	Fr. 16'000.–
Mandats externes :	Fr. 9'500.–
Divers :	Fr. 2'500.–
TOTAL :	Fr. 190'000.– par an, renouvelable pour deux ans.

Ce budget sera prélevé sur le Fonds pour le développement durable, conformément à son article 1A, lettre m, qui prévoit son utilisation pour : «financer les processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois».

Après deux ans d'exercice, le SLG présentera le bilan du dispositif et du volume de travail engendré et évaluera la pertinence de la pérennisation des postes.

7. Réponses aux différents objets

7.1 Réponse au postulat Egli

La Municipalité, par la mise en place de ce dispositif expérimental, apporte ainsi une réponse favorable à la motion Egli. Sans présager des résultats qui pourraient être obtenus avec le quartier de Montelly, ce partenariat «administration-quartier» est un exemple de gestion urbaine de proximité, définie comme «*l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants*»⁸, qui est appelée à se développer et à se décliner sous différentes formes. Le quartier constitue un des niveaux d'intervention à privilégier pour agir sur la ville, il reste l'échelle géographique qui correspond à ce que chacun peut se représenter et s'approprier entre le citoyen, son environnement quotidien, l'Administration et le politique.

Aujourd'hui plus qu'hier, le quartier apparaît comme une entité à préserver, à valoriser, une prise de conscience s'est véritablement faite, autant sur le plan politique qu'administratif. L'esprit d'un quartier ne se construit ni ne se concrétise en un jour; il faut du temps et de la volonté pour le comprendre et pour découvrir ce qui en fait sa particularité, son identité, son ambiance, ses forces et ses faiblesses, pour lui permettre de s'épanouir, de se développer à sa mesure, à son rythme et d'entrer pleinement dans une logique de durabilité urbaine et sociale.

La Municipalité est clairement engagée dans une démarche de développement durable qui s'applique à tous les espaces, à toutes les échelles et qui contribue à mieux intégrer les quartiers dans la ville. Elle ne peut le faire qu'avec l'aide de ses habitants.

⁸Brigitte Guigou, «Gestion urbaine de proximité : des interventions coordonnées entre villes et bailleurs», IAURIF, Supplément *Habitat* N° 31, février 2002, voir www.iaurif.org

L'attention qui est portée maintenant sur la question des écoquartiers ne doit pas engendrer de ressentiment ni de frustration. Au contraire, elle doit conduire les autres quartiers à réfléchir sur eux-mêmes, les encourager à se révéler, à exister comme des partenaires. Il va sans dire que le défi du développement durable ne doit pas être réservé uniquement aux nouveaux quartiers, mais qu'il doit rassembler toutes les énergies et créer des ponts avec les quartiers plus anciens.

*7.2 Réponse partielle à la motion de M. Marc Vuilleumier,
au postulat de MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz ainsi qu'au rapport-préavis
« Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusion de l'Agenda 21 »*

Ce rapport-préavis offre quelques éléments de réponse supplémentaires à la motion Vuilleumier, en promouvant une démocratie participative par le biais des contrats de quartier, permettant à des habitants d'imaginer et de concrétiser des projets utiles à la vie de leur quartier. Le but de la démocratie participative est de jouer sur la proximité pour développer la « conscientisation » des habitants et leur désir de s'ouvrir davantage à la vie de la cité. Pour ce qui est du postulat de MM. Roland Rapaz et Roland Philippoz, ce dispositif expérimental au quartier de Montelly a pour but d'identifier et de comprendre les dimensions de la qualité de vie et de déterminer les projets pour la renforcer et l'améliorer. Il vise également à encourager l'implication des citoyens dans des projets d'action qui ont du sens pour eux, de manière à les mettre en situation d'acteurs de leur « vivre ensemble » avec l'aide du tissu associatif et du réseau existant. Une réponse aux propositions plus spécifiques du postulat, concernant la jeunesse et les loisirs, sera apportée par la DEJE dans le rapport à venir. Enfin, les trois outils proposés s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la politique de quartier que la Ville de Lausanne entend mener et des démarches de proximité souhaitées par les citoyens.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/36 de la Municipalité, du 8 juillet 2009 ;
ouï le rapport de la commission donnée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accepter le rapport-préavis en réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli.
2. D'approuver le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant de Fr. 380'000.– répartis sur une période de deux ans.
3. D'allouer à la Municipalité un crédit spécial net de fonctionnement annuel de Fr. 190'000.– compensé par le prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable, destiné au fonctionnement du dispositif présenté, montant à porter en augmentation du budget 2010 et 2011 du SLG, sous les rubriques suivantes :
 - 3304.301 traitements, pour un montant de Fr. 123'000.–
 - 3304.303 cotisations aux assurances sociales, pour un montant de Fr. 10'100.–
 - 3304.304 cotisations CPCL, pour un montant de Fr. 18'900.–
 - 3304.310 fournitures de bureau, pour un montant de Fr. 2'000.–
 - 3304.311 mobilier et matériel, pour un montant de Fr. 8'000.–
 - 3304.318 communication, logistique, mandats externes et divers, pour un montant de Fr. 28'000.–.
4. De demander un bilan de ce dispositif après deux ans d'exercice, afin d'en évaluer sa pertinence, son redimensionnement et sa pérennisation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexes :

1. Dépliant d'un contrat de quartier
2. Document général concernant les contrats de quartier

Document de référence

Validé par le Conseil administratif lors de sa séance du 25 février

A. Un Contrat de quartier : qu'est-ce que c'est?	809
B. Comment s'élabore un Contrat de quartier?	809
C. Quels sont les organes et structures du Contrat de quartier?	811
D. Les thèmes fondamentaux d'un Contrat de quartier	812

Document élaboré par la direction du Département de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports
sous l'égide du Comité de pilotage mandaté par le Conseil administratif

A. Un Contrat de quartier : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif du Contrat est de formaliser par un engagement mutuel des Autorités, d'une part, et des habitant-e-s et des usagers, d'autre part, une expérience d'amélioration du cadre de vie, reconnue et soutenue par la Municipalité sur une période donnée et sur un territoire déterminé.

C'est une opportunité permettant aux habitant-e-s et aux usagers de participer activement au développement de leur quartier et de se responsabiliser par rapport à leur avenir, dans un cadre partenarial avec des règles du jeu clairement définies.

La notion de « quartier », dans ce cadre, doit être abordée avec une certaine flexibilité ; l'objectif n'est pas de coller à tout prix à des délimitations administratives ou statistiques, mais de rechercher la cohérence et la lisibilité, pour chaque cas de contrat de quartier, entre un territoire donné et les problématiques abordées.

Volonté de la Municipalité :

- Valoriser et reconnaître les compétences locales des habitant-e-s et des usagers.
- Sortir d'une logique administrative cloisonnée dans les réponses apportées à la population.
- Développer une culture de la responsabilité et du partenariat des différents intervenants dans la vie des quartiers.
- Prendre en compte les réalités sociales des espaces publics.

Le Contrat de quartier est un contrat de confiance entre les pouvoirs publics municipaux et les habitant-e-s et les usagers d'un quartier, qui doit encourager tout un chacun à s'investir en fonction de ses moyens dans l'amélioration de son cadre de vie.

B. Comment s'élabore un Contrat de quartier ?

La mise en œuvre d'un contrat de quartier est structurée en plusieurs étapes successives :

1. Initiation de la démarche

Différents critères ou facteurs peuvent conduire la Municipalité à déclencher une démarche de Contrat de quartier : un diagnostic établi par les acteurs de proximité au sein des coordinations de quartier, un nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement dépassant territorialement l'îlot, des pétitions émanant d'habitants d'un quartier avec pour objet une série

de problématiques en lien avec la qualité de vie de leur quartier, etc. En règle générale, une telle démarche se justifie lorsque les enjeux concernent un territoire délimité et dépassent le cadre d'un problème particulier pouvant être réglé rapidement par un ou plusieurs services.

Toute hypothèse pour le lancement d'un Contrat de quartier est examinée par le comité de pilotage qui émet un préavis à l'intention du Conseil administratif, qui statue sur le principe de la mise en route d'un Contrat de quartier et mandate le comité de pilotage pour préparer la mise en œuvre, selon les modalités ci-après.

2. Conférence de quartier

La Municipalité présente la démarche dans le quartier et organise la conférence de quartier, autant que possible d'entente avec les associations du quartier, afin que la conférence de quartier désigne les représentants du quartier dans la commission de coordination de quartier, de manière aussi représentative que possible. Les associations actives dans le quartier seront incitées à participer activement à ce processus.

3. Validation des membres de la commission de coordination par le Conseil administratif

Le Conseil administratif valide la composition de la commission de coordination de quartier et nomme un-e coordinateur-trice (chef-fe de projet) au sein de l'Administration qui aura pour tâche de faciliter le travail de la commission dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route du contrat de quartier (programme d'actions).

4. Elaboration d'une feuille de route

Durant 6 à 8 mois, la commission de coordination de quartier établit une feuille de route (qui inclut un diagnostic circonstancié et un programme d'actions). Cette feuille de route sera présentée aux habitant-e-s et aux usagers du quartier lors d'une conférence de quartier pour discussion et adaptation éventuelle.

5. Approbation de la feuille de route

La feuille de route doit être approuvée et signée par le Conseil administratif.

6. Présentation de la feuille de route au Conseil municipal

Une fois validée par le Conseil administratif, la feuille de route est présentée au Conseil municipal (qui peut la renvoyer en commission) pour information et avis, sachant que le Contrat de quartier lui-même ne fait pas l'objet d'une délibération. En revanche, si la mise en œuvre de la feuille de route prévoit des mesures nécessitant des crédits d'investissements ou d'autres objets de la compétence du Conseil municipal, les processus usuels de traitement de ce type d'objets par celui-ci s'appliqueront. Le Conseil municipal a ainsi l'occasion de prendre connaissance de manière avancée de l'arrivée de ces intentions. Dans la mesure du possible, il lui sera soumis un groupe de crédits pour les éléments concernant un même quartier dans le cadre d'un contrat de quartier.

7. Mise en œuvre de la feuille de route

Une fois la feuille de route approuvée, le Conseil administratif mandate la commission de coordination pour assurer sa mise en œuvre. Celle-ci assure donc le suivi de sa mise en œuvre sur la période prévue (en règle générale trois à quatre ans) avec au fur et à mesure une consultation de la conférence de quartier (cf. ci-après). En tout temps, la commission de coordination peut apporter des adaptations légères à la feuille de route sous réserve de validation par le Comité de pilotage et le Conseil administratif. Des adaptations plus substantielles doivent faire l'objet d'une information au Conseil municipal.

8. Evaluation

Une évaluation des projets réalisés et du processus dans sa globalité est effectuée pour chaque contrat de quartier (avec des points de situation intermédiaires à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année).

C. Quels sont les organes et structures du Contrat de quartier ?

L'organisation du contrat de quartier se décline de la manière suivante :

Structures externes à la Municipalité

Une conférence de quartier

C'est l'assemblée plénière du Contrat de quartier. Les conférences de quartier sont ouvertes à tous et à toutes (habitant-e-s et commerçant-e-s du quartier, ainsi que personnes y travaillant et autres personnes usagères du quartier à titre régulier). Elles sont un lieu de consultation et d'information. Le choix final des projets retenus reste de la compétence du Comité de pilotage qui applique aux projets les procédures usuelles de l'Administration, donc notamment les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal, voire les procédures relevant de l'Etat.

Pendant la durée du Contrat de quartier, au minimum huit conférences de quartier sont organisées par la commission de coordination, soit en principe deux par an. La feuille de route et les projets élaborés dans les groupes de travail y sont présentés et discutés.

Lors de la première conférence de quartier, la Municipalité présente les principes du contrat de quartier. C'est également lors de cette première conférence de quartier que sont désignés les membres de la commission de coordination de quartier.

Une commission de coordination de quartier

C'est une structure paritaire mixte composée de trois à cinq représentant-e-s des services de l'Administration municipale et de trois à cinq délégué-e-s du quartier (habitant-e-s et commerçant-e-s). Elle est à la fois un relais entre les différents milieux du quartier et les services de l'Administration. Elle propose une feuille de route pour le quartier et supervise les groupes de travail en fonction des problématiques retenues.

La commission dispose d'un soutien administratif assuré en principe par des représentant-es des UAC. Ceux-ci doivent faciliter la mobilisation des acteurs du quartier et apporter un appui notamment en termes de communication et d'information.

La commission nomme son/sa président-e parmi les délégué-e-s du quartier.

Des groupes de travail par projet identifié dans le cadre de la feuille de route

Les groupes de travail sont créés par la commission de coordination de quartier en fonction des problématiques issues des diagnostics. Leur composition doit, dans la mesure du possible, refléter la répartition et la représentation des parties prenantes. Ce sont des structures capables de s'adapter aux besoins des projets. Chaque groupe est piloté par un membre de la commission de coordination.

Structures internes à la Municipalité

Le comité de pilotage

Afin de faire le lien entre les différents contrats de quartier et le Conseil administratif, un comité de pilotage est institué, composé de représentants des directions des cinq départements (sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports) et des coordinateurs-trices de chaque contrat en cours.

Le coordinateur

Pour chaque contrat de quartier, un-e coordinateur-trice (chef-fe de projet) est nommé-e par le Conseil administratif sur proposition du comité de pilotage. Il assure principalement le lien entre le comité de pilotage et la commission de coordination. Il doit faciliter le travail de cette dernière et veiller au suivi des objectifs fixés dans la feuille de route. Le/la coordinateur-trice est un-e représentant-e de l'Administration.

Le choix du/de la coordinateur/-trice se fait en regard du facteur déclencheur du contrat de quartier (orientation plutôt axée sur un volet social, d'aménagement urbain, de rénovation d'immeubles, de gestion du domaine public, etc.).

D. Les thèmes fondamentaux d'un Contrat de quartier

Divers éléments peuvent amener la Ville à initier un Contrat de quartier : un projet d'aménagement, le renforcement du tissu social, des besoins d'infrastructures, etc.

Une telle démarche se justifie lorsque les enjeux dépassent le cadre d'un problème ponctuel qui peut être directement résolu par les services municipaux.

Les thèmes fondamentaux traités dans la feuille de route d'un Contrat de quartier sont :

- Des projets en lien avec **l'aménagement et l'environnement** (valorisation des espaces publics, sécurité, salubrité, etc.).
- Des projets **d'infrastructures socioculturelles et sportives** (équipements de proximité, lieux de rencontre, espaces de jeux adaptés, etc.).
- Des **projets de développement communautaires** contribuant à l'amélioration du lien social (réseaux d'entraide, événements de quartier, etc.).

Rapport

Membres de la commission: M. Serge Segura (LE), rapporteur, M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M^{me} Andrea Egli (AGT), M. Xavier de Haller (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

Rapport photocopié de M. Serge Segura (LE), rapporteur: – La commission s’est réunie à une reprise le 15 septembre 2009. Elle était composée de M^{mes} Andrea Egli, Adozinda Da Silva et Anna Zürcher et de MM. Xavier de Haller, Vincent Rossi (en remplacement de M^{me} Natacha Litzistorf Spina), Francisco Ruiz Vazquez, Pierre Santschi et du rapporteur soussigné. M^{me} Esther Saugeon et M. Stéphane Michel étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, accompagnée de M^{mes} A. Faucherre, adjointe administrative au Service du logement et des gérances, et C. Salm, assistante dans ce même service, qui a tenu les notes de séance. Qu’elle soit ici remerciée pour la qualité de son travail.

Le préavis présenté a deux objectifs. En premier lieu, il répond au postulat de M^{me} Egli et, en second lieu, il vise à mettre en œuvre les engagements pris par la Municipalité dans le cadre de la démarche Agenda 21. Le projet présenté s’inscrit dans la politique des quartiers mise en place par la Municipalité et propose un nouveau modèle de gestion participative sous la forme d’un «contrat de quartier», qui sera expérimenté dans le quartier de Montelly durant deux ans. Si, après cette période de test, le système devait s’avérer probant, il pourrait être pérennisé et étendu à d’autres quartiers. A défaut, il ne serait pas reconduit.

Le projet se découpe en deux éléments principaux :

- a) La mise en place d’un portail administratif et d’une plateforme transversale entre les services de la Ville.
- b) La réalisation d’une démarche visant à l’élaboration d’un contrat de quartier.

Le *portail administratif* a pour but de recueillir les demandes des quartiers en relation avec des questions favorisant le développement durable et la qualité de vie. Il assurera aussi la coordination de la plateforme transversale. Ainsi les demandes des habitants seront dirigées immédiatement vers le service compétent, respectivement tous les services nécessaires seront sollicités. Le coordinateur du portail et de la plateforme transversale sera un membre de l’Administration engagé pour deux ans, non renouvelables si le projet échoue. Ce ne sera cependant pas un habitant du quartier pilote pour éviter toute apparence de parti pris sur les projets développés.

Il ne s’agit cependant pas de la création d’un «guichet unique» qui permettrait aux Lausannois de s’adresser à un seul endroit pour obtenir l’entier des informations qui leur sont nécessaires. En l’état, le portail sera limité à l’étendue

du présent projet, soit Montelly. A Bâle, un secrétariat de quartier a été mis en place, mais dans la même optique que celle visée par le préavis.

La *plateforme transversale*, dont la composition variera en fonction des besoins, représentera un groupe d’accompagnement dont les missions principales seront d’analyser les projets des quartiers, de les prioriser, de soutenir leur concrétisation et de faire le lien entre les différents contrats de quartier et la Municipalité. Enfin, elle procédera à l’évaluation des projets réalisés et des processus mis en place par les contrats de quartier.

L’élaboration de cette plateforme a donné lieu à de nombreuses consultations auprès des autres services, qui ont accueilli favorablement la mise en place d’un outil commun.

Le *contrat de quartier* est un contrat de confiance entre l’Administration publique et les habitants et usagers d’un quartier. Il doit encourager le développement de projets et l’investissement des habitants dans leur quartier. Il traite donc notamment des projets en lien avec l’aménagement et l’environnement, de ceux relatifs aux infrastructures socio-culturelles et sportives et des projets de développement communautaire contribuant à l’amélioration du lien social. Le processus d’élaboration de ce contrat comporte plusieurs phases décrites dans le préavis. L’objectif poursuivi est de déterminer des priorités et des actions qui seront présentées aux habitants et aux usagers du quartier pour validation. Une réunion est organisée pour assurer le suivi, au moins une fois par année. Afin d’éviter que les habitants soient intimidés dans le cadre du processus, certains commissaires estiment que le nombre d’habitants et de membres de l’Administration doit être paritaire. Ce contrat n’est pas un contrat au sens juridique du terme, mais plus une feuille de route sur les projets à réaliser dans le quartier.

Certains commissaires s’interrogent sur la terminologie «partenariat public/privé» qui figure dans le préavis quant aux contrats de quartiers. Cette formulation prête à confusion et il convient de la comprendre comme «partenariat habitants – Administration».

La postulante s’était fondée sur un rapport réalisé en 1996. Ce dernier avait pour objet l’environnement et la qualité de vie dans le quartier de Montelly. Les propositions qu’il retenait n’ont toutefois pas été mises en œuvre. Le projet prévoit en l’état de prendre comme base de travail ces propositions pour le projet-pilote de Montelly dans la mesure où elles résultent déjà d’une consultation des habitants. Plusieurs commissaires précisent que la question des espaces verts dans le quartier doit être mieux intégrée dans les objectifs poursuivis par le projet et leur surface augmentée.

La zone géographique représentée par le «quartier» n’est pas précisément définie. En effet, selon la Municipalité, il n’est pas opportun de fixer précisément des limites territoriales mais plutôt d’intégrer la zone géographique qui fait sens pour les citoyens.

Une partie de la commission a salué la démarche participative que représentent les contrats de quartier et la démarche d'élaboration. Ils ont relevé que ce processus permettrait aux habitants d'être entendus et de participer à la mise en œuvre des projets qui concernent leur quartier. Une commissaire relève d'ailleurs que les habitants du quartier Malley-Montelly se sont déjà engagés plusieurs fois de manière importante pour leur vie de quartier, et qu'ils répondront certainement présents dans le cadre de ce projet.

D'autres commissaires s'interrogent sur la relation entre ce projet et celui des maisons de quartier dans la mesure où certains des objectifs paraissent être identiques dans les deux projets. La DEJE a d'ailleurs réagi, mais considère qu'il s'agit d'un second outil de consultation, qui peut être utile en complément des maisons de quartiers.

Enfin, concernant la réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier, la Municipalité précise qu'il s'agit d'une réponse partielle. En effet, le motionnaire demandait la mise en place de budgets participatifs, ce qui ne figure pas dans la présente proposition.

La commission propose à l'unanimité de modifier la conclusion 4, afin de remplacer les termes «demander un bilan» par «décide que la Municipalité lui présentera un bilan».

En définitive, la commission s'est prononcée sur les conclusions de la manière suivante :

Conclusion 1 : 6 oui, 2 abstentions
Conclusion 2 : 5 oui, 2 non, 1 abstention
Conclusion 3 : 5 oui, 2 non, 1 abstention
Conclusion 4 amendée : unanimité.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous des éléments à ajouter à votre rapport ?

M. Serge Segura (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce préavis.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Je suis contente que nous votions ce projet ce soir. En effet, il apporte une amélioration de la qualité de vie de ce quartier un peu oublié, mais dont les habitants se sont toujours investis pour l'amélioration de leur qualité de vie : opposition à la suppression d'une ligne de bus, création d'une autre, extension des horaires de cette ligne 13, concrétisation du projet d'un Centre de quartier, opposition à la fermeture du bureau de Poste de Sévelin, etc.

Ce projet va donc dans la droite ligne de ce que les habitants de ce quartier ont entrepris et entreprennent encore. En effet, ils ont de nouveau fait parler d'eux la semaine

passée dans les journaux. Nous supposons donc qu'ils répondront présents aux consultations prévues, qu'ils y apporteront toute leur créativité et participeront de bon gré à la réalisation des projets choisis.

La discussion de ce préavis a soulevé quelques questions. Lorsqu'on parle d'un travail conjoint entre les habitants d'un quartier et les représentants de l'Administration communale, on ne peut pas utiliser le terme de «partenariat public/privé». Celui-ci désigne tout autre chose et il conviendrait de le remplacer par «partenariat habitants/Administration» ou autre chose...

Le portail administratif proposé pourrait traiter les demandes du quartier et fonctionner dans les Maisons de quartier ou ailleurs. C'est un concept intéressant. En effet, souvent les habitants se plaignent du fait que l'Administration est difficile d'accès pour l'informer de leurs propositions simples concernant leur quartier. D'un autre côté, l'Administration se plaint parfois qu'elle doit traiter beaucoup de petites demandes qui leur prennent trop de temps. Cela pourrait donc simplifier le travail des deux côtés.

Opposer ce projet aux grands projets de la Ville me semble déplacé. Ce n'est pas parce que de grands projets vont voir le jour à Lausanne que le reste ne peut plus bouger. Au contraire. Ces grands projets peuvent être un stimulant pour les habitants des autres quartiers. Quant à celui-ci, il date d'une bonne douzaine d'années déjà.

Deux mots clés devraient chapeauter le projet : relations de confiance et proximité. Relations de confiance entre les habitants et l'Administration et proximité pour le choix. Je souhaite que ces deux mots l'accompagnent tout au long de sa concrétisation.

En ce qui concerne le point 7.2. du préavis, la réponse partielle à la motion de Marc Vuilleumier, A Gauche Toute ! est d'avis qu'il s'agit vraiment d'une réponse très partielle. La vraie réponse consistera à accorder un budget participatif au quartier.

A Gauche Toute ! approuvera les conclusions de ce préavis.

M^{me} Anna Zürcher (Soc.) : – Le préavis qui nous est présenté est d'une qualité à forte valeur ajoutée en regard du développement local ou durable. En effet, la Municipalité met en œuvre les engagements pris dans le cadre d'Agenda 21. Cela se traduit par une mise à la disposition des habitants du quartier de Montelly de nouveaux outils participatifs. D'une part des contrats de quartier adaptés à la ville de Lausanne qui permettront de formaliser encore mieux la volonté de l'Administration de travailler avec les habitants. Et, d'autre part, la mise sur pied d'un portail administratif et d'une plateforme transversale entre les services de la Ville qui seront prêts à accueillir les demandes et les propositions des habitants. Les demandes recensées seront directement transmises aux services compétents de l'Administration, ce qui permettra de gagner du temps dans leur prise en compte.

Cette proximité avec les Autorités sera, n'en doutons pas, très appréciées par les habitants de Montelly et répondra certainement à la volonté déjà émise par ces derniers lors de la consultation qui a eu lieu en 1996. Elle n'avait pas pu déboucher sur un projet réel pour différentes raisons, indépendantes de la volonté de la Municipalité de l'époque.

Enfin, cette expérience, que nous pouvons qualifier de pilote, se terminera au bout de deux ans par un bilan. Au terme de cette action, que nous espérons favorable, la généralisation de ces nouveaux outils participatifs pourra être pérennisée et élargie à d'autres quartiers de la ville.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce préavis et vous invite à faire de même.

M. Xavier de Haller (LE) : – Le groupe LausannEnsemble ne soutiendra pas ce préavis pour plusieurs raisons. A première vue et à la lecture de ce préavis, il est bourré de bonnes intentions, et peut paraître intéressant, voire séduisant pour tout le monde. Il y est question de nombreuses reprises de démocratie participative, de possibilités pour les habitants d'un quartier de participer à la création et à l'organisation de leur vie. Mais en réalité, ce préavis est un peu une illusion. Je m'explique.

En premier lieu, il me semble qu'il double le réseau mis en place par les Maisons de quartier. En effet, par le biais de ces institutions, les habitants ont déjà l'occasion de participer à la vie de leur quartier, d'organiser des événements et de dialoguer avec les Autorités et plusieurs services. Donc à mon avis, sous cet angle, ce préavis apparaît comme un doublon.

Le deuxième aspect, qu'il me paraît important de souligner, mes deux préopinantes l'ont relevé à plusieurs reprises : les habitants de Montelly auront l'occasion d'être beaucoup questionnés, de participer, de proposer des projets. Mais il me semble que c'est leur vendre du rêve. Nous savons très bien que la Municipalité et les différents services de l'Administration ne pourront jamais répondre à toutes les demandes ni satisfaire à toutes ces attentes qu'ils auront eux-mêmes provoquées en réalisant ces contrats-cadres.

Troisième point discutable, le portail administratif. En effet, ce portail n'est rien d'autre qu'une reprise du guichet unique, une idée déjà déposée en son temps. Mais avec deux cautions puisque cela ne concerne qu'un quartier, et que seuls ces habitants pourront avoir cet accès à l'Administration. D'autre part, ce portail administratif ne concernera que certains services et non l'ensemble de l'Administration. Le travail est inachevé et peu efficace.

Enfin, les finances. Le préavis indique le montant de Fr. 190'000.– par année pour cette institution. Mais si on voit un peu plus à long terme, et si on envisage d'étendre cette infrastructure à l'entier de la ville, soit aux quinze quartiers, environ, que compte la ville de Lausanne, et si par conséquent on multiplie le montant de Fr. 190'000.–

par quinze, on arrive tout de même à Fr. 2'850'000.– par an. Cet élément financier vient encore rencherir, sans mauvais jeu de mot, l'argumentation précédente.

Je vous invite donc, au nom du groupe LausannEnsemble, à refuser ce préavis.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Une partie de ce préavis représente une réponse partielle au postulat que nous avons déposé sous le titre « Vivre ensemble dans nos quartiers, contribution à la construction d'un lien social fort »³. Cette réponse, bien que partielle, nous satisfait entièrement. C'est avec une certaine impatience que nous en attendons le complément. Nous voterons ainsi ce préavis.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'ai écouté attentivement l'intervention de M. de Haller, qui m'a amusé... Ce dernier regrette que ce préavis soit partiel et que le guichet dit unique ne touche pas tous les quartiers. Ensuite, il dit que si ça touchait tous les quartiers, cela coûterait beaucoup trop cher. En conclusion de quoi, il faut refuser ce préavis. Je vous propose plutôt de l'accepter, précisément parce qu'il est partiel. Le jour où il deviendra plus global, chacun votera en son âme et conscience.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne désire pas épiloguer sur ce préavis, au vu des considérations émises par plusieurs d'entre vous. En commission, nous avons longuement discuté du pourquoi de ce préavis et de la différence par rapport aux Maisons de quartier. Nous avons expliqué pourquoi ce n'était pas un doublon, pourquoi c'était un complément et pourquoi cela pourrait évoluer et, par la suite, en fonction du succès de cette démarche, s'intégrer éventuellement dans les Maisons de quartier. On trouverait à ce moment-là des accords entre ces deux entités.

En ce qui concerne la critique du rêve ou de l'illusion, je répondrai à M. de Haller que cela me semble exactement le contraire du rêve. Il s'agit précisément de propositions très pragmatiques sur des petites choses. Au début de son intervention, M^{me} Egli a donné des exemples de propositions très concrètes et petites, mais dont la modestie même fait qu'on ne les trouve jamais assez importantes pour mobiliser une partie de l'Administration à leur propos. Je suis assez étonnée qu'on ne mette aucune réserve à la réalisation des très grands projets de la Municipalité – je pense à Métamorphose, à 3000 logements, à d'autres encore – mais qu'on dise que de si petites choses sont du rêve... vraiment, c'est tout à fait le contraire.

A propos du guichet unique, alors je ne sais pas très bien. Soit c'en est un, soit ça ne l'est pas. Si c'est un guichet unique, la droite de ce Conseil devrait être contente, parce que cela répond, au moins en partie, à une demande venant de son côté. Cela ne concerne pas tous les services, cela

³BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260; *idem*, T. I (N° 6/II), p. 566; *idem* T. II (N° 17/I), pp. 764 ss.

dépendra du type de demandes des habitants. Nous les examinerons et définirons vers quels services les orienter. La plupart du temps, les gens s'intéressent à leur espace public, à la rue, aux parcs, à tout ce qui concerne des services plutôt techniques. Mais cela pourrait aussi concerner d'autres choses que nous pourrions relayer à d'autres services de l'Administration.

A propos des finances, je dirai la même chose que M. Hubler, en allant peut-être même plus loin. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est peu de choses. C'est un essai, nous l'avons dit. Mais si, après l'évaluation de deux ans que nous souhaitons faire, nous observons que la demande est telle qu'il faut l'étendre à tous les quartiers, ce sera la preuve que ça aura réussi! Nous ne pourrons tous que nous féliciter que cela corresponde à une vraie demande et cela vaudra la peine d'investir davantage. Aujourd'hui, il n'est pas question d'aller plus loin, parce que nous souhaitons d'abord faire cette expérience pendant deux ans sur ce quartier de Montelly. J'espère bien que les autres quartiers y aspireront aussi et que tout le monde en voudra chez lui.

Je vous invite vraiment à voter ce préavis, qui me paraît assez réaliste, assez raisonnable, qui est une expérience et sera évalué comme tel au bout de deux ans.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons voter sur ce préavis. Je donne la parole à M. le rapporteur pour nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Serge Segura (LE), rapporteur : – La commission a amendé la conclusion 4 : les mots « demander un bilan » au début de la conclusion ont été remplacés par « décide que la Municipalité lui présentera un bilan »... C'est une modification de pure forme, la commission l'a immédiatement intégrée à la conclusion et non comme un amendement séparé.

Au vote, la conclusion 1 a été approuvée par 6 oui et 2 abstentions, les conclusions 2 et 3 ont été approuvées par 5 oui, 2 non et 1 abstention, et la conclusion 4, amendée formellement, a été approuvée à l'unanimité.

Le président : – Nous voterons de la même manière. C'est-à-dire la conclusion 1 seule, les conclusions 2 et 3 ensemble et la conclusion 4 amendée pour elle également.

M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 1 le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, une vingtaine d'avis contraires, vous avez accepté cette conclusion 1.

Nous passons aux conclusions 2 et 3. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent ces deux conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? Dans la même proportion que pour la conclusion 1, vous avez accepté ces conclusions 2 et 3.

Je passe à la conclusion 4, amendée par la commission. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 4 le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec trois avis contraires et deux abstentions, vous avez accepté cette conclusion 4.

Cet objet est ainsi liquidé, je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/36 de la Municipalité, du 8 juillet 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le rapport-préavis en réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli;
2. d'approuver le prélèvement sur le fonds communal du développement durable d'un montant de Fr. 380'000.– répartis sur une période de deux ans;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial net de fonctionnement annuel de Fr. 190'000.– compensé par le prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable, destiné au fonctionnement du dispositif présenté, montant à porter en augmentation du budget 2010 et 2011 du SLG, sous les rubriques suivantes :

3304.301	traitements, pour un montant de	Fr. 123'000.–
3304.303	cotisations aux assurances sociales, pour un montant de	Fr. 10'100.–
3304.304	cotisations CPCL, pour un montant de	Fr. 18'900.–
3304.310	fournitures de bureau, pour un montant de	Fr. 2'000.–
3304.311	meubles et matériel, pour un montant de	Fr. 8'000.–
3304.318	communication, logistique, mandats externes et divers, pour un montant de	Fr. 28'000.–

4. que la Municipalité lui présentera un bilan de ce dispositif après deux ans d'exercice, afin d'en évaluer sa pertinence, son redimensionnement et sa pérennisation.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec le point R53, rapport 2009/1, « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2009 ». J'appelle à la tribune la présidente de la Commission de gestion, M^{me} Bergmann.

Administration générale et Finances – Direction de la sécurité publique et des sports
 – Direction de la culture, du logement et du patrimoine – Direction des travaux
 – Direction de la sécurité sociale et de l’environnement – Direction des Services industriels
 – Direction de l’enfance, de la jeunesse et de l’éducation

Initiatives et pétitions en cours de traitement Situation au 30 juin 2009

Préavis N° 2009/1

Lausanne, le 30 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et les pétitions renvoyées à la Municipalité qui n’avaient encore reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2009. Il fournit des informations au sujet de l’avancement du traitement de ces dossiers et propose de nouveaux délais lorsque le délai réglementaire de réponse n’a pas été respecté ou ne pourra pas l’être.

2. Table des matières

1. Objet du rapport	817
2. Table des matières	817
3. Rappel des dispositions réglementaires et légales	818
4. Modifications par rapport à 2008	818
5. Motions	819
5.1 Administration générale et Finances	819
5.2 Sécurité publique & Sports	819
5.3 Culture, Logement & Patrimoine	820
5.4 Travaux	820
5.5 Enfance, Jeunesse & Education	821
5.6 Sécurité sociale & Environnement	822
5.7 Services industriels	822
6. Postulats	823
6.1 Administration générale et Finances	823
6.2 Sécurité publique & Sports	824
6.3 Culture, Logement & Patrimoine	826
6.4 Travaux	827
6.5 Enfance, Jeunesse & Education	830
6.6 Sécurité sociale & Environnement	832
6.7 Services industriels	832
7. Projets de règlement	834
8. Pétitions	834
8.1 Administration générale et Finances	834
8.2 Sécurité publique & Sports	835
8.3 Culture, Logement & Patrimoine	835
8.4 Travaux	835
8.5 Enfance, Jeunesse & Education	837
8.6 Sécurité sociale & Environnement	837
9. Conclusions	837

3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 RCCL, la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés à la Municipalité.

L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

Art. 66 RCCL – La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de six mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier. Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du rapport 2008/1, la Municipalité s'était interrogée sur la différence qu'il convenait d'opérer entre «prolongation d'un délai de réponse» et «suspension du traitement d'une initiative ou d'une pétition». Estimant que les explications fournies tant à l'appui d'une demande de prolongation que d'une demande de suspension constituaient une «requête motivée», elle avait jugé que la différence devait résider dans la nature de ces explications. Elle s'est à nouveau tenue à cette différenciation dans le présent rapport. Ainsi,

- les explications à l'appui d'une demande de prolongation (maximum une année à compter de la date du dernier délai de réponse fixé) mettent en évidence les raisons pour lesquelles le travail a été retardé (surcharge ou complexité du dossier par exemple) tout en indiquant qu'il se poursuit et qu'il pourra s'achever pour le délai sollicité;
- les explications à l'appui d'une demande de suspension mettent en évidence les raisons pour lesquelles le travail ne peut pas se poursuivre dans les conditions du moment (impératifs techniques, dotation en personnel, etc.); dans la mesure du possible, elles indiquent le moment où il pourra reprendre et le délai pour lequel il pourra s'achever.

Courant décembre 2008, la Municipalité a constaté que la Commission permanente de gestion avait examiné le rapport 2008/1 hors de la présence de membres de la Municipalité. Conforme à la pratique antérieure, cette manière de procéder lui a semblé inappropriée eu égard à l'évolution enregistrée sur le front du traitement des initiatives et pétitions. Avec douze objets supplémentaires par rapport à l'année précédente¹, les initiatives et pétitions en attente d'une réponse municipale représentent une masse de travail considérable pour l'Administration communale. Le retard pris dans le traitement d'un grand nombre d'objets démontre une surcharge préoccupante. Dès lors, le rééchelonnement du traitement de ces affaires doit être examiné en tenant compte des capacités de travail de l'Administration. Une telle approche rend nécessaire la participation de la Municipalité aux travaux de la Commission permanente de gestion. La présence de représentants de la Municipalité est conforme à l'art. 35 de la Loi sur les communes².

4. Modifications par rapport à 2008

Le présent rapport ne reprend pas la répartition des différents objets en fonction de la probabilité qu'ils reçoivent une réponse dans le délai imparti. Il se limite à les présenter par nature (motions, postulats, projets de règlement, pétitions au Conseil communal renvoyées à la Municipalité) et par direction en suivant l'ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité.

¹ Sans compter les initiatives et pétitions déjà déposées mais pas encore renvoyées à la Municipalité. Au 30 juin 2009, 25 initiatives et 7 pétitions attendaient encore d'être développées ou présentées au Conseil communal après avoir été renvoyées à l'examen d'une commission.

² Les propositions présentées par la Municipalité au Conseil général ou communal sont formulées par écrit. Elles sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission. La Municipalité peut, d'elle-même ou sur demande de la commission, se faire représenter dans cette commission, avec voix consultative, par un de ses membres ou, si le règlement l'y autorise, par un fonctionnaire.

5. Motions

5.1 Administration générale et Finances

1. Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales

Rappel: Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 août 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: Le dossier a dû être reporté pour cause de surcharge de travail et des besoins de coordination entre services et directions qu'il implique.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

2. Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL

Rappel: Déposée le 2 octobre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement: Le dossier a dû être reporté pour cause de surcharge de travail.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

3. Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité

Rappel: Déposée le 5 juin 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement: Le rapport-préavis répondant à cette motion a été renvoyé au mois d'août 2009 à votre Conseil.

Proposition: La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

4. Francisco Ruiz Vazquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise

Rappel: Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement: Traitement en cours. Le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.2 Sécurité publique & Sports

5. Marc-Olivier Buffat – Etude pour l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne

Rappel: Déposée le 13 février 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement: Alors que l'inventaire des caméras est achevé et que le texte de réponse est en grande partie rédigé, l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2008, de la Loi cantonale sur la protection des données personnelles oblige les Communes à se doter d'une base légale avant 2012. La Municipalité entend profiter de la réponse à cette initiative pour proposer au Conseil communal l'adoption d'un règlement communal sur la vidéosurveillance. Ce dernier nécessite encore quelques mois de travail, afin notamment d'établir une bonne coordination avec le préposé cantonal à la protection des données et à l'information.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2010.

6. Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires³

Rappel: Déposée le 15 mai 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 11 novembre 2009 sauf pour le troisième point de la motion (révision du RSSI) pour lequel le délai de réponse est fixé douze mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le service de défense contre l'incendie.

Avancement du traitement: Les travaux préparatoires – complexes – concernant cette initiative se poursuivent.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

³Deux directions sont concernées par la réponse à cette motion: AGF (par son Service du personnel) et SPS (par son Service de protection et sauvetage). Le délai indiqué à propos de l'objet N° 6 concerne la première partie du traitement (celle relevant d'AGF). Ce n'est que plus tard – une fois entrée en vigueur la Loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie – qu'il sera possible d'achever la réponse à cette initiative.

5.3 Culture, Logement & Patrimoine

7. Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel: Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2002. Son délai de réponse a été repoussé sine die (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de décisions relevant de l'échelon cantonal (adoption d'une loi portant notamment sur le financement des activités culturelles).

Proposition: La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de cette motion.

8. Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel: Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: Plusieurs projets de rénovation ont été étudiés sans succès, compte tenu des coûts et des impératifs liés à la sauvegarde du bâtiment. Le dernier en date – qui prévoyait un investissement de l'ordre de Fr. 4,5 millions – n'a pas obtenu l'aval du conservateur des monuments et sites du Canton de Vaud et ses initiateurs n'ont pas pu fournir de garanties quant à son financement.

Afin de surmonter les difficultés liées aux impératifs de rénovation, un groupe de réflexion a été créé. Il intègre des représentants des services concernés et des personnes extérieures à l'Administration (conservateur des monuments et des sites, Société d'art public). Sa mission est de faire des propositions à la Municipalité dans un rapport à produire pour le 15 décembre 2009.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2010.

9. Evelyne Knecht – Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos

Rappel: Déposée le 4 avril 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 23 octobre 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: Le traitement de la motion – dont ne subsiste que le seul point concernant le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos – s'inscrit dans le cadre de la réflexion devant déboucher sur le rapport-préavis «Toises 14» (cf. également objets N°s 92, 93 et 94).

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2010.

10. Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens

Rappel: Déposée le 23 septembre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse a été fixé au 30 avril 2010.

Avancement du traitement: Le traitement de cet objet suit son cours.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.4 Travaux

11. Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel

Rappel: Déposée le 13 avril 1999, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 4 mai 1999. Son délai de réponse a été repoussé sine die (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: L'étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Par ailleurs, la place du Tunnel doit être entièrement repensée en fonction du projet «Axes forts».

Proposition: La Municipalité propose au Conseil communal de maintenir la suspension du traitement de cette motion tant que les résultats de l'étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

12. Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!

Rappel: Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 30 septembre 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: L'étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Ses résultats devraient être connus à mi-2010. Par ailleurs, les axes Chauderon – Terreaux – Saint-François et rue de Genève – rue de la Vigie – place de l'Europe doivent être entièrement repensés en fonction du projet «Axes forts».

Proposition: La Municipalité propose au Conseil communal de maintenir la suspension du traitement de cette motion tant que les résultats de l'étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

13. Isabelle Truan – La place des Bergières

Rappel : Déposée le 3 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 juin 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2009.

Avancement du traitement : Le projet de réponse à cette motion est en cours de rédaction. La réponse sera donnée dans le prochain rapport-préavis traitant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2009.

14. Alain Hubler – Micro m5: un micromètre pour le Vallon

Rappel : Déposée le 4 septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 7 octobre 2009.

Avancement du traitement : Le projet de réponse à cette motion est en cours de rédaction. La réponse sera donnée dans le prochain rapport-préavis traitant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité propose au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2009.

15. Florence Germond – Pour des achats publics équitables

Rappel : Déposée le 28 octobre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion commencera à l'automne 2009. La réponse devrait être rendue dans les délais prescrits.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.5 Enfance, Jeunesse & Education

16. Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes

Rappel : Déposée le 18 mars 2003, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 septembre 2003. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est rédigé et la Municipalité le soumettra prochainement au Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2009.

17. Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers

Rappel : Déposée le 26 novembre 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2003. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en traitement auprès de la Municipalité. Il devrait être présenté au Conseil communal en automne 2009.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

18. Julian Hottinger – Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ?

Rappel : Déposée le 15 mars 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 25 octobre 2005. Son délai de réponse a été repoussé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : En mars 2007, la Commune a acquis les immeubles de la propriété Ramuz-Edelweiss, située à l'avenue de Morges. Des locaux pour la maison de quartier sont prévus dans le programme des constructions qui vont être proposées. Selon les indications du Service du logement et des gérances, si le démarrage de la réalisation des immeubles d'habitation sur la partie sud de l'avenue de Morges est imminent, les travaux à entreprendre sur la partie nord, où devrait se situer la maison de quartier, débiteront plus tard : le concours d'architecture est prévu pour fin 2009 et la réalisation planifiée pour fin 2011. La question de l'investissement n'est pas encore tranchée. Dans l'attente de la mise à disposition de ces surfaces, des prestations d'animations socioculturelles hors murs sont organisées dans le quartier par l'association du quartier de Prélaz et par la FASL. L'association de quartier est en attente d'une confirmation pour une location temporaire d'espaces de rencontre et de travail dans le quartier.

Proposition : Au regard du délai de construction des bâtiments prévus sur la partie nord de l'avenue de Morges, la Municipalité demande une suspension du traitement de la motion jusqu'au 31 décembre 2010. D'ici là, le concours devrait en effet avoir déterminé les surfaces à disposition, permettant la rédaction d'un préavis d'aménagement des surfaces, en collaboration avec les associations de quartier.

5.6 Sécurité sociale & Environnement

19. Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations

Rappel : Déposée le 20 avril 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mars 2002. La Municipalité y a répondu dans le cadre de son rapport-préavis N° 2007/22. En sa séance du 26 février 2008, le Conseil communal a toutefois refusé la réponse municipale. Le délai de réponse à cette motion a été fixé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le 11 mars 2009, la Municipalité a chargé la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement de proposer une réponse à cette motion. Un questionnaire sera prochainement adressé à un certain nombre d'associations afin de connaître leurs éventuels besoins en la matière.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2010.

20. Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit

Rappel : Déposée le 12 septembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 5 juin 2007. Son délai de réponse a été repoussé sine die (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le traitement de la motion a été suspendu dans l'attente de la décision du Tribunal cantonal sur le recours formé par la Société générale d'affichage contre la décision municipale interdisant toute publicité pour le crédit à la consommation (du 18 décembre 2007).

Proposition : La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de cette motion.

5.7 Services industriels

21. Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne

Rappel : Déposée le 23 janvier 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Un rapport-préavis « multipack SIL » est en suspens. Il porte sur la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que sur l'efficacité énergétique. Il ne se limite pas au thème de l'électricité mais aussi et surtout à celui de la chaleur étant donné l'énorme potentiel que constitue l'isolation des bâtiments. Un règlement pour la perception d'un émolument destiné à couvrir les coûts des nouvelles tâches imposées par la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) dans le cadre de la procédure de permis de construire et de transformer a été soumis en février 2009 au Service cantonal du développement territorial (SDT) qui doit en contrôler la légalité. Le rapport-préavis présente notamment la structure que les Services industriels souhaitent mettre en place afin de s'assurer de l'application effective des nouvelles normes d'isolation des bâtiments. Le financement de cette structure dépend de l'entrée en vigueur du règlement. Il n'est pas exclu que le Canton préconise de réunir en un seul règlement l'ensemble des émoluments perçus dans le cadre de la procédure de permis de construire. Quoiqu'il en soit, une détermination claire du Canton est nécessaire avant de pouvoir soumettre ce rapport-préavis à votre Conseil.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2009.

22. Yves Ferrari – Atel et EOS : pour une fusion sans fission ! Un grand pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposée le 1^{er} juillet 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2010.

Avancement du traitement : La réflexion juridique est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

23. Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne

Rappel : Déposée le 21 avril 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2010.

Avancement du traitement : Un accord préliminaire avec Swisscom portant sur deux quartiers pilotes à raccorder entièrement en fibre optique a été signé au mois de juillet 2009 et rendu public le 9 septembre 2009. Il permettra de préparer les éléments nécessaires à un accord global pour le raccordement de l'ensemble de la ville puis de rédiger un rapport-préavis répondant au postulat et demandant un financement de l'ordre de Fr. 30 millions.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

6. Postulats

6.1 Administration générale & Finances

24. Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre

Rappel : Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2003. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le dossier demande une analyse approfondie des expériences réalisées dans d'autres villes et une coordination étroite avec les expériences ponctuelles de paiement virtuel engagées par différents partenaires concernés. Le résultat de ces expériences n'est pas attendu avant mi-2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

25. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?

Rappel : Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La nature complexe des demandes formulées dans le cadre de cette initiative, l'imbrication des responsabilités ainsi que l'impossibilité de traiter simultanément les différents dossiers confiés à l'Administration communale n'ont pas permis d'avancer dans le traitement de ce dossier.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 juin 2010.

26. Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d'une assurance perte de gain en cas de maladie pour le personnel de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposée le 7 novembre 2006 sous forme de motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 22 janvier 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2009/32, du 1^{er} juillet 2009.

Proposition : La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

27. Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé

Rappel : Déposée le 23 janvier 2007 sous forme de motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 22 avril 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2009/32, du 1^{er} juillet 2009.

Proposition : La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

28. Fabrice Ghelfi – Modification du règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats publics

Rappel : Déposée le 15 mai 2007 sous forme de motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 3 juin 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 30 septembre 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La Municipalité a entrepris de réviser de fond en comble son règlement. Cette opération requiert plus de temps que la réflexion portant sur la seule initiative Ghelfi.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

29. Jacques-Etienne Rastorfer – Pour que le site internet *Lausanne.ch* s'enrichisse de lettres d'information

Rappel : Déposé le 17 juin 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juillet 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2009.

Avancement du traitement : Le dossier est en cours de finalisation, en lien avec l'évolution technique et éditoriale du site lausanne.ch

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2009.

30. Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 août 2008. Son délai de réponse a été d'emblée fixé au 28 février 2010 (dix-huit mois).

Avancement du traitement : Ce dossier est lié à l'élaboration d'un nouveau préavis sur le développement durable : synthèse des préavis précédents, bilan des expériences réalisées dans ce cadre et perspectives. Ce préavis devrait être déposé au Conseil au début du printemps 2010 au plus tard.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

31. Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : D'autres priorités ont retardé le traitement de cette initiative.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

6.2 Sécurité publique & Sports

32. Jean-Charles Bettens – Pour une piscine de Bellerive chauffée

Rappel : Déposé le 17 juin 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juillet 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2009.

Avancement du traitement : Pour des raisons de cohérence, la Municipalité a décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis – en cours d'élaboration – relatif à la réfection, à l'amélioration et au remplacement d'équipements de Bellerive-Plage, dont la sortie est prévue en janvier 2010 (cf. également objets 35 et 36). Le sujet spécifique du chauffage de la piscine a en revanche été traité dans le préavis N° 2009/43, du 12 août 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2010.

33. Marc-Olivier Buffat – Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris

Rappel : Déposé le 26 août 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Alors que la rédaction du rapport-préavis répondant à ce postulat est presque achevée, un complément d'information, impliquant de nouveaux calculs, se révèle nécessaire (cf. également objets 32, 35 et 36).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2009.

34. Yves Ferrari – Un marché couvert : un pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Les données nécessaires ayant été réunies, il est actuellement procédé à la rédaction de la réponse municipale. Celle-ci figurera dans le prochain rapport-préavis répondant à diverses initiatives et pétitions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2009.

35. Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Pour des raisons de cohérence, la Municipalité a décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis – en cours d'élaboration – relatif à la réfection, à l'amélioration et au remplacement d'équipements de Bellerive-Plage, dont la sortie est prévue en janvier 2010 (cf. également objets 32 et 36).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2010.

36. Magali Zürcher – Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année

Rappel : Déposé le 22 janvier 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Pour des raisons de cohérence, la Municipalité a décidé d'inclure la réponse à ce postulat dans le rapport-préavis – en cours d'élaboration – relatif à la réfection, à l'amélioration et au remplacement d'équipements de Bellerive-Plage, dont la sortie est prévue en janvier 2010 (cf. également objets 32, 33 et 35).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2010.

37. Vincent Rossi – Une plate-forme de baignade à Ouchy

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Les données nécessaires ayant été réunies, il est actuellement procédé à la rédaction de la réponse municipale. Celle-ci figurera dans le prochain rapport-préavis répondant à diverses initiatives et pétitions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2009.

38. Florence Germond – Renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : Dans le cadre de la réponse à donner à cette intervention, il convient d'étudier et de coordonner, entre plusieurs directions, la mise en œuvre de projets de prévention. Ces opérations prenant un peu plus de temps que prévu, le délai du 30 novembre 2009 ne pourra pas être respecté.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2010.

39. Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : La réponse municipale à ce postulat dépendant de l'évolution du projet « Métamorphose », le délai imparti ne pourra pas être tenu.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 juillet 2010.

40. Claude-Alain Voiblet – Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants

Rappel : Déposé le 25 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2009.

Avancement du traitement : Les données nécessaires ayant été réunies, il est actuellement procédé à la rédaction de la réponse municipale. Celle-ci figurera dans le prochain rapport-préavis répondant à diverses initiatives et pétitions, soit dans le délai imparti.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

6.3 Culture, Logement & Patrimoine

41. Andrea Egli – Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie

Rappel : Déposé le 24 avril 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 octobre 2007. Son délai de réponse a été prolongé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La Municipalité a adopté le rapport-préavis répondant à ce postulat en sa séance du 8 juillet 2009⁴.

Proposition : La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

42. Claire Attinger-Doepper – La fête de l'art contemporain à Lausanne

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2010 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat nécessite une analyse approfondie des soutiens communaux apportés à l'art contemporain à effectuer durant le second semestre 2009.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

43. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 31 mai 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le fond du lac doit être assaini et ses berges repensées. Quant aux établissements publics, les installations techniques ne correspondent plus aux normes et des travaux devront être réalisés ; les baux ont donc été résiliés pour le 31 décembre 2011. Un préavis sera présenté au Conseil communal en coordination entre les unités administratives concernées (Service du logement et des gérances ainsi que Service des parcs et promenades).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

44. Marie Deveaud – Aides au logement pour personnes au bénéfice du permis de type F

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse a été d'emblée fixé au 30 novembre 2009 (douze mois).

Avancement du traitement : Ce postulat ayant pour objet une modification de la réglementation cantonale et communale sur l'aide au logement, il y sera répondu dans le cadre de la motion Dolivo (« Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens ») dont le délai de réponse a été fixé au 30 avril 2010 (cf. objet 10, ci-dessus).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2010.

45. Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Des éléments de réponse à ce postulat ont été apportés dans le cadre du rapport-préavis sur la politique culturelle du 21 mai 2008 dont les conclusions ont été approuvées par votre Conseil le 24 février 2009. La réponse formelle à ce postulat nécessite encore des prises de contact avec les services cantonaux.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mai 2010.

46. Caroline Alvarez – Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise

Rappel : Déposé le 23 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2009.

Avancement du traitement : Un certain nombre de points soulevés par le postulat ont déjà trouvé réponse dans les faits. Les transformations structurelles du service au 1^{er} juillet 2009 et l'entrée en fonction du nouveau chef de service s'accompagneront d'une réflexion sur les missions et les possibilités de développement – notamment informatiques – de la bibliothèque.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2010.

⁴Rapport-préavis N° 2009/36 du 8 juillet 2009.

47. Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : Les différents points de ce postulat appellent un traitement différencié :

- *Thème « possibilités d'assainissement énergétique rapide des bâtiments de la Ville avec les aides fédérales et cantonales »* : Il est proche de la motion Ghelfi qui demande en substance que « la Municipalité étudie les modalités de mise en œuvre d'un programme d'économies d'énergie qui s'appuie sur la collaboration des locataires des immeubles du patrimoine financier de la Ville ». Les conclusions du rapport-préavis 2008/28 répondant à cette motion ont été adoptées par votre Conseil le 25 novembre 2008. Elles prévoient entre autres choses un montant de Fr. 70'000.– dédié à un mandat d'étude de faisabilité visant à établir une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier. Cette étude est en cours. Elle sera achevée cet automne. Sur la base de ses conclusions, une stratégie en termes d'actions et de priorités ainsi qu'une planification seront établies. Elles feront l'objet, courant 2010, d'un rapport-préavis qui répondra également à ce point du postulat Germond.
- *Thème « incitation technique/logistique des coopératives actives sur le territoire communal de la Ville et des autres propriétaires afin qu'ils sollicitent ce programme »* : Il a été mis en œuvre et toutes les sociétés immobilières concernées ont été contactées.
- *Thème « coopération avec le Canton pour la mise en œuvre du programme et la recherche de bons projets »* : Depuis la création, en 2006, du guichet du développement durable au sein du Service du logement et des gérances, une collaboration intensive et fructueuse avec le responsable du secteur correspondant de l'Administration cantonale a été établie. Cette étroite collaboration a permis l'élaboration de l'outil de planification et d'évaluation de projets sous l'angle du développement durable intitulé « Sméo, fil rouge pour la construction durable ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat de manière à lui permettre de développer une réponse complète et étayée.

48. Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux !

Rappel : Déposé le 11 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours. Elle devrait pouvoir être rendue dans les délais prescrits.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucun délai supplémentaire.

6.4 Travaux

49. Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin

Rappel : Déposé le 7 juillet 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2005. Son délai de réponse a été repoussé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Un projet de réponse a été élaboré. Néanmoins, compte tenu de la coordination de la réponse à ce postulat avec celui de M. Charles-Denis Perrin (« Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin », cf. objet N° 54) et la pétition de M. Alain Bron (« Pour un pont sans pompier : une liaison verte entre le Flon et Sévelin », cf. objet N° 95), il y a lieu d'unifier les délais.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2009.

50. Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones «30» et de nouvelles zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare

Rappel : Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Son délai de réponse a été repoussé au 30 juin 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le point de la situation a été exposé dans la réponse à l'interpellation de M^{me} Magali Zürcher et consorts « Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare » déposée le 3 février 2009 et traitée lors de la séance du Conseil communal du 19 mai 2009. La réponse à ce postulat reprendra les éléments de la réponse à cette interpellation. Elle sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant toutes les initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

51. Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville

Rappel : Déposé le 26 avril 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2005. Son délai de réponse a été repoussé sine die (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : L'étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Ses résultats devraient être connus à mi-2010. Par ailleurs, les axes Chauderon – Terreaux – Saint-François et rue de Genève – Vigie – place de l'Europe doivent être entièrement repensés en fonction du projet «Axes forts».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de maintenir la suspension du traitement de ce postulat tant que les résultats de l'étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

52. Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration communale et lors des manifestations lausannoises

Rappel : Déposé le 28 juin 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 mars 2006. Son délai de réponse a été prolongé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le retour de l'expérience initiée par la Ville de Lausanne au Paléo Festival de Nyon en juillet 2009 amène des éléments nouveaux qu'il convient d'intégrer à la réponse. Un bilan complet des mesures sera finalisé à la fin de l'été 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

53. Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité

Rappel : Déposé le 16 décembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 octobre 2006. Son délai de réponse a été fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera coordonnée avec celle au postulat de M. Nicolas Gillard («Densifions les logements vers le haut!», cf. objet N° 66). Elle sera incluse dans le rapport-préavis faisant état du bilan du Plan directeur communal (PDCOM) de 1996, actuellement en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

54. Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin

Rappel : Déposé le 13 juin 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006. Son délai de réponse a été repoussé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Un projet de réponse a été élaboré. Néanmoins, compte tenu de la coordination de la réponse à ce postulat avec celui de M. Roland Rapaz («Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin», cf. objet N° 49) et la pétition de M. Alain Bron («Pour un pont sans pompier: une liaison verte entre le Flon et Sévelin», cf. objet N° 95) il y a lieu d'unifier les délais.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2009.

55. Anna Zürcher – Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public !

Rappel : Déposée le 5 décembre 2006 sous la forme d'une motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 27 mars 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est prête. Un rapport-préavis aura été présenté au Conseil communal avant fin septembre 2009.

Proposition : La Municipalité ne demande aucune prolongation de délai.

56. Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur: plaidoyer pour un plan général climatique (PGC)

Rappel : Déposé le 7 février 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Son délai de réponse a été fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est tributaire de l'analyse du bilan carbone à dresser pour l'Administration communale.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mai 2010.

57. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé

Rappel : Déposée le 1^{er} novembre 2006 sous la forme d'une motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 23 octobre 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 mars 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : Le projet de réponse est en cours de rédaction. La réponse à ce postulat sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant toutes les initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

58. Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, les piétons et les vélos

Rappel : Déposé le 29 août 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Son délai de réponse a été fixé au 30 octobre 2009.

Avancement du traitement : L'étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Ses résultats devraient être connus à mi-2010. Par ailleurs, les axes Chauderon – Terreaux – Saint-François et rue de Genève – Vigie – place de l'Europe doivent être entièrement repensés en fonction du projet «Axes forts».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de maintenir la suspension du traitement de ce postulat tant que les résultats de l'étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

59. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!

Rappel : Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008.

Avancement du traitement : Le projet de réponse est en cours de rédaction. Il y a lieu d'attendre une expertise de l'Etat de Vaud pour achever la réponse à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2009.

60. Sylvianne Bergmann – Pour une meilleure équité dans la prise en charge des PPA

Rappel : Déposé au nom de la Commission permanente de gestion le 17 juin 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juillet 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2009.

Avancement du traitement : Des études sur les PPA établis par le passé doivent encore avoir lieu. La réponse à ce postulat est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

61. Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblésson

Rappel : Déposé le 1^{er} juillet 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : La signature par la Municipalité de la mise à l'enquête de la première étape de modération du trafic sur la partie inférieure de la route du Jorat a eu lieu le 12 août 2009. Il faudra attendre le début de l'année 2010 pour connaître la totalité du projet et répondre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 avril 2010.

62. Natacha Litzistorf Spina – Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 mars 2008 sous la forme d'une motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Le projet de réponse à ce postulat est en cours de rédaction. La réponse sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant toutes les initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

63. Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage piétons à la rue des Terreaux

Rappel: Déposé le 11 décembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 décembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2009.

Avancement du traitement: L'étude «Axes forts de transports publics», notamment son volet circulation, n'est pas terminée. Ses résultats devraient être connus à mi-2010. Par ailleurs, les axes Chauderon – Terreaux – Saint-François et rue de Genève – Vigie – place de l'Europe doivent être entièrement repensés en fonction du projet «Axes forts».

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat tant que les résultats de l'étude «Axes forts de transports publics» ne seront pas connus.

64. Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers: application et introduction du principe «pollueur-payeur»

Rappel: Déposée le 6 mai 2008 sous la forme d'une motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2010.

Avancement du traitement: La réponse à ce postulat est en cours de rédaction. Elle devrait être rendue dans les délais prescrits.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

65. Andrea Egli – Les vélos se parquent aussi!

Rappel: Déposée le 6 mai 2008 sous la forme d'une motion, cette initiative a été renvoyée à la Municipalité en tant que postulat le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement: Les études concernant le volet lausannois des mesures du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ne sont pas terminées. Ces résultats sont nécessaires pour répondre à ce postulat.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat tant que les résultats des mesures du volet lausannois du PALM ne seront pas connus.

66. Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut!

Rappel: Déposé le 23 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement: La réponse à ce postulat sera coordonnée avec celle au postulat de M. Philippe Mivelaz («Pour un plan de densification durable et de qualité», cf. objet N° 53). Elle sera comprise dans le rapport-préavis faisant état du bilan du Plan directeur communal (PDCoM) de 1996 actuellement en cours de rédaction.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

67. Sophie Michaud-Gigon – Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures!

Rappel: Déposé le 23 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement: Une étude préliminaire d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre de zones à faibles émissions polluantes est en cours sous l'égide des services cantonaux. Un rapport final y relatif est attendu pour l'automne 2009.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

6.5 Enfance, Jeunesse & Education

68. Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?

Rappel: Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: Une première rencontre avec les différentes ludothèques lausannoises a été organisée. Elle a permis de déterminer les besoins, les attentes et les contraintes du postulat. Par ailleurs, deux visites de communes vaudoises et genevoises ont permis de déterminer les pratiques de nos voisins et de s'en inspirer. Le rapport-préavis est en cours de rédaction. Les pistes de réflexion et les propositions de soutien seront soumises à consultation auprès des ludothèques lausannoises dans le courant de l'automne 2009.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

69. Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 janvier 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2009.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est rédigé. La Municipalité le présentera prochainement au Conseil communal.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

70. Françoise Longchamp – Introduction de l'école à journée continue dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne

Rappel : Déposé le 3 juin 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Un groupe de travail interservices a été mis en place pour définir les grandes lignes de la future politique en matière d'accueil de jour.

Soutenu à l'unanimité par la commission chargée de la prise en considération ainsi que par une très large majorité du Conseil communal, le postulat s'inscrit dans la perspective d'un élargissement et d'un renforcement de l'accueil de jour et des activités parascolaires telles qu'elles ont été développées jusqu'à ce jour à Lausanne. En effet, il confirme notamment que le concept central s'appuie, non sur l'idée d'un horaire continu qui se traduirait par une prise en charge généralisée de tous les élèves durant une pause de midi raccourcie, mais d'une offre élargie de prise en charge continue possible et à la carte le matin, à midi et en fin d'après-midi pour tous les parents qui le souhaitent.

Depuis la prise en considération de ce postulat, le contexte politique dans ce domaine a considérablement évolué: une initiative populaire a été lancée; elle a été reprise ensuite au niveau du Grand Conseil. Soumise au corps électoral vaudois le 27 septembre 2009, elle a été approuvée, fournissant ainsi une assise plus solide encore à la nouvelle étape de la mise en place de l'accueil de jour et de nouvelles prestations d'encadrement et d'activités parascolaires.

La Municipalité a souhaité attendre le résultat du vote populaire pour présenter, sur cette nouvelle base, les principaux axes de sa politique en la matière, ce d'autant plus qu'elle devra s'inscrire dans un contexte comportant deux inconnues majeures :

- les modalités de la mise en œuvre des principaux points du concordat intercantonal Harnos, qui pourraient entraîner des modifications de la structure organisationnelle de l'école en général et donc des établissements scolaires lausannois, avec ses conséquences sur les infrastructures ;
- la nouvelle loi scolaire en cours d'élaboration, qui pourrait amener d'importants changements du fonctionnement de l'école et de son cadre institutionnel, notamment par des modifications éventuelles dans la répartition des compétences entre le canton et les communes dans les domaines scolaire, parascolaire et éducatif ;

Proposition : Afin de pouvoir intégrer ces éléments dans la réflexion, la Municipalité demande la prolongation du délai de réponse jusqu'au 31 mars 2010.

71. Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité respectueuse des coûts écologiques et sociaux

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2009.

Avancement du traitement : Une étude sur la part actuelle et les possibilités d'accroissement de la part des produits locaux dans la restauration collective municipale est en cours de réalisation jusqu'à l'automne. Un rapport-préavis pourra être déposé au début de l'hiver.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

72. Roland Philipozz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : La commission du Conseil communal s'est réunie le 12 janvier 2009 et a émis quelques pistes d'études intéressantes. Plusieurs initiatives en cours concernent le «vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers» : rapport-préavis 2009/36 répondant à une initiative de M^{me} Andrea Eggli sur le quartier de Montelly et rapport-préavis 2009/29 sur le Conseil des jeunes, tous deux en cours d'examen auprès du Conseil, ainsi que, en cours de rédaction, rapport-préavis sur les maisons de quartiers. Avant d'engager une étude sur les demandes des initiants, il y a lieu de faire l'état des actions et des mesures mises en place à Lausanne. Cet inventaire sera établi en automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

6.6 Sécurité sociale & Environnement

73. Françoise Longchamp – Réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a demandé à la Municipalité, par voie de résolution adoptée le 1^{er} juillet 2008, de lui « présenter rapidement un préavis décrivant le futur bistrot social et ce avant son ouverture ». Puis, par décision du 7 octobre 2008, il a renvoyé les points 1 à 3 du postulat cité en titre à la Municipalité. Cela étant, la Municipalité a présenté, en janvier 2009, le préavis 2009/3 décrivant le bistrot social. Selon que ce préavis sera adopté ou non, la réponse au postulat Françoise Longchamp ne sera pas la même, raison pour laquelle cette réponse n'a pas encore été présentée.

Proposition : La Municipalité propose de repousser sine die le délai de réponse à ce postulat, étant admis que le rapport-préavis sera présenté aussitôt que le Conseil communal se sera prononcé sur les conclusions du préavis 2009/3.

74. Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : La commission du Conseil communal chargée d'examiner le postulat en cause a recommandé à la Municipalité d'y répondre en même temps qu'au postulat Françoise Longchamp (cf. ch. 73 ci-dessus). Les deux initiatives proposent en effet l'ouverture d'un accueil de nuit.

Proposition : La Municipalité propose de repousser sine die le délai de réponse à ce postulat, étant admis que le rapport-préavis sera présenté aussitôt que le Conseil communal se sera prononcé sur les conclusions du préavis 2009/3.

75. Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD)

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Le 11 mars 2009, la Municipalité a chargé la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement de proposer une réponse à ce postulat. Un questionnaire sera prochainement adressé à un certain nombre d'associations afin de connaître leurs éventuels besoins en la matière.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2010.

6.7 Services industriels

76. Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie

Rappel : Déposé le 24 octobre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 30 avril 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Ce postulat est traité dans le rapport-préavis « multipack SIL », en suspens, qui répond également à la motion de M. Trezzini (cf. supra, objet N° 21).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

77. Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : La Ville de Lausanne, représentée par ses Services industriels, a signé le 23 janvier 2009 une convention de consortium avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but d'étudier la construction d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex-Bex. Les résultats de l'étude préliminaire sont attendus pour l'automne 2009. La participation financière de la Ville est assurée de manière transitoire par un compte d'attente de Fr. 350 000.– approuvé par la Commission des finances dans sa séance du 30 mars 2009. Un crédit d'investissement sera soumis à votre Conseil, probablement en début d'année prochaine.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2010.

78. Alain Hubler – Pour un Wifi communautaire à Lausanne

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement : Le lancement de la téléphonie sur Internet et les défis liés à la transition vers un réseau entièrement en fibres optiques n'ont pas permis de se pencher sur la problématique de l'extension de l'offre Wifi à Lausanne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2010.

79. Yves Ferrari – Projet de centrale électrique thermique: un grand pas vers la société à 40'000 W!

Rappel : Déposé le 26 août 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Comme la motion du même auteur évoquée plus haut (cf. objet N° 22), ce postulat porte sur l'action des représentants de collectivités publiques au sein de conseils d'administration de sociétés actives dans le domaine de l'énergie. Il sera répondu conjointement à ces deux objets. La Municipalité entend répondre simultanément aux deux initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 28 février 2010.

80. Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂!

Rappel : Déposé le 6 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2009.

Avancement du traitement : Comme le demande le postulat, la Municipalité a entrepris diverses actions en vue de réduire ses émissions de CO₂. Elles seront présentées dans le rapport-préavis « multipack SIL », en cours de rédaction, répondant également à une motion de Trezzini (cf. supra, objet N° 21) ainsi qu'à un autre postulat de M. Perrin (cf. supra, objet N° 76).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2009.

81. Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage: un pas vers la société à 2000 W!

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2009.

Avancement du traitement : La Municipalité ne souhaite pas changer sa pratique actuelle. Elle estime que les progrès accomplis en matière d'éclairage public répondent au souci de l'auteur du postulat. Elle exposera son argumentation et décrira son action dans un prochain rapport-préavis « multipack » interdirections.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2010.

82. Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique

Rappel : Déposé le 1^{er} juillet 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement : Si le postulat est intéressant sur le principe (« contracting ») et dans sa finalité (réduction de la consommation d'énergie), le financement du plan d'action demandé – très important – ne peut pas être envisagé dans le plan des investissements actuel. Celui-ci comporte déjà plusieurs grands projets prioritaires des Services industriels (notamment : Fr. 30 millions pour une société d'investissement dans les énergies renouvelables, Fr. 30 millions pour le passage intégral du télé-réseau à la fibre optique, Fr. 195 millions, y compris intérêts intercalaires, pour le projet d'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey par réduction des pertes de charges). La mise en œuvre de ce plan devrait passer par la mise en commun de subsides communaux, cantonaux, voire fédéraux tirés de fonds de soutien dans le domaine du développement durable. On pourrait par ailleurs envisager la participation d'instituts financiers et bancaires privés à la création de produits impliquant des taux nuls pour certains investissements durables réalisés sous conditions particulières. La réunion de ces financements prendra du temps.

Proposition : La Municipalité propose de suspendre sine die le traitement de ce postulat.

83. Alain Hubler – Du gaz? De l'air! (bis)

Rappel : Déposée le 20 janvier 2009, cette motion a été transformée en postulat après son traitement par une commission et renvoyé à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Le traitement des autorisations d'achats 2010 pour les véhicules nécessaires à l'activité de l'Administration communale permettra de mieux cerner ce postulat et de définir ce qui est techniquement et financièrement envisageable.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

7. Projets de règlement

84. Andrea Egli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne!

Rappel: Déposé le 6 décembre 2006, ce projet de règlement a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2007.

Avancement du traitement: La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2009/32, du 1^{er} juillet 2009.

Proposition: La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

85. Alain Hubler – Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville

Rappel: Déposé le 2 novembre 2005, ce projet de règlement a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2007. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement: La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2009/32, du 1^{er} juillet 2009.

Proposition: La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

8. Pétitions

8.1 Administration générale & Finances

86. Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements!

Rappel: Déposée auprès du Conseil communal le 7 septembre 2001, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 28 mai 2002. Le délai de réponse a été fixé au 31 janvier 2009.

Avancement du traitement: La Municipalité a souhaité disposer d'informations supplémentaires et décidé de faire procéder à une étude⁵. Elle répondra à cette pétition une fois adopté l'arrêté d'imposition qu'elle présentera à votre Conseil dans le courant 2010.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2010.

87. Commerçants lausannois – Super City Management: Non merci!

Rappel: Déposée auprès du Conseil communal le 4 décembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 22 avril 2008. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement: La Municipalité a formellement répondu à cette pétition dans son rapport-préavis N° 2009/33 du 1^{er} juillet 2009. Le texte du rapport-préavis ne précise toutefois pas que réponse a été donnée à la pétition. Une conclusion supplémentaire devra être proposée lors de l'examen du rapport-préavis par le Conseil communal.

Proposition: La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

88. Syndicat suisse des services publics – A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses

Rappel: Déposée auprès du Conseil communal le 4 décembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 6 mai 2008.

Avancement du traitement: La Municipalité a répondu – négativement – à cette pétition dans son rapport-préavis N° 2009/32, du 1^{er} juillet 2009.

Proposition: La Municipalité invite votre Conseil à considérer que ce dossier est bouclé.

89. Académie champagnacienne – Un Champignac d'airain pour Lausanne!

Rappel: Déposée auprès du Conseil communal le 6 novembre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement: Une telle pétition appelle une réponse documentée, éloquente et originale. L'esprit champagnacien n'étant pas forcément l'apanage de l'Administration communale, celle-ci sollicite un délai supplémentaire pour apporter une réponse digne de son objet à cette pétition, d'autant que nombreux sont les municipaux concernés et intéressés à un tel objet.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2010.

⁵Cf. préavis N° 2009/50, du 16 septembre 2009.

90. Carl Kyril Gossweiler – Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration lausannoise

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 3 juin 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement : La réflexion concernant cet objet est achevée.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

8.2 Sécurité publique & Sports

91. Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 janvier 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 22 janvier 2008. Son délai de réponse a été repoussé au 30 avril 2009 (décision du Conseil communal du 9 décembre 2008).

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition par son rapport-préavis N° 2009/34, du 8 juillet 2009.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

8.3 Culture, Logement & Patrimoine

92. Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 12 décembre 2005, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} avril 2006. Son délai de réponse a été repoussé au 31 décembre 2008.

Avancement du traitement : Le 11 décembre 2007, la Municipalité a adressé à votre Conseil une communication annonçant l'ouverture d'un compte d'attente dans le cadre d'un projet « Toises 14 »⁶. En cours d'élaboration, le rapport-préavis apportera réponse à cette pétition (cf. également objets N°s 9, 93 et 94).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2010.

93. Carl Kyril Gossweiler – Pour affecter l'immeuble de l'avenue des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 août 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement : Le projet architectural pour la nouvelle affectation de l'immeuble sis Toises 14 est largement avancé. La transformation en espace public d'un bâtiment hétérogène (maison de maître du XIX^e siècle avec adjonction d'un bâtiment des années 1930) affecté à du logement privé a imposé des analyses préalables longues et un chiffrage affiné du projet afin de se conformer aux normes de construction tout en analysant diverses solutions d'affectation des locaux entre les différents services concernés (cf. également objets N°s 9, 92 et 94).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2010.

94. Carl Kyril Gossweiler – Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 août 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement : Voir ci-dessus sous objet N° 93 (cf. en outre objets N°s 9 et 92).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2010.

8.4 Travaux

95. Alain Bron – Pour un pont sans pompier : une liaison verte entre le Flon et Sévelin

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2008.

⁶BCC 2007-2008, T. I, pp. 556 ss.

Avancement du traitement : Un projet de réponse est en cours de rédaction. Compte tenu de la coordination de la réponse à cette pétition avec le postulat de M. Roland Rapaz (« Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin », cf. objet N° 49) et celui de M. Charles-Denis Perrin (« Pour l'étude d'une station de TSOL à Sévelin », cf. objet N° 54), il y a lieu d'unifier les délais.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2009.

96. Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale !

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2008.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera coordonnée avec celle à la pétition de M^{me} Tatiana Taillefert-Bottino (« Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu », cf. objet N° 99). Les résultats de l'étude d'accessibilité multimodale étant connus, il sera possible de répondre à la fin 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2009.

97. Sandrine Ebassi – Aménagements urgents et nécessaires du quartier de la Colline

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 3 juin 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2009.

Avancement du traitement : Le projet de réponse à cette pétition est en cours de rédaction. La réponse sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant toutes les initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 octobre 2009.

98. Pierre-Henri Loup – Demande de contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon Cugy-Montheron

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 juin 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement : L'étude de trafic est terminée. Néanmoins, compte tenu des aménagements à prévoir pour améliorer la sécurité, un délai de réponse supplémentaire est nécessaire.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2009.

99. Tatiana Taillefert-Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 20 mai 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2009.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera coordonnée avec celle à la pétition de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (« Pour une avenue Vinet plus conviviale ! », cf. objet N° 96). Les résultats de l'étude d'accessibilité multimodale étant connus, il sera possible de répondre à la fin 2009.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2009.

100. Collectif « Danger de vie » – Pour un projet d'habitation et de culture dans l'ancienne usine d'incinération du Vallon

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 1^{er} juillet 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : Le projet de réponse à cette pétition est en cours de rédaction. La réponse sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant toutes les initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2009.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

8.5 *Enfance, Jeunesse & Education*

101. Lisiane Braem-Lavanchy – Parents lausannois en colère : pénurie de crèches

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 juin 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Les conclusions financières proposées dans le rapport-préavis répondant à la pétition « Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente » doivent être analysées parallèlement au processus budgétaire 2010-2011.

Proposition de réponse : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 octobre 2009.

8.6 *Sécurité sociale & Environnement*

102. Centre de quartier des Bossons – Réaménagement du parc de la Blécherette en place de jeux moderne

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 26 août 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2009.

Avancement du traitement : Une communication sera présentée au Conseil communal avant la présentation du présent rapport.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2009/1 de la Municipalité, du 30 septembre 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2009/1, du 30 septembre 2009 concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2009 ;
2. de prolonger au 31 octobre 2009 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 2.1 Motion Isabelle Truan – La place des Bergières (objet N° 13) ;
 - 2.2 Motion Alain Hubler – Micro m5 : un micrométre pour le Vallon (objet N° 14) ;
 - 2.3 Postulat Yves Ferrari – Un marché couvert : un pas vers la société à 2000 W (objet N° 34) ;
 - 2.4 Postulat Vincent Rossi – Une plate-forme de baignade à Ouchy (objet N° 37) ;
 - 2.5 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 43) ;
 - 2.6 Pétition Sandrine Ebassi – Aménagements urgents et nécessaires du quartier de la Colline (objet N° 97) ;
 - 2.7 Pétition Lisiane Braem-Lavanchy – Parents lausannois en colère : pénurie de crèches (objet N° 101) ;
3. de prolonger au 30 novembre 2009 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 3.1 Postulat Marc-Olivier Buffat – Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris (objet N° 33) ;
 - 3.2 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet N° 49) ;
 - 3.3 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin (objet N° 54) ;
 - 3.4 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 59) ;
 - 3.5 Pétition Alain Bron – Pour un pont sans pompier : une liaison verte entre le Flon et Sévelin (objet N° 95) ;

4. de prolonger au 31 décembre 2009 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 4.1 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes (objet N° 16);
 - 4.2 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet N° 21);
 - 4.3 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 : rétrocession des indemnités perçues pour l’exercice d’autres mandats publics (objet N° 28);
 - 4.4 Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour que le site internet *Lausanne.ch* s’enrichisse de lettres d’information (objet N° 29)
 - 4.5 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’Administration communale (objet N° 31);
 - 4.6 Postulat Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones «30» et de nouvelles zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 50);
 - 4.7 Postulat Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l’Administration communale et lors des manifestations lausannoises (objet N° 52);
 - 4.8 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 53);
 - 4.9 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet N° 57);
 - 4.10 Postulat Sylvianne Bergmann – Pour une meilleure équité dans la prise en charge des PPA (objet N° 60);
 - 4.11 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour un projet-pilote de péage urbain à Lausanne (objet N° 62);
 - 4.12 Postulat Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut! (objet N° 66);
 - 4.13 Postulat Sophie Michaud-Gigon – Pour améliorer la qualité de l’air : Lausanne prend des mesures! (objet N° 67);
 - 4.14 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? (objet N° 68);
 - 4.15 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité respectueuse des coûts écologiques (objet N° 71);
 - 4.16 Postulat Roland Philippoz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 72);
 - 4.17 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d’encouragement à la production d’énergie renouvelable et d’utilisation rationnelle de l’énergie (objet N° 76);
 - 4.18 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂! (objet N° 80);
 - 4.19 Pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale! (objet N° 96);
 - 4.20 Pétition Pierre-Henry Loup – Demande de contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon Cugy-Montheron (objet N° 98);
 - 4.21 Pétition Tatiana Taillefert-Bottino – Pour la réduction du trafic sur l’avenue de Beaulieu (objet N° 99);
5. de prolonger au 31 janvier 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 5.1 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour une piscine de Bellerive chauffée (objet N° 32);
 - 5.2 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 35);
 - 5.3 Postulat Magali Zürcher – Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l’année (objet N° 36);
 - 5.4 Postulat Florence Germond – Renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d’alcool à Lausanne (objet N° 38);
6. de prolonger au 28 février 2010 le délai de réponse à l’objet suivant :
 - 6.1 Postulat Yves Ferrari – Projet de centrale électrique thermique: un grand pas vers la société à 40 000 W! (objet N° 79);
7. de prolonger au 31 mars 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 7.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Etude pour l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (objet N° 5);
 - 7.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8);

- 7.3 Motion Evelyne Knecht – Pour le maintien d’une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet N° 9);
- 7.4 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d’une maison des associations (objet N° 19);
- 7.5 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l’école à journée continue dans les classes de l’enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 70);
- 7.6 Postulat Roland Philipoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 75);
- 7.7 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet N° 92);
- 7.8 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour affecter l’immeuble de l’avenue des Toises 14 à des œuvres d’utilité publique ou de bienfaisance (objet N° 93);
- 7.9 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour un jardin public à l’avenue des Toises 14 (objet N° 94);
8. de prolonger au 30 avril 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 8.1 Postulat Marie Deveaud – Aides au logement pour personnes au bénéfice du permis de type F (objet N° 44);
- 8.2 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblesson (objet N° 61);
9. de prolonger au 31 mai 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 45);
- 9.2 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur : plaider pour un plan général climatique (PGC) (objet N° 56);
10. de prolonger au 30 juin 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 10.1 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 1);
- 10.2 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l’ECAL (objet N° 2);
- 10.3 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 6);
- 10.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet N° 24);
- 10.5 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 25);
- 10.6 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 30);
- 10.7 Postulat Caroline Alvarez – Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise (objet N° 46);
- 10.8 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 77);
- 10.9 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 78);
- 10.10 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l’éclairage : un pas vers la société à 2000 W ! (objet N° 81);
- 10.11 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements ! (objet N° 86);
- 10.12 Pétition de l’Académie champagnacienne – Un Champagnac d’airain pour Lausanne ! (objet N° 89);
11. de prolonger au 31 juillet 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 11.1 Postulat Roland Rapaz – Un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 39);
12. de confirmer la suspension du traitement des objets suivants :
- 12.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 7);
- 12.2 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet N° 11);
- 12.3 Motion Magali Zürcher – L’ouverture des *Portes de Saint-François* : l’occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! (objet N° 12);
- 12.4 Motion Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit (objet N° 20);
- 12.5 Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet N° 51);
- 12.6 Postulat Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, les piétons et les vélos (objet N° 58);

13. de suspendre le traitement des objets suivants :

- 13.1 Motion Julian Hottinger – Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz? (objet N° 18);
- 13.2 Postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 47);
- 13.3 Postulat Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage piétons à la rue des Terreaux (objet N° 63);
- 13.4 Postulat Andrea Eggli – Les vélos se parquent aussi (objet N° 65),
- 13.5 Postulat Françoise Longchamp – Réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée (objet N° 73);
- 13.6 Postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 74);
- 13.7 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique (objet N° 82);

14. de prendre acte que les objets suivants, figurant sur la liste des initiatives ou pétitions en attente d'une réponse au 30 juin 2009, ont d'ores et déjà reçu une réponse :

- 14.1 Motion Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité (objet N° 3);
- 14.2 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d'une assurance perte de gain en cas de maladie pour le personnel de la Ville de Lausanne (objet N° 26);
- 14.3 Postulat Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé (objet N° 27);
- 14.4 Postulat Andrea Eggli – Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie (objet N° 41);
- 14.5 Postulat Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne ! (objet N° 84);
- 14.6 Postulat Alain Hubler – Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville (objet N° 85);
- 14.7 Pétition de commerçants lausannois – Super City Management, non merci ! (objet N° 87);
- 14.8 Pétition du Syndicat suisse des services publics – A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses (objet N° 88);
- 14.9 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions (objet N° 91).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice: – Comme chaque année, la Commission de gestion ne peut que déplorer la désinvolture avec laquelle la Municipalité traite les initiatives des conseillers communaux. Ces reports incessants de délais pour des affaires qui devraient être traitées de longue date sont désespérants et génèrent de la lassitude auprès des membres de la Commission.

Lors de sa séance du 16 novembre 2009, la Commission constatait qu'aucune des initiatives (sauf une) prétendument en cours de rédaction et dont le délai de réponse était échu le 31 octobre n'était parvenue aux conseillers.

La Commission constate que les délais sont échelonnés dans le temps mais ignore comment est choisie la priorité dans le traitement des initiatives. Cette question mériterait un développement dans le prochain rapport.

Pour la première fois, la Commission entendait un membre de la Municipalité. Cette demande avait été formulée en décembre 2008. La Municipalité invoquait l'application de l'art. 35 LC, ce qui a été réfuté par la Commission de gestion. Nous relevons que malgré notre argumentation, la Municipalité persiste à invoquer, dans le rapport 2009/1, l'art. 35 LC.

En effet, le rapport sur les initiatives et pétitions en suspens, qui ne traite pas du fond de celles-ci mais uniquement de délais de réponse, fait partie de la gestion municipale. C'est bien plutôt l'art. 93f LC, interprété au sens large, qui est applicable en l'espèce et donne le droit à la Municipalité d'être entendue et non pas de participer aux travaux de la Commission de gestion.

Pour l'essentiel, cette audition a porté sur les motions et postulats dont la suspension sine die du traitement est requise et dont beaucoup d'objets avaient trait, selon la Municipalité, aux axes forts, et les délais de réponses qu'il convenait de fixer.

Au terme de son examen du rapport, la Commission, par réalisme, a prolongé au 31 janvier 2010 les délais de réponses échus aux 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre 2009. Elle a fixé des délais aux demandes de suspension de traitement des initiatives (deux objets) qui, contrairement à l'art. 66 RCCL, n'en comportaient pas, ou refusé des demandes de suspension en accordant toutefois des prolongations de délais de réponses.

Suite aux changements de délais proposés, la Commission de gestion propose au Conseil communal les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 2009/1 de la Municipalité, du 30 septembre 2009;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. De prendre acte du rapport N° 2009/1, du 30 septembre 2009 concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2009, soit:

1.1 De prendre acte des délais suivants pour les initiatives ci-après (pour mémoire):

28 février 2010:

- Postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers: application et introduction du principe «pollueur-payeur» (objet N° 64).

30 avril 2010:

- Motion Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens (objet N° 10).

31 mai 2010:

- Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information: pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 23).

30 juin 2010:

- Motion Francisco Ruiz Vazquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise (objet N° 4).
- Motion Florence Germond – Pour des achats publics équitables (objet N° 15).
- Postulat Claire Attinger Doepper – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 42).
- Postulat Alain Hubler – Du gaz? De l'air! (*bis*) (objet N° 83).

1.2 De prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et aux pétitions suivantes en cours de traitement:

1.2.1 Motion Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité (objet N° 3).

1.2.2 Motion Isabelle Truan – La place des Bergières (objet N° 13).

1.2.3 Motion Alain Hubler – Micro m5: un micromètre pour le Vallon (objet N° 14).

1.2.4 Motion Julian Hottinger – Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz? (objet N° 18).

- 1.2.5 Motion Yves Ferrari – Atel et EOS: pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W (objet N° 22).
- 1.2.6 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC: introduction d’une assurance perte de gain en cas de maladie pour le personnel de la Ville de Lausanne (objet N° 26).
- 1.2.7 Postulat Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé (objet N° 27).
- 1.2.8 Postulat Yves Ferrari – Un marché couvert: un pas vers la société à 2000 W (objet N° 34).
- 1.2.9 Postulat Vincent Rossi – Une plate-forme de baignade à Ouchy (objet N° 37).
- 1.2.10 Postulat Claude-Alain Voiblet – Défibrillation rapide et mise en place d’un réseau de premiers répondants (objet N° 40).
- 1.2.11 Postulat Andrea Egli – Quartier de Monttelly: environnement et qualité de vie (objet N° 41).
- 1.2.12 Postulat Magali Zuercher – Pour la création de nouvelles zones «30» et de nouvelles zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 50).
- 1.2.13 Postulat Anna Zürcher – Pour un vrai tri des déchets sur l’espace public! (objet N° 55).
- 1.2.14 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet N° 57).
- 1.2.15 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne (objet N° 62).
- 1.2.16 Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l’école (objet N° 69).
- 1.2.17 Postulat Yves Ferrari – Projet de centrale électrique thermique: un grand pas vers la société à 40’000 W! (objet N° 79).
- 1.2.18 Postulat Andrea Egli – Pour de meilleurs salaires à l’embauche en Ville de Lausanne! (objet N° 84).
- 1.2.19 Postulat Alain Hubler – Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville (objet N° 85).
- 1.2.20 Pétition de commerçants lausannois – Super City Management, non merci! (objet N° 87).
- 1.2.21 Pétition du Syndicat suisse des services publics – A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses (objet N° 88).
- 1.2.22 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l’Administration lausannoise (objet N° 90).
- 1.2.23 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d’ordre au bénéfice des préventions (objet N° 91).
- 1.2.24 Pétition Alain Bron – Pour un pont sans pompier: une liaison verte entre le Flon et Sévelin (objet N° 95).
- 1.2.25 Pétition Collectif «Danger de vie» – Pour un projet d’habitation et de culture dans l’ancienne usine d’incinération du Vallon (objet N° 100).
- 1.2.26 Pétition Centre de quartier des Bossons – Réaménagement du parc de la Blécherette en place de jeux moderne (objet N° 102).
2. De prolonger au 31 janvier 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants:
- 2.1 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes (objet N° 16).
- 2.2 Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (objet N° 17).
- 2.3 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet N° 21).
- 2.4 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965: rétrocession des indemnités perçues pour l’exercice d’autres mandats publics (objet N° 28).
- 2.5 Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour que le site internet *Lausanne.ch* s’enrichisse de lettres d’information (objet N° 29).
- 2.6 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’Administration communale (objet N° 31).
- 2.7 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour une piscine de Bellerive chauffée (objet N° 32).
- 2.8 Postulat Marc-Olivier Buffat – Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris (objet N° 33).
- 2.9 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 35).
- 2.10 Postulat Magali Zuercher – Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l’année (objet N° 36).
- 2.11 Postulat Florence Germond – Renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d’alcool à Lausanne (objet N° 38).
- 2.12 Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! (objet N° 48).
- 2.13 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d’une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet N° 49).
- 2.14 Postulat Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la

- vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration communale et lors des manifestations lausannoises (objet N° 52).
- 2.15 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 53).
- 2.16 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin (objet N° 54).
- 2.17 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 59).
- 2.18 Postulat Sylvianne Bergmann – Pour une meilleure équité dans la prise en charge des PPA (objet N° 60).
- 2.19 Postulat Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut! (objet N° 66).
- 2.20 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures! (objet N° 67).
- 2.21 Postulat Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? (objet N° 68).
- 2.22 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité respectueuse des coûts écologiques (objet N° 71).
- 2.23 Postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers. contribution à la construction d'un lien social fort (objet N° 72).
- 2.24 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie (objet N° 76).
- 2.25 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte oui, mais pas avec du CO₂! (objet N° 80).
- 2.26 Pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale! (objet N° 96).
- 2.27 Pétition Sandrine Ebassi – Aménagements urgents et nécessaires du quartier de la Colline (objet N° 97).
- 2.28 Pétition Pierre-Henri Loup – Demande de contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon Cugy-Montheron (objet N° 98).
- 2.29 Pétition Tatiana Taillefert-Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 99).
- 2.30 Pétition Lisiane Braem-Lavanchy – Parents lausannois en colère: pénurie de crèches (objet N° 101).
3. De prolonger au 31 mars 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 3.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Etude pour l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (objet N° 5).
- 3.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8).
- 3.3 Motion Evelyn Knecht – Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet N° 9).
- 3.4 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations (objet N° 19).
- 3.5 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l'école à journée continue dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 70).
- 3.6 Postulat Roland Philipoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 75).
- 3.7 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet N° 92).
- 3.8 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour affecter l'immeuble de l'avenue des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance (objet N° 93).
- 3.9 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14 (objet N° 94).
4. De prolonger au 30 avril 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 4.1 Postulat Marie Deveaud – Aides au logement pour personnes au bénéfice du permis de type F (objet N° 44).
- 4.2 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblesson (objet N° 61).
5. De prolonger au 31 mai 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 5.1 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 45).
- 5.2 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur: plaider pour un plan général climatique (PGC) (objet N° 56).
6. De prolonger au 30 juin 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 6.1 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 1).
- 6.2 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL (objet N° 2).
- 6.3 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 6).
- 6.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 24).
- 6.5 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet N° 25).

- 6.6 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 30).
- 6.7 Postulat Caroline Alvarez – Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise (objet N° 46).
- 6.8 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 77).
- 6.9 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 78).
- 6.10 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage : un pas vers la société à 2000 W ! (objet N° 81).
- 6.11 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements ! (objet N° 86).
- 6.12 Pétition de l'Académie champagnacienne – Un Champagnac d'airain pour Lausanne ! (objet N° 89).
7. De prolonger au 31 juillet 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
Postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 39).
8. De prolonger au 31 octobre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant :
Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 43).
9. De suspendre le traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai d'une année pour répondre aux :
- 9.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet 7) dès l'adoption par le Grand Conseil d'une loi cantonale concernant notamment le financement des activités culturelles.
- 9.2 Motion Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit (objet 20) dès la notification de l'arrêt du Tribunal cantonal sur le recours formé par la SGA contre la décision municipale interdisant toute publicité pour le crédit à la consommation.
10. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 31 janvier 2010 pour répondre aux :
- 10.1 Postulat Françoise Longchamp – Réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée (objet N° 73).
- 10.2 Postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 74).
11. De refuser la suspension du traitement de l'objet suivant et de fixer à la Municipalité un délai au 31 mars 2010 pour répondre au :
Postulat Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage piétons à la rue des Terreaux (objet N° 63).
12. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2010 pour répondre aux :
- 12.1 Motion Magali Zuercher – L'ouverture des *Portes de Saint-François* : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! (objet N° 12).
- 12.2 Postulat Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, les piétons et les vélos (objet N° 58).
- 12.3 Postulat Andrea Egli – Les vélos se parquent aussi (objet N° 65).
13. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2011 pour répondre aux :
- 13.1 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet N° 11).
- 13.2 Postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 47).
- 13.3 Postulat Jacques Pernet – Pour une « boucle » au centre ville (objet N° 51).
- 13.4 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique (objet N° 82).

Le président : – Madame Bergmann, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Quelques éléments, Monsieur le Président.

Le président : – Vous avez la parole.

M^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Avec huitante-trois motions et postulats, notre Conseil a fait preuve d'une vigoureuse force de propositions. Toutes ces initiatives donnent bien entendu du travail à l'Administration, qui déplore une « surcharge préoccupante ». Le syndic, qui avait demandé à être entendu, nous a informés qu'en 1983, la Ville connaissait trois projets majeurs et que maintenant, elle en comptait quinze. Pour répondre dans les délais à tous les niveaux, il conviendrait d'augmenter les effectifs de l'Administration de dix postes polyvalents. D'autre part, on a aussi constaté que beaucoup de conseillers manquent de temps et aussi ont quelques soucis pour trouver à siéger dans toutes ces commissions.

Afin d'avoir quelques idées sur les initiatives déposées sur quelques années, j'ai pris au hasard quelques rapports sur l'état des initiatives en suspens. J'y ai relevé les chiffres suivants :

1. Le rapport 2002/1 fait état de 78 motions, 1 projet de règlement. Pour les Services industriels, néant.
2. Le rapport 2003/1 traite de 73 motions et 5 projets de règlement. Pour les SI néant.
3. Le rapport 2004/1 traite de 68 motions, 7 projets de règlement. Pour les SI, 1 motion.
4. Le rapport 2006/1 mentionne 49 motions et postulats, 7 projets de règlement, 3 motions concernant les SI. C'était donc une année heureuse, une année d'élections.
5. Le rapport 2008/1 fait état de 72 motions et postulats, dont 6 objets concernent les SI. Il y a encore 2 projets de règlements.

On constate donc que le Conseil dépose bon an mal an une bonne septantaine d'initiatives et que la direction des SI a pendant longtemps été peu, voire pas du tout sollicitée. Si l'on compare l'année 2002, lors de laquelle ont été déposées 78 motions, dont aucune ne concernait les SI, avec l'année 2009, celle-ci ne compte que 5 initiatives de plus. Le surplus par rapport aux années précédentes semble être dû à l'attrait qu'exerce la direction des SI, qui devra répondre à 11 motions et postulats.

La charge de travail est donc répartie équitablement entre les sept directions, alors qu'en 2002 six directions seulement étaient concernées pour 78 initiatives.

Chaque année reviennent, du côté de la Commission de gestion et du Conseil d'ailleurs, le même sentiment désespéré de constater qu'il faut prolonger des délais déjà échus et de la part de la Municipalité, en parallèle, la même plainte, soit la surcharge de travail.

La Commission a suggéré quelques solutions : la Municipalité pourrait répondre à une initiative non pas en détail, mais en manifestant son intention de réaliser l'objet de l'initiative ou encore de fixer des priorités à l'intention du Conseil.

Pour ce qui est du rapport 2009/1, la Commission a suivi pour l'essentiel les demandes de délais présentées par la Municipalité. Elle a prolongé au 31 janvier les délais échus au 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre 2009. Les réponses aux initiatives, au nombre de dix ou onze, ainsi que la réponse à une pétition, ont été déjà intégrées dans le rapport de la Commission. Pour les demandes de suspension, des délais ont été fixés, conformément au règlement.

Discussion

M^{me} Nicole Grin (LE) : – J'interviens en tant que membre de la Commission de gestion pour vous inciter à soutenir le rapport de notre présidente. Cette dernière a excellemment

retranscrit l'exaspération unanime des membres de la Commission face, il faut bien le dire, à la désinvolture avec laquelle l'Administration et la Municipalité traitent les initiatives des conseillers et certaines pétitions, manifestation d'un droit populaire et démocratique.

Je ne reviens pas sur le côté surréaliste du préavis qui nous est soumis. Celui-ci date du 30 septembre et définit les intentions de la Municipalité quant au traitement des initiatives et pétitions en suspens. Or, à peine deux mois et demi plus tard, il est évident que la plupart des nouveaux délais que s'est fixés la Municipalité sont totalement irréalistes, sont déjà échus ou ne pourront être tenus. Je vous invite donc à suivre les nouveaux délais fixés par la Commission.

Je ne peux m'empêcher de relever que les dispositions relatives à ce rapport annuel de la Municipalité sur les initiatives et pétitions en suspens ont été introduites aux articles 66 et 74 du Règlement de notre Conseil dans le but de débayer le terrain, si je peux dire, et de permettre à la Municipalité de définir ses intentions et de donner sa position par rapport aux propositions formulées. Cependant, il n'en est rien. La Municipalité se borne à dire quand elle entend répondre et à demander des prolongations de délais totalement irréalistes. C'est donc une opération purement formelle mais totalement stérile. Que faire ? La Commission de gestion s'est penchée sur cette question et, en attendant qu'elle ait trouvé le moyen de résoudre ce problème, voire de contraindre la Municipalité à respecter le règlement ou, à tout le moins, ses engagements, je vous invite à suivre les recommandations de la Commission de gestion.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Dans son examen des initiatives en suspens, la Commission de gestion a constaté à maintes reprises que l'étude, même superficielle, de telle ou telle proposition émanant du Conseil prend des années, parce qu'il s'agit d'études décrétées longues et coûteuses. Puis nous apprenons de la bouche même de la Municipalité, lors de notre avant-dernière séance, que l'étude de la viabilité d'un tunnel routier sous la place Saint-François, proposée par un collaborateur de la Direction des travaux, a été menée en trois jours ! (*Rumeurs.*) Pour rappel, l'information nous a été donnée pour justifier le fait qu'il n'en ait pas été question le 8 octobre, lors de la présentation des axes forts de transports aux membres du Conseil, et que le projet ait été présenté à la Télévision Romande le 14 octobre. Cette diligence nous ouvre des horizons. (*Rires.*) Elle nous fait regretter notre crédulité passée et vaciller celle du futur.

C'est l'occasion de rappeler une fois encore que l'Administration n'a pas le monopole des projets à proposer pour le présent ou l'avenir de notre ville, même avec l'expert et avisé consentement de la Municipalité. Les propositions des membres du Conseil et, à travers elles, de la population, sont à prendre en compte. Certes, il y a un tri à faire. Mais cela ne signifie pas qu'on ne doive leur jeter un regard qu'après avoir respecté toutes les autres priorités qu'on s'est fixées. « *Par des vœux importuns, nous fatiguons les*

dieux»: ce constat de La Fontaine, repris modestement dans un précédent rapport sur les motions en suspens, reste d'une cruelle actualité. Alors rappelons-nous qu'en trois jours, on peut conclure à la pertinence d'un tunnel routier sous la place Saint-François. Mais l'espoir secret de la Municipalité est peut-être d'acquérir un logiciel pour répondre aux initiatives du Conseil... (*Rires.*)

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Tout comme la présidente de la Commission de gestion, ainsi que M^{me} Grin, je tiens à dire que pour l'essentiel, les années passent et se ressemblent. Le nombre de demandes de prolongation de délai, sans cesse renouvelées puis non tenues, est toujours impressionnant. Cela montre un certain mépris pour notre travail de conseillers communaux. Nous nous demandons si un jour la Municipalité empoignera le problème ou si elle persistera à nous donner toujours la même réponse. Dans cette attente, je vous engage à accepter les recommandations de la Commission de gestion.

Je n'interviendrai que sur deux sujets. D'abord le quartier de la Colline, avec un bref rappel pour ceux qui ne s'en souviendraient pas. Quand les habitants de ce quartier ont emménagé en été 2006, il n'y avait aucun accès sécurisé. En clair, même pas un passage pour piétons. Depuis, la Municipalité l'a équipé d'un seul et unique passage. Toutes les autres demandes de ces habitants attendent des réponses. Jusqu'à la semaine passée. Une interdiction de tourner à droite depuis l'avenue de Provence a finalement été posée et la traversée piétonne de cette avenue semble vouloir suivre. En tout cas, la Municipalité le promet. Les habitants jubilent. Il leur a fallu quelques années de lutte, mais ils ont finalement été entendus. Alors pourquoi la Municipalité demande-t-elle encore une prolongation de délai pour répondre à ce sujet ?

Le deuxième sujet est le postulat «Les vélos se parquent aussi.» Il demande des places de stationnement pour bicyclettes un peu partout au centre ville, qui pourraient aussi s'étendre dans les quartiers. La Municipalité soutient qu'il faudrait suspendre le traitement de ce postulat à cause des axes forts. C'est assez extraordinaire! Il existe des systèmes pour attacher un vélo qui se vissent par terre, comme celui que la Municipalité vient de poser à Chauderon. On pourrait en installer, puis simplement les dévisser et les déplacer ailleurs durant les travaux sur l'axe Chauderon–Saint-François. Il est incroyable que pour des sujets aussi simples, il soit nécessaire de parler aussi souvent. Pourquoi la Municipalité ne peut-elle pas installer ce genre de dispositifs et pourquoi ne peut-elle pas commencer tout de suite à le faire? Pourquoi ce Conseil doit-il attendre le préavis sur les axes forts pour se déterminer sur un sujet mineur comme celui-ci ?

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – Du 7 au 18 décembre se déroule la Conférence internationale sur le changement climatique. Pendant ce temps, la Municipalité propose de traiter aux calendes grecques le postulat relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique. C'est inimaginable, parce

que, paraît-il, cela prendra beaucoup de temps pour réunir les différents subsides fédéraux, cantonaux, communaux; et aussi associer le secteur privé.

Hier, nous avons débattu de la dette et de l'investissement. Voilà un postulat qui cherche à apporter une valeur ajoutée au patrimoine de la Ville et à réduire à moyen terme les dépenses énergétiques. Je remercie la commission qui a examiné les différents préavis d'avoir refusé la réponse de la Municipalité. J'en profite pour demander à la Municipalité de donner une réponse dans des délais d'une année ou de dix-huit mois à mon postulat.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice: – Monsieur Nsengimana, nous n'avons pas repoussé votre postulat aux calendes grecques, mais au 30 juin 2011 !

M. Alain Hubler (AGT): – Délais non tenus, délais non tenables, délais impossibles à respecter, promesses avortées, reports *ad aeternam*. Le tableau dépeint par mes collègues de la Commission de gestion est clair.

La question que se pose la Commission de gestion, c'est de savoir comment faire pour que ces délais soient un jour un peu mieux tenus. Il y a un moyen assez simple. Lorsque la Municipalité ne respecte pas ses engagements et lorsque l'on sait que ce n'est pas la Commission de gestion qui est la véritable autorité de surveillance de la Municipalité, mais le Conseil d'Etat, et que celui-ci a des préfets qui s'occupent des différents districts, il serait possible – un jour, éventuellement, qui sait, peut-être – que la Commission de gestion saisisse le préfet.

M. Guy Gaudard (LE): – Petite question de procédure: je désire intervenir sur le point 25. Est-ce que je le fais maintenant? Vous voudrez peut-être prendre par cinq ou par dix les points à venir.

Le président: – Non, nous avançons au fur et à mesure et ensuite point par point. Il y en a treize, nous les passerons tous en revue. La discussion se poursuit.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – J'aimerais répondre à M^{me} Bergmann. En fait, j'ai plutôt félicité la Commission, qui a refusé la réponse de la Municipalité, parce que la Municipalité avait proposé de suspendre le traitement de mon postulat sine die.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Il y a un langage politiquement correct, nous en avons eu un florilège ce soir, tous partis confondus. Nous exprimons notre ras-le-bol face à la légèreté, le mépris avec lequel la Municipalité traite le Conseil communal. Et que dis-je! Il serait déjà intéressant de savoir comment réagiraient les critiques les plus acerbes et les plus virulentes à l'égard de la Municipalité, qui s'indignent la main sur le cœur, et s'ils seraient toujours aussi prompts à la critique s'ils se retrouvaient dans la peau des municipaux. On parle même de saisir le préfet et de mettre cette Municipalité à l'index.

Il y a cent deux pétitions et initiatives, sans parler des motions et des postulats. La Municipalité est constituée de sept municipaux, dont un syndic, et dispose d'un certain nombre de chefs de service, qui croulent sous le travail que nous donnons. Bien sûr, il s'agit de droits légitimes, des droits normaux d'un Législatif par rapport à une Municipalité. Mais nous pourrions aussi – je dis cela à la veille d'aborder deux années électorales au cours desquelles nous accablerons la Municipalité avec une profusion de matière – faire preuve d'un peu de raison! Je vais certainement à contre-courant, mais je crois que c'est nous, d'abord, qui sommes responsables des délais de réponse. Avant d'accuser la Municipalité de tous les maux, cessons de crier haro sur le baudet! Je ne sais pas dans quelle fable de La Fontaine cette expression figure, mais je la fais mienne. Essayons d'être un peu mesurés dans notre profusion de motions, de pétitions et de postulats en tout genre.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Malgré le caractère quelque peu rituel, hélas, de cette discussion, je voudrais me livrer à quelques considérations générales. En effet, chaque année, les services essaient de donner des délais auxquels ils croient et dont on s'aperçoit, au moment du délai, que dans la moitié des cas en général – parfois 30%, d'autres fois 60% – ils tiennent de l'illusion. Quant aux autres, ils sont tenus, heureusement.

A propos des Autorités évoquées tout à l'heure... Je ne crois pas, à moins que cela ait totalement changé depuis que je l'ai quitté, que le Grand Conseil ait des problèmes très différents en cas de délais impératifs. Par exemple, un délai impératif court pour présenter un préavis sur la CGN, qui est déjà dépassé depuis plusieurs mois. Il y a un délai impératif pour répondre à différentes interrogations dans le domaine énergétique. Enfin, il y en a vingt-cinq, je ne les citerai pas tous. Je vous assure que la situation n'est pas très différente au Grand Conseil vaudois. Le Conseil d'Etat serait peut-être dans une situation un peu embarrassante s'il devait donner des leçons qui lui seraient immédiatement retournables.

La situation n'est pas la même aux Chambres fédérales. Lorsque des objets sont transmis au Conseil fédéral, la tendance pour les initiatives parlementaires est au respect des délais. Cela dépend aussi des commissions. Pour les postulats, il faut que les rapports arrivent à peu près à l'heure. Pour les motions impératives, c'est un peu différent. Si ça n'arrange pas le Conseil fédéral, qu'il n'a pas envie de donner suite, ça peut durer plusieurs années, comme dans l'histoire de Fernand Reynaud. Néanmoins, on s'aperçoit que les prises de position préliminaires évoquées par plusieurs membres de cette assemblée, y compris pourquoi on ne veut pas d'un postulat, d'une motion, sont très rapides. Cela se passe au cours d'une session. Lorsque c'est transmis, c'est plus long. Mais le premier stade – oui/non – est très rapide. Cela a des conséquences. Il suffirait d'avoir un vrai débat sur chacune de ces interventions pour que toute l'année soit nécessaire au traitement des interventions parlementaires. Or ce Parlement

fédéral ne veut en aucun cas d'une situation de ce genre, puisqu'il veut rester un parlement de milice. Cela donne lieu à des traitements d'interventions intéressants. Je ne dis pas qu'il faudrait faire la même chose ici, mais nous gagnerions sûrement du temps.

Pour les interpellations, leurs auteurs ont une unique possibilité de dire s'ils sont très satisfaits, moyennement satisfaits, à peu près satisfaits ou pas satisfaits du tout de la réponse. Ça s'arrête là. Il n'y a pas d'ordre du jour ni quelque dispositif de ce genre que ce soit. C'est une question de survie pour le Parlement. S'il y avait chaque fois une discussion sur la résolution, même l'année n'y suffirait pas vu le nombre d'interventions déposées.

Pour les postulats et motions, on les vote de temps en temps quand on a le temps et que le délai éliminatoire de deux ans après la réponse du Conseil fédéral n'est pas franchi. Ils sont traités en une matinée. L'auteur peut brièvement dire pourquoi il a déposé cette initiative et souhaiter qu'elle soit acceptée. Le gouvernement expose en une minute pourquoi il n'est pas d'accord. Ensuite septante ou huitante sont votées à la fois.

C'est ce qui peut arriver à l'autre bout de la chaîne, lors d'un fonctionnement idéal d'une démocratie particulièrement productive. Nous n'en sommes pas là dans cette assemblée, mais on voit que si on veut pousser la productivité à l'extrême, il n'y a plus qu'une solution: le Parlement professionnel.

L'Administration lausannoise – c'est le même cas au Canton – n'est pas dimensionnée de manière spécifique. Elle ne comprend pas une cinquantaine de personnes consacrées au traitement des interventions parlementaires. C'est dans ce sens que je dis que si nous voulions vraiment pouvoir tenir les délais, il faudrait une bonne dizaine de personnes très polyvalentes, chargées de cette unique tâche. Mais ensuite, il faut encore que ça suive, ici. Or on observe une tendance à l'embouteillage permanent de l'ordre du jour, même en multipliant les doubles séances. Très vite, les situations problématiques que j'ai décrites à d'autres échelons se reproduiront ici. Nous sommes à peu près au niveau de ce que peut digérer ce Conseil communal, avec le nombre d'interpellations urgentes et de séances qui se fixent par année. On peut bien sûr travailler plus, tenir plus de séances. Mais il faut savoir que c'est la conséquence naturelle.

La Municipalité déplore quand les services lui donnent des délais irréalistes, qu'elle constate évidemment toujours après coup, comme vous. La Municipalité a cependant des possibilités de court-circuiter les processus quand elle juge qu'il y a urgence. Nous en avons donné un exemple. La Municipalité, en extrême urgence, a appuyé une étude lui permettant de donner divers éléments sur le tunnel dont a parlé M. Ostermann. Un peu auparavant, en mobilisant un chef de service pendant plusieurs heures, un syndic et un autre collaborateur, la Municipalité a répondu à l'intervention de M. Ghelfi sur Beaulieu dans des délais record, dont

la plupart des gens pensaient qu'ils n'étaient pas tenables. En effet, si nous n'y arrivions pas, on partait à la catastrophe.

Cela, nous pouvons le faire en mobilisant fortement « tout en haut » de la hiérarchie. Ce n'est évidemment pas possible pour toutes les interventions, parce qu'il n'y a pas deux cents chefs de service et seulement sept membres de la Municipalité. Nous y arrivons en appliquant des procédures exceptionnelles, mais pas avec des procédures courantes. Il faut qu'il y ait vraiment le feu au lac, comme disent certains, et que si nous ne tenons pas ce délai, les conséquences seraient graves.

En ce qui concerne l'explication que j'ai donnée lors de l'audition auprès de la Commission, il faut comprendre que dans les années 1980, il y avait en moyenne trois projets par législature susceptibles d'avoir une influence majeure sur la Ville. Cette législature, on en recense une quinzaine, dont plusieurs sont assortis de délais impératifs. Si nous ne tenons pas ces délais, il n'y a plus de projet. Au fur et à mesure des préavis, nous vous avons expliqué ces cas, sur lesquels l'Administration travaille. Durant cette législature, il y a plusieurs projets de ce type aux SI, il y en a à Travaux, à AGF, certains concernent plusieurs directions. Nous les mettons en priorité et malheureusement, le reste du travail tend à en souffrir un peu.

Manifestement, avec toutes les urgences impossibles à reporter dans le temps, nous sommes déjà à la limite de la surcharge du plan des investissements, même en ayant recours à des fonds de Caisses de pension, à des partenariats public-privé et à d'autres instruments de ce genre. Si on veut appliquer à tous les immeubles propriété de la Ville, et en plus pratiquer du contracting pour les propriétaires privés, soit plusieurs milliers d'immeubles – c'est le cas extrême du postulat Nsengimana – on double la dette communale ! Surtout si vous décidez, parce que vous le désirez, que tout patrimoine propriété de la Ville le reste et ne soit pas vendu à du privé contre l'engagement à le rénover énergétiquement immédiatement aux meilleurs standards. Est-ce qu'on peut faire ça ? Je ne sais pas, peut-être que certains jugeront que c'est indispensable... Ces choses méritent une certaine réflexion afin de trouver des outils intermédiaires. A Kyoto, et peut-être à Copenhague, ces aménagements sont prévus sur cinquante à soixante ans. M. Pidoux a montré hier que nous sommes en voie de satisfaire aux objectifs auxquels la Suisse s'est engagée. Jusqu'où peut-on aller pour dire qu'on est meilleur que les autres ? Jusqu'à la mise en faillite ? Il y a une limite à cet exercice dont il faut aussi tenir compte. Si on additionne toutes les demandes légitimes faites par ce Conseil, l'addition n'est pas absolument égale à zéro, surtout avec quelques objets bien intéressants de ce point de vue.

Le tuyau des entrées est assez plein en ce moment, compte tenu des urgences, et nous devons faire des choix. Cela implique notamment que de nombreux projets d'entretien ordinaire de routes, qui auraient dû s'étaler entre 2012 et

2018, sont plutôt reportés après 2020. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Cela n'excuse évidemment pas les retards, mais je ne suis pas sûr. Je suis prêt à tenter l'expérience suggérée par M. Ostermann de fournir des réponses beaucoup plus simples dans les cas où nous savons que nous ne pourrions pas le faire exhaustivement. Mais si c'est pour entendre que nous sommes des voyous parce que nous n'avons pas donné pleinement satisfaction à l'auteur, je ne suis pas sûr que ça serve à quelque chose. Il faut peut-être aussi une étude suffisamment étayée pour justifier notre réponse et, ne pas arriver à ce qui se passe à Berne, où des interventions personnelles intéressantes sont expédiées en neuf lignes par le gouvernement. Cette méthode existe, mais je ne suis pas sûr que vous l'apprécieriez.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je réagis aux paroles du syndic, en tout cas à son introduction. Elles me font d'autant plus réagir que mon collègue et ami de parti Jean-Luc Chollet me dit à l'oreille : « Il faut cesser de tirer sur le pianiste ! » Je l'ai entendu, mais je ne partage pas son appréciation. Il soutient que les municipaux ont trop de travail, un travail dont nous sommes probablement responsables, parce que nous intervenons parfois trop souvent dans ce Conseil. Je ne suis pas d'accord : comme élu, je fais usage des droits qui me sont conférés par le Règlement du Conseil communal pour intervenir notamment dans la gestion de cette Ville.

Mais vu qu'il a pris l'exemple du pianiste, j'estime que cette Municipalité ne doit pas avoir trop de travail puisque deux pianistes jouent de cet instrument sur plusieurs scènes politiques et trouvent le temps pour le faire. Alors cette excuse, Monsieur Chollet, cher ami, n'est pas justifiable à mes yeux.

M. le syndic nous a donné une explication complète, précise, détaillée, du processus fédéral pour le traitement des interventions. Sauf que nous ne sommes pas aux Chambres fédérales, mais au Conseil communal de Lausanne. Nous avons un règlement, qui fixe la manière dont nous traitons les interventions du Conseil, avec des délais. Ou bien ce règlement est erroné, et dans ce cas il faut le changer – mais nous venons de l'adopter. Il n'y a pas matière à y revenir.

Hier soir, j'ai posé une question. Lors d'une question, on s'exprime une fois. Or hier, j'ai eu la chance d'avoir la réponse de trois municipaux. Comme nous traitons ce soir de la gestion de nos initiatives par la Municipalité, je reviens à ce que j'ai dit hier soir, ça me permet de compléter. Il y a plus d'une année, j'ai déposé deux interpellations. Pour l'une, je souhaitais demander l'urgence. Mais pour ne pas charger le Conseil, j'y ai renoncé. Il s'agit de l'interpellation concernant le Fonds mondial de solidarité numérique⁴. Il y avait en effet un problème : nous avons décidé une dépense, or celle-ci était affectée à une fondation sur le point de disparaître. Il y a une année que cette interpellation simple a été déposée. Malgré que le Règlement du Conseil

⁴BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581.

stipule que la Municipalité a un délai d'un mois pour répondre à une interpellation, il a fallu une année pour ne pas avoir de réponse. La situation est pourtant simple: la Municipalité n'a pas versé cet argent, parce que cette fondation n'existe plus. Ce n'est pas difficile de répondre dans les délais à une telle question.

On ne peut pas simplement soutenir que la Municipalité n'est pas en mesure de répondre à nos questions dans les délais en indiquant que le Règlement donne des indications, mais que celles-ci ne peuvent pas être respectées parce qu'il n'y a pas suffisamment de personnel. Je suis désolé, je ne peux pas l'accepter, parce qu'il est possible de répondre beaucoup plus succinctement à certaines de nos interrogations.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – A l'écoute des propos de M. le syndic, on comprend mieux pourquoi, selon les journaux, il n'a pas fait usage de ses droits d'initiative au Conseil national. Pour le reste, je renonce à intervenir.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Claude-Alain Voiblet a déjà dit l'essentiel de ce que je voulais dire. J'ajoute deux points.

Cette exaspération des membres de la Commission de gestion ne date pas de cette année. Chaque année, elle doit traiter d'un rapport alors que ce dernier propose des délais qui, de toute évidence, ne peuvent pas être tenus ou ne l'ont pas été; il arrive que les délais proposés soient déjà nouveaux et déjà échus au moment où la Commission traite du rapport, sans que les objets ne soient arrivés devant ce Conseil. C'est une exaspération qui dure depuis longtemps, et souvent, nous n'avons pas eu de débat ici, la Municipalité ayant sans doute préféré faire le dos rond et laisser passer ce point de l'ordre du jour avec les délais que nous souhaitons voir dans les conclusions du rapport. Evidemment, ces délais ne sont souvent pas tenus, et on retrouve l'objet l'année suivante dans le rapport.

Ensuite, je voudrais dire ma déception. Ce rapport municipal est vraiment plein d'approximations – mais toute personne qui fait quelque chose peut avoir des défaillances – il saute aux yeux, lorsqu'on l'étudie, que ce n'est pas l'instantané d'un tableau de bord, qui serait utile pour savoir à quoi la Municipalité et ses services doivent répondre, et dans quels délais. En réalité, à un moment donné, on récolte les informations pour rédiger un rapport, construit de toute pièce. C'est désastreux de mon point de vue, par l'image que cela donne de la réalité des travaux de l'Administration, qui a pour tâche de faire respecter, dans la mesure du possible, des délais à ses services.

M. Alain Hubler (AGT): – A la fin de l'intervention du syndic, qui nous a expliqué pourquoi ces délais n'étaient pas tenus, je me suis demandé comment je procéderais pour résumer de manière synthétique ce qu'il a dit assez longuement. Selon moi, une phrase suffit. Ce que j'ai compris des

propos du syndic, c'est que les urgences municipales sont infiniment plus urgentes que les urgences des conseillers communaux.

M. Voiblet a parlé des droits que confèrent le règlement et les lois. Ce ne sont pas seulement des droits qu'on nous confère! Ce sont aussi, et surtout, des devoirs. En tant que Parlement, même si nous ne sommes pas très importants, ou beaucoup moins importants que la Municipalité, nous avons le devoir de faire des propositions. Et la Municipalité a le devoir de les traiter comme il se doit. C'est-à-dire bien.

Cela dit, je déplore que, depuis un certain temps, on se lamente beaucoup, à la Commission de gestion et dans ce Parlement sur les méchancetés qu'on nous fait subir ou le manque de respect, réel ou supposé, que nous endurons. Je l'ai dit tout à l'heure: si vraiment la situation est problématique et grave, il y a un moyen simple: actionner le préfet.

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Nous n'intervenons pas simplement parce que nous avons des droits offerts par le Règlement du Conseil. Mais parce que c'est notre travail. Nous avons été élus pour ça. Un mandat nous a été donné pour intervenir et pour présenter des propositions. Nous n'avons pas simplement été élus pour répondre «oui amen» à tout ce qui nous est proposé par la Municipalité. Ce n'est pas simplement un droit, mais un devoir que nous avons en tant que conseillers communaux.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice: – Avec la motion Hottinger, qui demandait un Centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz, nous avons un assez bon exemple illustrant la proposition de la Commission de gestion de traiter des initiatives de façon plus générale. Nous n'attendions pas, je pense, une maison complète, avec tous les détails, le jardin, la cheminée, etc., mais la volonté de créer cette maison. Et je crois que c'est ce qui a été fait par la Municipalité. Ce serait peut-être une piste à suivre: jusqu'à ce que la maison se réalise, dans ce cas présent, en 2014, la Municipalité pourrait répondre déjà et définir ses intentions de manière générale.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – J'apprécie que, année après année, le Conseil ne s'endorme pas devant ces réponses. Cela prouve qu'il n'est pas encore atteint du syndrome de l'hippocampe, et je m'en réjouis.

Par les réponses que la Municipalité donne parfois au Conseil, nous ne sommes pas très loin de certaines réponses de la Confédération. Ainsi, dans le préavis 2009/59, elle traite un de mes postulats en une page et demie, un postulat de M. Rossi sur une page, un postulat de M. Claude-Alain Voiblet sur une page... Nous en sommes bientôt aux neuf lignes, Monsieur le Syndic! Nous en prenons le chemin.

Plus concrètement, on peut regretter des réponses parfois trop courtes de la Municipalité. Toutefois, si certaines réponses sont courtes sur le papier, je pense à mon postulat

sur la maison de paille, elles se fondent sur une étude sérieuse. Nous pourrions aussi, au moment où nous déposons une initiative, essayer d'indiquer le degré de réponse que nous souhaitons. Pour ma part, je m'engage à déposer des demandes assez précises, avec des indications pour la Municipalité. Cela dit, je déplore les réponses qui tiennent sur une page et demie, en plus mélangées à d'autres. Où M. le syndic pourrait être en face de moi pour répondre à une demande qui concerne M. Vuilleumier ou M. Pidoux, ce qui pose aussi quelques problèmes.

La Municipalité répond parfois brièvement mais, sur la base de notre Règlement, nous pourrions peut-être préciser certaines choses de façon à ce que ce problème n'apparaisse pas avec autant d'acuité année après année.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Monsieur Voiblet, je n'ai pas dit que la Municipalité avait trop de travail, j'ai seulement dit que pour qu'un objet majeur puisse se traiter en trois ou quatre semaines et pas en une ou deux années, il fallait mettre en place un pool exceptionnel, y compris le directeur du dicastère concerné, avec des séances très rapprochées. C'est-à-dire en travaillant presque comme un consortium d'entreprise. Par rapport à la taille de notre Administration, c'est impossible à faire sur tous les objets. Je n'ai rien dit de plus. Et je ne me suis pas plaint d'une surcharge de travail, contrairement à ce que vous dites.

Nous devrions essayer d'avoir un meilleur système de *check list* pour les interpellations, parce que j'ai l'impression que parfois certaines restent coincées quelque part et ne ressortent que s'il y a un ordre précis, personne, dans l'Administration, ne sachant plus qu'elle existe. Il y a deux types d'interpellations en souffrance, donc hors délai. Deux ou trois demandent des études d'une complexité telle que ça vaut largement une motion, avec un délai de deux ans pour les traiter, mais elles sont rares. Il faudrait pratiquement des thèses pour y répondre. Il y a aussi un très grand nombre d'interpellations dont on ne sait expliquer a priori pourquoi elles sont restées bloquées. Dans cette optique, il faut incontestablement faire un effort. Nous devrions établir une *check list* permanente, à revoir tous les deux mois. Si une interpellation prend, une fois, un mois de retard, ce n'est pas réglementaire, mais c'est moins grave que ce que nous voyons là. Cette méthode doit être adoptée.

Pour les postulats et les motions, il y a plusieurs cas de figure. Pour certains, le sujet, à tort ou à raison, n'est pas jugé prioritaire par l'Administration au regard de toutes les tâches qu'elle doit assumer à ce moment-là. Et il arrive aussi de temps en temps que cela concerne un dossier en constante évolution, pour lequel la réponse changerait presque tous les trois mois. Nous hésitons à le traiter, parce que manifestement, dans trois ou six mois, la réponse ne serait pas la même. Cela existe, même si cela ne concerne pas la majorité des cas.

Pour le reste, j'espère que les délais seront plus réalistes après ce débat et nos discussions dans les séances des chefs

de service. Je constate cependant que pour le moment cela n'empire pas, mais que cela ne s'améliore pas non plus.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est pas demandée, elle est close. Nous prenons le préavis pour que vous puissiez encore intervenir sur l'ensemble de vos motions et postulats. Je les passerai en revue direction par direction en vous indiquant à chaque fois les numéros. Nous partons de la page 4 du préavis [p. 819], point 5. Motions.

5.1 Administration générale et Finances

J'ouvre la discussion sur les motions 1 à 4. Discussion pas demandée, close.

5.2 Sécurité publique et Sports

Numéros 5 et 6. Discussion pas demandée, close.

5.3 Culture, Logement, Patrimoine

Discussion

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Je reviens sur ma motion pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. Elle faisait suite à une pétition des habitants, la pétition Pagano-Studer, déposée le 12 décembre 2005⁵. Ma motion a été déposée le 4 avril 2006, renvoyée à la Municipalité le 23 octobre 2007, avec un délai de réponse au 30 avril 2008. En décembre 2008, nous avons reporté le délai de réponse au 30 juin 2009. Et aujourd'hui, en décembre 2009, nous renvoyons le sujet au 31 mars 2010. Ce n'est pas un cas unique... C'est une illustration de tout ce qui s'est dit jusqu'à maintenant...

Toutefois, cette motion fait suite à une pétition des habitants du quartier de Mon-Repos, qui attendent une réponse depuis maintenant quatre ans. Alors j'aimerais que M^{me} Zamora dise quelques mots à ce sujet, pour qu'ils puissent l'entendre. Cela concerne aussi les points 92, 93 et 94 de ce rapport préavis [cf. p. 835]. Je suis plutôt rassurée que cette motion ne figure pas dans les trente sujets auxquels la Municipalité promet de répondre pour le 31 janvier 2010. Ceux-ci ont peu de chances de voir le délai respecté, vu leur nombre. Mais pour cette motion, c'est le 31 mars. Il y en a assez peu qui ont ce délai. Je voudrais savoir si c'est une date concrète ou si c'est encore une Arlésienne. Merci de me donner quelques nouvelles.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Ce n'est pas une Arlésienne, mais ce n'est peut-être pas la date définitive ! C'est un des nombreux sujets dont le syndic disait tout à l'heure qu'ils deviennent beaucoup plus compliqués qu'on ne l'imaginait au départ une fois qu'on commence à les creuser.

⁵BCC 2005-2006, T. II (N° 12/I), p. 270; *idem* T. II (N° 16/I), pp. 759 ss.

Si nous pouvions répondre à la pétition des habitants ou à votre intervention en disant : « Nous ferons une bibliothèque dans la maison des Toises 14 à Mon-Repos et voilà, contentez-vous de ça », ce serait rédigé tout de suite, puisque c'est toujours notre intention. Mais nous vous avons promis un préavis, avec le crédit d'ouvrage. Or, si notre intention reste la même, plusieurs événements ont pesé sur les délais.

Le premier, ce n'est pas une excuse, mais c'est une explication : vous connaissez les problèmes et les changements qu'a connus la Bibliothèque municipale. Le projet n'a pas beaucoup avancé jusqu'à la fusion entre les deux services et l'arrivée de M. Sardet. Depuis, nous avons creusé le sujet et nous nous apercevons que c'est assez compliqué de transformer une maison d'habitation. Celle-ci n'y est pas destinée puisqu'on nous l'a léguée avec la condition que ce ne soit pas de l'habitation, ce qui n'a jamais été fait depuis les années 1960. C'est difficile de transformer une maison d'habitation en maison destinée à un projet public parce que cela implique de respecter toute une série de normes, en particulier de sécurité, par exemple incendie. Cela complique beaucoup l'architecture du projet et – je préfère vous le dire tout de suite – accroît les coûts d'une manière resplendissante, pour ne pas dire ahurissante !

Par conséquent, ce projet sera beaucoup plus cher que ce que nous avons imaginé au départ. Je devrai d'abord le présenter à la Municipalité qui décidera si elle l'admet. Ensuite, il vous sera présenté puis il faudra un peu de temps pour transformer ces appartements en bibliothèque, avec les accès et toutes les normes nécessaires. C'est pourquoi je vous dis que je ne sais pas si la date du 31 mars sera encore la bonne. Mais nous travaillons toujours sur ce projet et je compte bien vous présenter un préavis en 2010. Je ne fais pas la mariée plus belle qu'elle n'est, il y aura ces conséquences sur les Toises.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je faisais partie de la commission qui traitait de cet objet, et je n'ai pas souvenir, Madame la Municipale, que nous ayons parlé de la reconstruction d'une bibliothèque pour remplacer celle qui avait été supprimée dans le quartier. Le souvenir que j'ai des promesses faites, d'ailleurs conformes aux vœux du propriétaire qui avait fait la donation, c'est qu'on aménagerait dans cette maison un espace pour les habitants du quartier, avec un point de lecture, des journaux, quelques livres. La Municipalité n'avait pas du tout pris l'engagement de reconstituer une véritable bibliothèque. J'ai le sentiment qu'on est en train de changer de projet.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – La réponse à M. Gillard m'intéresse. J'avais compris que ce ne serait pas la même dimension que la bibliothèque de l'époque, mais qu'il y aurait un guichet de prêt de livres. Cette maison est-elle vide actuellement ? Serait-ce possible de réaliser un aménagement provisoire, un guichet, en attendant que puisse se concrétiser ce préavis ?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne peux vous donner raison ni à l'un ni à l'autre.

Je commence par corriger une affirmation de M. Gillard : la condition du legs, dans les années 1960, n'est pas qu'on y fasse un espace de lecture. La seule condition est que le bâtiment ne soit pas destiné à du logement mais à un projet public. En fait, cela n'a jamais été respecté, ce que je trouve assez déplaisant lorsqu'on reçoit un legs et qu'on l'accepte à cette condition. Je trouve plus déplaisant de modifier les vœux d'un légataire que ceux d'une pétition où les gens sont encore là et on peut discuter.

J'ai de la peine à vous donner raison à l'un et à l'autre, et on peut reprendre les notes de séance : cette discussion a bien eu lieu en commission. Si je me souviens bien, M^{me} Knecht parlait en effet d'une sorte de point bibliothèque, un peu différent de la Bibliothèque municipale, mais avec un point d'emprunt et du personnel. Vous, Monsieur Gillard, vous parliez d'un espace de lecture. Je me souviens d'avoir conclu la discussion en disant : n'appelons ça ni bibliothèque ni espace de lecture, ni espace de quartier, mais appelons-le point de lecture ou salle de lecture, ou espace de lecture, sans parler du contenu.

Je rappelle que la pétition des habitants demandait de retrouver une bibliothèque, suite à la fermeture de Mon-Repos. Il n'y a aucune volonté de détourner les vœux de qui que ce soit, mais simplement une complexification du projet, au fur et à mesure que nous y travaillons. La maison est ce qu'elle est, avec le volume qu'elle a, beaucoup trop grand pour un simple salon de lecture. Il faut bien occuper le reste. Si on laissait, par hypothèse, du logement en haut et l'espace de lecture en bas, on ne répondrait pas aux vœux du légataire. Et si nous nous conformons à sa volonté, c'est encore plus compliqué, parce qu'il y a encore plus de règles à respecter, pour séparer un espace public d'un espace d'habitation, avec des dalles, des séparations entre elles, etc.

Nous avons donc cherché d'autres occupations. Nous avons envisagé, avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de coupler avec un projet d'accueil d'enfants du quartier. Les problèmes deviennent encore plus complexes parce qu'il faut séparer les entrées : les normes ne sont pas tout à fait les mêmes pour l'accueil d'enfants et une bibliothèque ; les employés n'ont pas les mêmes horaires, ni les mêmes occupations. C'est pourquoi, depuis la réunion entre Archives et Bibliothèque, nous avons réfléchi à une sorte de bibliothèque, mais différente de la Bibliothèque municipale. Vous pouvez sourire, Monsieur Gillard... C'est très compliqué... Tout à fait, tout à fait ! Je ne dis pas que vous ne pouvez pas sourire, Monsieur Gillard, mais ça montre bien la difficulté de vous répondre le plus... – comment dire ? – ... le plus objectivement, le plus sincèrement possible, sur où en sont les projets, si immédiatement, vous y voyez des sous-entendus. Vous dites que c'est une interprétation de ce que le Conseil a voulu, que ce n'est pas ce qu'on vous avait dit... Je vous

dis objectivement et sincèrement où en est le projet, les difficultés qu'il a rencontrées et pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Vous ferez votre choix le jour où le projet vous parviendra. Ou bien vous accepterez, en estimant que finalement la solution trouvée n'est pas si mal, et qu'elle vous satisfait. Vous comparerez ce que ça coûte et ce que ça amènera. Ou bien vous direz que ça ne convient pas du tout et vous nous renverrez le préavis. Mais alors, je le dis très nettement, nous ne ferons pas de bibliothèque dans cette maison parce que c'est trop compliqué de la coupler avec n'importe quoi d'autre. Nous ne ferons rien, ou d'autres après moi vous proposeront autre chose. Cependant, nous nous mettrons à la recherche d'un autre projet, ce qui serait dommage, parce que nous ne savons pas que mettre d'autre dans cette maison, si nous voulons un projet public. On peut bien y mettre des bureaux. Mais alors vous nous direz : « On a décidé de regrouper les locaux de l'Administration autour de Chauderon, de la Palud, Mon-Repos c'est beaucoup trop loin. » Donc ça ne va pas non plus ! La Ville n'a pas de feuille de route pour l'occupation de ces locaux... Certaines situations nous confrontent parfois à des difficultés et à des contradictions qui nous amènent où nous en sommes aujourd'hui.

Donc voilà pourquoi, Madame Knecht, des délais ont été retardés. Voilà où nous en sommes, Monsieur Gillard, et vous ferez votre choix le moment venu.

Par rapport à la maison, et pour compliquer encore le tout, Madame Knecht, on ne peut rien faire actuellement, parce qu'elle est toujours habitée. Tant qu'un projet n'a pas été présenté au Conseil communal, les locataires – qui, normalement ne devraient pas être là, puisque ce ne devrait pas être du logement – ont fait opposition à notre dénonciation de bail... Pour les garages, simplement... Ils ont obtenu gain de cause tant qu'il n'y avait pas de projet devant le Conseil communal. Et même si nous leur proposons autre chose, ils nous ont déjà dit qu'ils sont tellement bien dans cette maison tellement bien située et tellement bon marché, qu'ils se battraient jusqu'au bout.

Voilà où nous en sommes. Mais nous continuons et j'espère que nous pourrons vous présenter quelque chose l'année prochaine. Alors, Monsieur Gillard, vous viendrez dire tout le mal que vous pensez de ce projet le moment venu.

Le président : – La discussion se poursuit. Je passe à la suite.

5.4 Travaux

Discussion ouverte.

Discussion

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Mon intervention porte sur ma motion concernant la fermeture de la rue Pépinet au trafic. Je soutiendrai, pour plusieurs raisons, la proposition

de la Commission de gestion de refuser la suspension d'un délai pour répondre à ma motion.

En effet, il me paraît disproportionné de mettre ma proposition, modeste à l'échelle du réseau routier, en rapport avec les réflexions sur l'agglomération et les axes forts. La fermeture, qui porte sur un court tronçon dont les charges de trafic sont faibles, ne me semble pas mettre en péril ces réflexions. Le trafic y est d'ailleurs essentiellement lié à la recherche de places de parc. Or depuis quelques années, plusieurs nouveaux parkings ont été construits à proximité : parking du Centre, parking du Rôtillon, qui sont accessibles par d'autres voies. Enfin, ma proposition ne semble pas nécessiter de grands aménagements coûteux. Dès lors je soutiendrai la proposition de la Commission et je vous invite à faire de même.

5.5 Enfance, Jeunesse et Education

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'aimerais intervenir sur le point 16, même si j'en ai déjà parlé. Tout à l'heure, une de mes préopinantes, M^{me} Grin ou M^{me} la présidente de la commission, a dit que ce rapport avait été présenté à la Commission de gestion en septembre déjà. A cette date, la Municipalité demandait de reporter la réponse à ma motion au 31 décembre 2009, après un premier délai au 31 décembre 2008. Maintenant, ce délai est reporté au 31 janvier 2010, soit d'un mois seulement. On peut se demander si la Municipalité sera prête, puisque au mois de mars prochain, cela ne fera pas moins de sept ans que cette motion a été déposée !

On peut se demander si ce délai a un caractère électoraliste ou reprendre les propos de M. le syndic, qui disait tout à l'heure que certaines motions demandaient des thèses. Or ma motion contenait différentes propositions, déjà mises en place avec succès dans d'autres villes en Suisse. Il n'y avait donc pas à réinventer la poudre ni à faire une thèse. Et même, sept ans pour une thèse, c'est beaucoup. Donc je doute – mais M. le municipal me contredira peut-être – que ce soit prêt à la fin janvier, puisque je sais de source sûre que la réponse à cette motion est prête depuis janvier 2009 !

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – Je ne contredirai pas M^{me} Longchamp. Elle a raison : le délai de réponse à sa motion est long, impossible de dire le contraire.

J'aimerais cependant amener quelques éléments succincts de réponse. En premier, un élément pour la défense du municipal. Si M^{me} Longchamp avait accepté le texte que je lui ai présenté il y a deux ans et demi, je l'aurais déposé en tant que tel, et la réponse aurait été donnée. Je comprends qu'elle ne puisse pas être d'accord avec tout le texte présenté et je lui ai demandé de m'indiquer des pistes supplémentaires.

Ensuite, un élément de comparaison. A une même question, l'Etat de Vaud a répondu qu'il était d'accord, qu'il allait étudier la chose. Cela a pris une page et demie et tout le monde était content. J'aurais aussi pu répondre de cette manière. J'ai cru comprendre que ce n'était pas le genre de réponse que vous vouliez.

Maintenant, un élément d'information. Depuis janvier 2009, vos sources sont exactes, nous avons décidé de réunir plusieurs réponses concernant la consommation d'alcool dans un préavis qui sera présenté par la délégation transversale, Sécurité sociale, Sécurité publique et Ecoles. J'ai encore posé la question à mes collègues: en principe, au mois de janvier, ce sera bon. Mais vous avez raison de douter, après neuf ans, je douterais comme vous. Mais nous espérons y arriver.

Enfin, un élément de convergence, la Municipalité partage avec vous, Madame Longchamp, la même aspiration: celle de diminuer la consommation d'alcool chez les jeunes. Je vous le confirme encore une fois.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Oui, Monsieur le Municipal, vous m'aviez présenté un projet il y a plus de deux ans et demi, c'est vrai. Mais vous devez aussi admettre que vous avez été d'accord avec moi sur toutes les propositions de modifications que je vous ai présentées.

Le président: – La discussion se poursuit avec les motions 5.6, pour Sécurité sociale et Environnement.

5.6 Sécurité sociale et Environnement

Points 19 et 20. Discussion pas demandée, close.

5.7 Services industriels

Motions 21 à 23. Discussion ouverte.

Discussion

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Cela ne vous surprendra pas, je dois vous informer d'ores et déjà que le délai demandé par la Municipalité pour la réponse à la motion de M. Trezzini au 31 décembre 2009 ne sera pas respecté. Pas plus, et je le déplore, que ne sera respecté, sans doute, le délai proposé par la Commission de gestion au 31 janvier 2010. La raison est liée – je vous en parlais hier – à la préparation de ce préavis multipack SIL, que nous appelons aussi le «préavis thermique», qui dépend de l'approbation de dispositions réglementaires par le Canton. Or celui-ci vient de nous faire savoir qu'il n'était pour l'instant pas d'accord avec notre proposition. Nous devons donc recommencer un round de négociations, ce qui nous amènera certainement plutôt au printemps qu'au milieu de l'hiver 2010.

Le président: – Nous passons au chapitre des postulats:

6.1 Administration générale et Finances

Postulats 24 à 31. Discussion ouverte.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE): – En préambule, j'aimerais vous montrer ce journal «*Construire son avenir en choisissant le bâtiment, le commerce, les services ou l'administration*». J'interviens sur le point 25. En tant que formateur convaincu, je suis quelque peu déçu du délai demandé par le syndic. En effet, je suis préoccupé par l'avenir de nos jeunes et je m'étonne qu'il faille plus de mille jours pour répondre à un postulat qui, somme toute, n'est pas très compliqué à comprendre ni à appliquer.

Je rappelle ses grandes lignes, en quatre points: étudier les possibilités d'attribuer aux entreprises formatrices une aide à la formation, favoriser les entreprises formatrices lors de travaux publics, établir un répertoire des entreprises lausannoises à distribuer dans les collèges et aux parents d'élèves – cela me semble facilement réalisable – et, cerise sur le gâteau, réunir les patrons ou les formateurs une fois dans l'année pour un échange sur la formation de nos jeunes. Alors quand je lis les motivations du délai, «*la nature complexe des demandes formulées dans le cadre de cette initiative, l'imbrication des responsabilités ainsi que l'impossibilité de traiter simultanément les différents dossiers confiés à l'Administration communale n'ont pas permis d'avancer dans le traitement de ce dossier*»... Moi je vous dis, Monsieur le Syndic, que de nombreux jeunes nous attendent, de nombreux parents d'élèves comptent sur les formateurs. J'estime que ces mesures sont facilement applicables par la Ville de Lausanne et, en plus, ne coûtent pas un centime.

Autre chose encore me déçoit, c'est le délai au 31 juin 2010. J'ai bien regardé mon calendrier, mais malheureusement, ça n'existe pas! (*Rires.*) J'aurais préféré que vous écriviez: «Réponse à la semaine des quatre jeudis».

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – C'est à propos du point 31. Après la discussion et les propos tenus par M. le syndic quand je suis intervenue sur la première observation de la Commission de gestion, permettez-moi de douter que le délai au 31 janvier 2010 soit tenu!

Le président: – La discussion se poursuit, elle n'est plus demandée, elle est close. Nous passons à la tranche suivante.

6.2 Sécurité publique et Sports

Nous faisons une grande avance, points 32 à 40. Pas demandée, close.

6.3 Culture, Logement et Patrimoine

Postulats 41 à 48. Discussion ouverte. Pas demandée, close.

6.4 Travaux

Postulats 49 à 67. Discussion ouverte.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.): – Ma demande d'information est adressée au directeur des Travaux et concerne le point 49, mon postulat pour la construction d'une liaison entre le Flon et Sévelin. Ce postulat figure depuis plusieurs années déjà dans ce rapport, et je reçois des réponses que j'ai très bien acceptées jusqu'à maintenant. C'est vrai, ma demande n'est pas simple: elle porte sur un territoire compliqué. Néanmoins, il me semble qu'avec le développement de ce quartier, il y a une certaine urgence à améliorer ces liaisons entre le Flon et Sévelin. La réponse dit que le désir de la Municipalité est de répondre simultanément à mon postulat, à un postulat de M. Charles-Denis Perrin et à la pétition de M. Alain Bron. Celle-ci a reçu une réponse. Je ne demande pas un préavis de réalisation, mais si on peut déjà envisager quelque chose, sans que ce soit forcément un projet définitif, tant pour ma demande que pour celle de M. Charles-Denis Perrin, qui me paraît tout à fait fiable à la mienne.

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Mon intervention concerne donc le postulat «Les vélos se parquent aussi.» J'en ai parlé au début de cette discussion, demandant pour quelle raison on ne peut pas installer des dispositifs pour attacher les vélos comme ceux que la Municipalité a déjà installés à Chauderon. Soit des dispositifs qu'on peut dévisser et poser ailleurs. Pourquoi doit-on attendre la décision sur les axes forts pour commencer à en installer au centre ville et ailleurs?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Tout d'abord, je l'ai dit souvent, cela fait longtemps que nous planchons sur la liaison Flon-Sévelin. Une variante originale a même été développée, prévoyant un ascenseur avec des courbes intéressantes. Elle a été présentée à M. Charles-Denis Perrin. Il y a un autre problème: le PPA, qui est maintenant complètement occupé par ces nouveaux bâtiments, indique clairement qu'il y a une station du TSOL. Enfin, il s'agit aussi de trouver une solution pour améliorer les flux sur le TSOL, dit aussi m1.

Nous avons pris contact avec la société des Transports publics lausannois et avec l'Etat de Vaud, pour mettre en œuvre la nouvelle station du TSOL. La première réponse était négative. Le Conseil de direction des tl, représenté par trois de ses membres, a insisté pour que nous allions plus loin. Il a fallu du temps pour que l'intention soit clairement posée sur un papier et que tous les travaux envisagés prennent en compte un doublement de la voie sur cet espace. C'est fait à demi, nous n'avons pas encore le financement, il reste à savoir comment on passe. En souterrain ou en aérien? J'avais préconisé la solution aérienne, par un ascenseur un peu particulier. Aujourd'hui, nous avons enfin abouti à un projet. Celui-ci a été avalisé au Comité

des espaces publics. J'espère que nous pourrions bientôt vous présenter un projet cohérent sur ce passage, qui comprend aussi l'amélioration des liaisons piétonnières en direction de la rue de Genève et à proximité de l'Arsenic. Pour cela, nous avons aussi rencontré quelques difficultés à respecter toutes les obligations, celles de l'Etat de Vaud en particulier. Cela a été réglé le mois passé, c'est donc très récent.

La question qui se pose encore est d'améliorer la sécurité des piétons en faisant passer un domaine communal privé en domaine public, avec toutes les charges que cela implique pour la collectivité. Je veux parler des trottoirs. Vous voyez que c'est un préavis assez ambitieux qui permettra progressivement d'urbaniser raisonnablement. Il nécessite beaucoup de travail, parce que nous voulons aussi présenter la demande de financement d'une partie de ces travaux ou peut-être de la totalité. Cela dépendra de la décision de la Municipalité et de la révision du plan des investissements à laquelle elle procédera début janvier.

Madame Eggli, vous posez une question assez globale et nous voulons vous répondre sur le même plan. Nous voulons aussi être en cohérence avec les projets régionaux. Il n'y a pas si longtemps, certains d'entre vous disaient que nous manquions de coordination avec la région. En l'occurrence, sur le chapitre du vélo, nous nous coordonnons avec les régions pour financer globalement l'amélioration de la mobilité douce, ce qui passe par les vélos et l'aménagement des parkings nécessaires. Une grande partie de ces propositions pourraient être financées dans le cadre des mesures du PALM. Si nous pouvons obtenir un cofinancement des Autorités fédérales, nous allons en profiter, même si les montants sont parfois très marginaux. Néanmoins, c'est de l'argent. Et lorsqu'il y a urgence, nous intervenons progressivement sur ces espaces, nous en avons d'ailleurs parlé hier soir sur la place Pépinet.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle est close. Elle passe à la tranche suivante.

6.5 Enfance, Jeunesse et Education

Postulats 68 à 72. Discussion ouverte. Pas demandée, close.

6.6 Sécurité sociale et Environnement

Points 73 à 75. Discussion ouverte, pas demandée, close.

6.7 Services industriels

Postulats 76 à 83. Discussion ouverte. Pas demandée, close.

Nous passons aux projets de règlement, point 7.

7. Projets de règlement

Projets 84 et 85. Discussion ouverte. Pas demandée, close.

8. Pétitions

8.1 Administration générale et finances

Pétitions 86 à 90. Discussion ouverte. Pas demandée, close.

8.2 Sécurité publique et Sports

Pétition 91. Discussion ouverte, pas demandée, close.

8.3 Culture, Logement, Patrimoine

Pétitions 92 à 94. Discussion ouverte, pas demandée, close.

8.4 Travaux

Pétitions 95 à 100. Discussion ouverte.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Je reviens sur la saga du quartier de la Colline. Certains problèmes de sécurité sont en passe d'être résolus, finalement. La Municipalité ayant déjà dit que la traversée piétonne de l'avenue de Provence suivrait, nous aimerions savoir pourquoi elle demande encore une prolongation de délai.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – C'est l'information du jour : aujourd'hui, la Municipalité a fait entrer en vigueur, suite à la mise à l'enquête, l'interdiction de tourner à gauche et le passage de cette route privée en route publique. Cela améliorera la situation de manière significative et permettra en tout cas de sanctionner les passages qui ne sont réservés qu'aux ayants droit. En effet, une grande partie de ce chemin est propriété privée. C'est le cas aussi des dernières places en zone blanche. Elles seront louées à des tiers, en particulier à des entreprises locales.

Le passage sur l'avenue de Provence est combiné à une procédure assez longue, voire très longue, puisqu'il sera présenté à l'Office fédéral de manière formelle. Ces procédures prennent entre douze et vingt-quatre mois. J'espère que nous arriverons à leur terme au moment où la construction des bâtiments au sud-ouest de l'avenue de Provence sud-ouest sera terminée. Nous espérons mettre aussi en œuvre cette procédure en face du chemin de la Colline. Nous ne voulons pas donner aux habitants du quartier l'espoir que cette traversée piétonne sur l'avenue de Provence se fera dans l'immédiat. Cela prendra du temps, mais le processus est engagé.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Excusez-moi, mais je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. L'autorisation de la traversée du côté des nouveaux bâtiments qui seront construits, où personne n'habite – aujourd'hui, c'est un P+R – est déjà octroyée par Berne? Et pour celle qui est plus bas, au niveau du quartier de la Colline, la demande d'autorisation vient d'être posée? Répondez-moi par oui ou par non.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– L'analogie, c'est la procédure, une procédure à l'Office fédéral des transports. Remplacer un passage pour piétons sécurisé par un simple passage à niveau exige une autorisation assez particulière, puisqu'en principe, il faut un refuge. Mais il y aura une amélioration sensible par rapport à la circulation routière avec ces deux passages, une diminution du risque qu'une voiture se retrouve sur les rails du m1. Ces deux procédures devraient en principe être menées en parallèle. Aujourd'hui, nous avons l'accord de principe du responsable de l'Office fédéral des transports, qui est entré en matière sur cette manière de faire.

Reste que le dossier est assez compliqué à mettre sur pied, tant pour ce qui concerne le sud que l'ouest et l'est de l'avenue de Provence. La procédure commencera progressivement. Nous espérons réaliser les deux passages en même temps. Le projet est abouti là où se trouve le P+R de Provence, il est bien avancé, la solution est là. En face de la Colline, il n'est pas encore abouti, mais il est bien engagé.

Le président : – Merci. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous passons aux deux derniers points.

8.5 Enfance, Jeunesse et Education

8.6 Sécurité sociale et Environnement

Pétitions 101 et 102. Discussion pas demandée, close.

Nous arrivons au terme de l'examen de ce préavis. Nous allons passer au vote pour prendre acte de chacun des treize chapitres. Nous vous écoutons, Monsieur Ostermann.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – A la suite des déclarations de M. le directeur des Services industriels, je désire déposer un amendement. Visiblement, il n'arrivera pas à tenir le délai du 31 janvier 2010 prévu pour trois initiatives. C'est donc inutile de se bercer de l'espoir que ce sera fait malgré tout. Pour que la situation soit claire, je propose l'amendement suivant : fixer au 31 mars 2010 le délai de réponse à la motion 21 et aux postulats 76 et 80 – d'après la numérotation du préavis. La motion 21 est de M. Giampiero Trezzini et les postulats 76 et 80 sont du cru de M. Charles-Denis Perrin. Il s'agit dans le rapport de la Commission des points 2.3, 2.24 et 2.25. Je propose de les déplacer sous le point 3, qui fixe le délai au 31 mars 2010.

Le président : – J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement. Discussion pas demandée, close. Nous votons cet amendement. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent de reporter les trois points cités, soit les motions 21, respectivement 2.3, 76 (2.24) et 80 (2.25) le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté de reporter ces trois points avec un délai au 31 mars.

Nous passons au vote des conclusions. Je demande à M^{me} la présidente de la Commission de gestion de nous donner sa décision.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission de gestion, rapportrice : – La Commission de gestion ne décide rien quand elle préavise, elle propose au Conseil communal de prendre des décisions.

Le premier point: le Conseil communal décide de prendre acte du rapport 2009/1 du 30 septembre 2009 concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 20 juin 2009.

Le président : – Merci. Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous propose de prendre les décisions 1, 2, les conclusions 1, 1.1 et 1.2 ensemble. Ceux qui acceptent ces conclusions veulent bien le manifester par un lever de main. Avis contraires? Abstentions? Il n’y en a pas, c’est donc à l’unanimité que vous avez accepté ces conclusions 1.1 et 1.2.

Nous passons maintenant au point 2, qui a été amendé, puisque trois points en sont sortis. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent ce point 2 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et une abstention, vous avez accepté cette conclusion 2.

Nous passons maintenant à la conclusion 3, également amendée, puisque nous venons d’y ajouter les objets concernés par l’amendement. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 3 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C’est à l’unanimité que vous avez accepté ce point 3.

Pour les points 4 à 13, comme il n’y a pas eu de proposition d’amendement, nous pouvons les voter comme la Commission le propose. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent les délais de ces points 4 à 13 le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C’est également à l’unanimité que vous avez accepté ces dernières conclusions. Cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 2009/1 de la Municipalité, du 30 septembre 2009;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

14. De prendre acte du rapport N° 2009/1, du 30 septembre 2009 concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2009, soit :

- 1.1 De prendre acte des délais suivants pour les initiatives ci-après (pour mémoire):

28 février 2010 :

- Postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers : application et introduction du principe « pollueur-payeur » (objet N° 64).

30 avril 2010 :

- Motion Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens (objet N° 10).

31 mai 2010 :

- Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l’information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 23).

30 juin 2010 :

- Motion Francisco Ruiz Vazquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise (objet N° 4);
- Motion Florence Germond – Pour des achats publics équitables (objet N° 15);
- Postulat Claire Attinger Doepper – La fête de l’art contemporain à Lausanne (objet N° 42);
- Postulat Alain Hubler – Du gaz? De l’air! (*bis*) (objet N° 83).

1.2 De prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et aux pétitions suivantes en cours de traitement :

- 1.2.1 Motion Elisabeth Wermelinger – Meilleure conciliation entre travail et vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité (objet N° 3).
- 1.2.2 Motion Isabelle Truan – La place des Bergières (objet N° 13).
- 1.2.3 Motion Alain Hubler – Micro m5 : un micrométre pour le Vallon (objet N° 14).
- 1.2.4 Motion Julian Hottinger – Quid d’un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz? (objet N° 18).
- 1.2.5 Motion Yves Ferrari – Atel et EOS : pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W (objet N° 22).
- 1.2.6 Postulat Jean-Michel Dolivo – Modification du RPAC : introduction d’une assurance perte de gain en cas de maladie pour le personnel de la Ville de Lausanne (objet N° 26).
- 1.2.7 Postulat Jean-Michel Dolivo – Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires et personnes engagées avec un contrat de droit privé (objet N° 27).
- 1.2.8 Postulat Yves Ferrari – Un marché couvert : un pas vers la société à 2000 W (objet N° 34).

- 1.2.9 Postulat Vincent Rossi – Une plate-forme de baignade à Ouchy (objet N° 37).
- 1.2.10 Postulat Claude-Alain Voiblet – Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants (objet N° 40).
- 1.2.11 Postulat Andrea Eggli – Quartier de Monttelly : environnement et qualité de vie (objet N° 41).
- 1.2.12 Postulat Magali Zuercher – Pour la création de nouvelles zones «30» et de nouvelles zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 50).
- 1.2.13 Postulat Anna Zürcher – Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public ! (objet N° 55).
- 1.2.14 Postulat Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé (objet N° 57).
- 1.2.15 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne (objet N° 62).
- 1.2.16 Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour faciliter la mobilité douce dès l'école (objet N° 69).
- 1.2.17 Postulat Yves Ferrari – Projet de centrale électrique thermique : un grand pas vers la société à 40'000 W ! (objet N° 79).
- 1.2.18 Postulat Andrea Eggli – Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne ! (objet N° 84).
- 1.2.19 Postulat Alain Hubler – Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville (objet N° 85).
- 1.2.20 Pétition de commerçants lausannois – Super City Management, non merci ! (objet N° 87).
- 1.2.21 Pétition du Syndicat suisse des services publics – A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses (objet N° 88).
- 1.2.22 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration lausannoise (objet N° 90).
- 1.2.23 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions (objet N° 91).
- 1.2.24 Pétition Alain Bron – Pour un pont sans pompier : une liaison verte entre le Flon et Sévelin (objet N° 95).
- 1.2.25 Pétition Collectif «Danger de vie» – Pour un projet d'habitation et de culture dans l'ancienne usine d'incinération du Vallon (objet N° 100).
- 1.2.26 Pétition Centre de quartier des Bossons – Réaménagement du parc de la Blécherette en place de jeux moderne (objet N° 102).
15. De prolonger au 31 janvier 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 2.1 Motion Françoise Longchamp – Grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes (objet N° 16).
- 2.2 Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (objet N° 17).
- 2.3 Postulat Fabrice Ghelfi – Modification du règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 : rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats publics (objet N° 28).
- 2.4 Postulat Jacques-Etienne Rastorfer – Pour que le site internet *Lausanne.ch* s'enrichisse de lettres d'information (objet N° 29).
- 2.5 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale (objet N° 31).
- 2.6 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour une piscine de Bellerive chauffée (objet N° 32).
- 2.7 Postulat Marc-Olivier Buffat – Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris (objet N° 33).
- 2.8 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 35).
- 2.9 Postulat Magali Zuercher – Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année (objet N° 36).
- 2.10 Postulat Florence Germond – Renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne (objet N° 38).
- 2.11 Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! (objet N° 48).
- 2.12 Postulat Roland Rapaz – Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin (objet N° 49).
- 2.13 Postulat Adèle Thorens – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration communale et lors des manifestations lausannoises (objet N° 52).
- 2.14 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 53).
- 2.15 Postulat Charles-Denis Perrin – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin (objet N° 54).
- 2.16 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 59).
- 2.17 Postulat Sylvianne Bergmann – Pour une meilleure équité dans la prise en charge des PPA (objet N° 60).

- 2.18 Postulat Nicolas Gillard – Densifier les logements vers le haut! (objet N° 66).
- 2.19 Postulat Sophie Michaud-Gigon – Pour améliorer la qualité de l’air: Lausanne prend des mesures! (objet N° 67).
- 2.20 Postulat Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? (objet N° 68).
- 2.21 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité respectueuse des coûts écologiques (objet N° 71).
- 2.22 Postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers. contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 72).
- 2.23 Pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale! (objet N° 96).
- 2.24 Pétition Sandrine Ebassi – Aménagements urgents et nécessaires du quartier de la Colline (objet N° 97).
- 2.25 Pétition Pierre-Henri Loup – Demande de contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon Cugy-Montheron (objet N° 98).
- 2.26 Pétition Tatiana Taillefert-Bottino – Pour la réduction du trafic sur l’avenue de Beaulieu (objet N° 99).
- 2.27 Pétition Lisiane Braem-Lavanchy – Parents lausannois en colère: pénurie de crèches (objet N° 101).
16. De prolonger au 31 mars 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants:
- 16.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Etude pour l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (objet N° 5).
- 16.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8).
- 16.3 Motion Evelyne Knecht – Pour le maintien d’une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos (objet N° 9).
- 16.4 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d’une maison des associations (objet N° 19).
- 3.5 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne (objet N° 21).
- 3.6 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l’école à journée continue dans les classes de l’enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 70).
- 3.7 Postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 75).
- 3.8 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d’encouragement à la production d’énergie renouvelable et d’utilisation rationnelle de l’énergie (objet N° 76).
- 3.9 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂! (objet N° 80).
- 3.10 Pétition Sylvie Pagano-Studer – Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos (objet N° 92).
- 3.11 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour affecter l’immeuble de l’avenue des Toises 14 à des œuvres d’utilité publique ou de bienfaisance (objet N° 93).
- 3.12 Pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour un jardin public à l’avenue des Toises 14 (objet N° 94).
17. De prolonger au 30 avril 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants:
- 17.1 Postulat Marie Deveaud – Aides au logement pour personnes au bénéfice du permis de type F (objet N° 44).
- 17.2 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblésson (objet N° 61).
18. De prolonger au 31 mai 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants:
- 18.1 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 45).
- 18.2 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur: plaider pour un plan général climatique (PGC) (objet N° 56).
19. De prolonger au 30 juin 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants:
- 19.1 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 1).
- 19.2 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l’ECAL (objet N° 2).
- 19.3 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 6).
- 19.4 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet N° 24).
- 19.5 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet N° 25).
- 19.6 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité de développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 30).
- 19.7 Postulat Caroline Alvarez – Une ouverture élargie, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise (objet N° 46).
- 19.8 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages! (objet N° 77).

- 19.9 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 78).
- 19.10 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage: un pas vers la société à 2000 W! (objet N° 81).
- 19.11 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements! (objet N° 86).
- 19.12 Pétition de l'Académie champagnacienne – Un Champagnac d'airain pour Lausanne! (objet N° 89).
20. De prolonger au 31 juillet 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant:
Postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 39).
21. De prolonger au 31 octobre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre à l'objet suivant:
Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 43).
22. De suspendre le traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai d'une année pour répondre aux objets suivants:
- 22.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet 7) dès l'adoption par le Grand Conseil d'une loi cantonale concernant notamment le financement des activités culturelles.
- 22.2 Motion Cesla Amarelle – Sur les procédés de réclame en matière de petit crédit (objet 20) dès la notification de l'arrêt du Tribunal cantonal sur le recours formé par la SGA contre la décision municipale interdisant toute publicité pour le crédit à la consommation.
23. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 31 janvier 2010 pour répondre aux objets suivants:
- 10.1 Postulat Françoise Longchamp – Réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée (objet N° 73).
- 10.2 Postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 74).
24. De refuser la suspension du traitement de l'objet suivant et de fixer à la Municipalité un délai au 31 mars 2010 pour répondre au:
Postulat Kugathanan Thavathurai – Pour un troisième passage piétons à la rue des Terreaux (objet N° 63).
25. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2010 pour répondre aux objets suivants:
- 25.1 Motion Magali Zuercher – L'ouverture des *Portes de Saint-François*: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons! (objet N° 12).

25.2 Postulat Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, les piétons et les vélos (objet N° 58).

25.3 Postulat Andrea Egli – Les vélos se parquent aussi (objet N° 65),

26. De refuser la suspension du traitement des objets suivants et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2011 pour répondre aux objets suivants:

26.1 Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet N° 11).

26.2 Postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la combe de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 47).

26.3 Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet N° 51).

26.4 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique (objet N° 82).

Le président: – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Nous prenons le point R17 des rapports, postulat de M. Vincent Rossi, «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale.» J'appelle à cette tribune son rapporteur, M. Laurent Guidetti.

Postulat de M. Vincent Rossi:
«Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale»⁶

Rapport

Membres de la commission: M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-François Cachin (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Albert Graf (UDC), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur: – La commission s'est réunie le jeudi 18 juin 2009 de 8 h 00 à 9 h 30 dans les locaux des Services industriels à Lausanne. Elle était composée de M^{me} et MM. Sophie Michaud Gigon, Jean-Charles Bettens (en remplacement de Jean Meylan), Jean-François Cachin, Charles-Denis Perrin, Maurice Calame, Vincent Rossi, Alain Hubler, Albert Graf, Laurent Guidetti, rapporteur de la commission. M. André Mach était absent.

⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 11), p. 168; *idem* T. II (N° 14/II), pp. 663-664.

La Municipalité était représentée par MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Georges Ohana, ingénieur adjoint et délégué à l'énergie, Rémi Bouilloux, du Service du logement et des gérances (Direction CLP), et Nicolas Waelti, adjoint administratif, que nous remercions pour ses excellentes notes de séance.

Objet du postulat

M. Pidoux présente les représentants de l'Administration puis explique que l'accent du postulat étant mis sur les aspects énergétiques, pour le stade de la prise en considération, la Municipalité a délégué les SIL; mais M. Bouilloux représente la direction CLP et en cas de renvoi du postulat à la Municipalité, la Direction des travaux sera probablement également associée à la réponse pour les questions liées au Plan général d'affectation (PGA).

Le postulant M. Rossi précise que son postulat a pour but d'évaluer toutes les possibilités permettant d'inciter les propriétaires à construire selon les plus hauts standards énergétiques et écologiques. Il insiste sur le fait que, malgré son titre, son postulat n'impose pas un label plutôt qu'un autre.

Discussion

Certains commissaires pensent qu'on en fait déjà assez, que les normes et la loi cantonale sont déjà assez exigeantes, que ce n'est pas à la Ville de légiférer dans ce domaine et que faire plus que le Canton va créer des disparités entre Communes. L'application de ce postulat coûtera à la collectivité et pour des résultats auxquels on arrivera de toute façon grâce au Canton.

D'autres pensent au contraire que de considérer «la haute performance énergétique dans les bâtiments comme normale» est une bonne intention.

Une discussion générale tente d'expliquer ce que chaque label, en particulier les sous-labels de Minergie, implique. Certains commissaires pensent qu'il est nécessaire d'intégrer l'énergie grise aux dépenses énergétiques des bâtiments, ce qui exclut certains labels.

M. Pidoux indique que la Ville mène déjà différentes actions: surveillance et contrôle dans le cadre de l'octroi des permis de construire et particulièrement, en matière énergétique, communication visant à encourager la sobriété énergétique, réponse prochaine au postulat de M. Perrin et à la motion de M. Trezzini sur la thermographie aérienne, mesures en matière d'économies d'énergie et d'information aux citoyens. Par ailleurs, le Canton de Vaud a décidé d'introduire prochainement un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), indépendant des marques déposées (Minergie, etc.), permettant alors à une Commune d'imposer des critères plus restrictifs que ceux énoncés dans le droit supérieur et bénéficiant de subventions (Fr. 15 millions ont été mis à disposition sur 4 mois).

M. Bouilloux indique que la méthode SméO a été développée par la Ville et le Canton pour se démarquer de labels existants qui ont des lacunes et qui sont des marques déposées. Elle a été testée sur tous les projets de la Ville, y compris les projets en DDP, depuis une année et demie. Ces tests ont permis d'affiner la méthode et lui assurent une crédibilité et une fiabilité. SméO sera en libre accès dès le mois de septembre et les architectes qui se présenteront aux concours pourront tester leur projet avant de les soumettre et savoir s'ils répondent aux critères de participation. Aujourd'hui les propriétaires au bénéfice d'un DDP de la Ville doivent respecter les critères d'exclusion du standard Minergie Eco. Progressivement, avec la mise à disposition de SméO, ils seront poussés vers une équivalence avec Minergie Eco.

Par ailleurs, ces labels ne sont pas indépendants et sont financés par des producteurs d'éléments imposés, comme des isolants à base de produits pétroliers ou des fenêtres en plastique. Ces conflits d'intérêt permettent, selon certains, de douter de la pertinence des labels en question.

M. Ohana rappelle que les bâtiments neufs représentent un ordre de 2% à peine des besoins énergétiques de chauffage. La majorité du potentiel d'économie se trouve sur les bâtiments existants. Un commissaire rappelle aussi qu'habiter hors des villes ou en périphérie implique d'énormes dépenses énergétiques et financières d'équipement et de déplacement. Construire au bon endroit est déjà un facteur déterminant, mais qui n'est pas pris en compte par les labels habituels.

Un commissaire met en garde concernant la notion d'exemption fiscale, qui va introduire des inégalités. De plus, le fait de faire plus que le Canton risque d'introduire des disparités entre Communes. Il lui est répondu que la notion d'exemplarité des collectivités publiques est inscrite dans la loi sur l'énergie. La certification «Cité de l'énergie» montre également que ce souci est partagé par la Municipalité.

M. Pidoux relève aussi que les SIL vendent des kWh tout en participant à l'impulsion qui permet de réduire les consommations. Il s'agit pour eux, comme pour tous les distributeurs d'énergie, d'aller vers une reconfiguration des services vendus. Il faudra changer la chose à vendre, non plus du kWh, mais des prestations ou du confort énergétique. M. Rossi mentionne subventions et exemptions: il faut aussi que le coût de contrôle et de surveillance, par exemple pour l'application de la norme SIA 380/1, soit pris en charge par celui qui le provoque. En matière de subventions, il faut aussi rappeler que la Confédération, dans le cadre de son plan de stabilisation, a attribué Fr. 100 millions à l'assainissement énergétique des bâtiments (c'est aussi l'objet du récent postulat de Florence Germond sur l'utilisation des subventions fédérales et cantonales dans le cadre de l'assainissement du patrimoine immobilier de la Ville). Le Canton de Vaud a proposé des «matching funds» qui doublent les contributions jusqu'à hauteur de

Fr. 8 millions. Les subventions existent déjà et il faut informer les propriétaires. Cela fait partie du travail des SIL, de servir de relais auprès des Lausannois, des gérances et des architectes. Pour informer les privés, les SIL ont rouvert un centre de conseil « Contact énergies » au rez-dechaussée du bâtiment de Chauderon 23, qui peut guider les propriétaires sur les démarches à entreprendre pour obtenir les différentes aides disponibles et leur indiquer comment réduire leur consommation d'énergies. A ce titre, un commissaire relève que les investissements supplémentaires ont un effet de relance sur l'économie locale, le propriétaire s'y retrouve avec le loyer et le locataire en payant moins de charges.

Un commissaire se demande dès lors si le postulat n'enfoncé pas de portes déjà largement ouvertes et s'il n'est pas préférable d'agir sur les manques et les lacunes, par exemple sur les rénovations. Le postulant rappelle que son postulat pousse justement également dans le sens des rénovations. M. Pidoux indique que si le postulat est renvoyé à la Municipalité, elle tiendra compte des remarques faites par la commission : éviter l'affrontement des labels et les conflits d'intérêt avec les fabricants de matériaux, privilégier la notion de cycle de vie et prendre en compte l'énergie grise, prévoir des normes et des incitations pour la rénovation, construire le bon projet au bon endroit. Tout cela demandera au préalable un travail qui assure une cohérence légale et normative.

Vote

Le postulat de M. Rossi est pris en considération et renvoyé à la Municipalité par 6 oui et 3 abstentions.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Guidetti ?

M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – La discussion est ouverte sur ce rapport.

Discussion

M. Maurice Calame (LE) : – Le groupe LausannEnsemble est convaincu que nous devons économiser l'énergie afin de réduire les émissions de CO₂. Le bâtiment est particulièrement visé et nous le comprenons. La nouvelle Loi vaudoise sur l'énergie ainsi que la dernière version de la norme SIA 381 vont très loin. De ce fait, les demandes de permis de construire sont de plus en plus longues à obtenir et, en ces temps de pénurie de logements, ce n'est pas une bonne chose. Imposer un label supplémentaire, et ceci seulement sur la commune de Lausanne, ne nous paraît pas une bonne idée. D'autant plus que le label Minergie est passablement contesté, non pas sur le plan théorique, mais surtout sur les résultats, qui n'ont pas toujours été ceux que l'on aurait pu attendre. Mais nous ne voulons pas faire de polémique. Nous voulons simplement rendre la Municipalité attentive au fait qu'il n'est pas nécessaire de créer toute une structure

de contrôle, alors qu'elle doit se faire sur le plan cantonal. Le rapport de notre collègue Laurent Guidetti démontre bien la complexité du problème. Il montre aussi que la législation cantonale va entièrement dans le sens des économies.

Le groupe LausannEnsemble, qui ne veut pas être contre toutes les économies d'énergie, s'abstiendra dans sa grande majorité, pour montrer qu'une Commune, aussi grande soit-elle, ne doit pas aller plus loin que le Canton. Un tel processus ne fera que perdre du temps, de l'argent et de l'énergie.

J'attire encore votre attention sur le fait que lorsque l'on édicte des lois trop restrictives, voire impossibles à appliquer, le risque existe qu'elles soient refusées par le peuple, comme ce fut le cas à Neuchâtel. Restons simples et efficaces.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je commence par rappeler ce qui a été dit en commission, à laquelle M. Calame a participé. Ce postulat, bien qu'il cite le nom de Minergie dans son titre, n'impose en rien l'application de ce label. Je voulais seulement citer un label de haute qualité énergétique parmi d'autres. C'est ce que demande ce postulat, et nullement les applications trop contraignantes ou inutilement techniques qu'on peut trouver dans le label Minergie ou ses dérivés comme Minergie P. Ce postulat se concentre aussi sur la rénovation, qui est le secteur dans lequel on trouve le plus grand potentiel d'amélioration énergétique dans tout le parc de bâtiments construit.

Ce postulat demande une haute qualité énergétique, que cela devienne une pratique normale et pas seulement un fait exceptionnel comme c'est encore trop souvent le cas dans les constructions actuelles. Il faut que cela le devienne non seulement pour tout ce qui est construit par la Ville, mais aussi pour ce qui est construit par les privés sur le territoire communal. Cela doit devenir un standard, et ça le deviendra tôt ou tard. Donc ce que propose ce postulat, c'est que la Ville, en recourant le moins possible à la contrainte, mais plutôt à des incitatifs, se prépare à un avenir dans lequel de toute façon il faudra que tous les bâtiments soient de haute qualité énergétique.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.) : – En effet, Minergie n'est pas l'unique réponse aux questions d'économies d'énergie. Le titre de ce postulat peut porter à confusion. Minergie est un label parmi d'autres, il est assez technique, il porte sur des aspects liés à la construction, mais ce n'est pas le seul qu'il faut prendre en considération quand on parle d'économies d'énergie. Le rapport le mentionne : ce n'est pas seulement les SI qui doivent répondre à ce postulat. Le municipal s'est engagé à ce que trois dicastères y répondent, parce que la question de l'énergie ne relève pas seulement de données techniques, mais va au-delà.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Les propos de notre collègue Calame me font réagir. Il dit que la Loi vaudoise sur l'énergie est bien assez exigeante, qu'il ne faut pas aller

plus loin. Or cette loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, alors qu'on l'attendait depuis cinq ans, était déjà un peu dépassée à ce moment-là. Elle demande le strict minimum aux nouveaux constructeurs. M. Calame dit que la norme 380/I est amplement suffisante, mais encore faudrait-il qu'elle soit respectée. Des études ont montré que ce n'était pas nécessairement le cas. Je rappelle aussi que la Loi sur l'énergie est en cours de révision. Heureusement, comme ça nous pourrions peut-être l'adapter à la demande actuelle. On parle beaucoup de Copenhague, des nombreuses émissions de CO₂, et la révision de cette loi, déjà dépassée au moment de sa sortie, permettra peut-être aussi de faire des économies substantielles dans le chauffage à domicile. On sait qu'une bonne partie des émissions de CO₂ vient de là. Alors quand j'entends dire que c'est une perte de temps et d'argent, je m'interroge sur la volonté de M. Calame, conseiller communal, de faire en sorte que le plus grand nombre profite des décisions de ce plenum. Moins il y a de CO₂ dans notre ville, moins c'est problématique pour la population, mieux nous nous porterons. Alors je vais vous dire un truc. Je ne baisse pas mon caleçon devant les aspects économiques pour éviter de payer trop et j'espère que nous aurons le courage de renvoyer ce postulat, qui ne demande pas l'application de Minergie, mais un standard, dans le but d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments de cette ville.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Evidemment, je soutiens la construction de bâtiments et de rénovations Minergie à Lausanne. Toutefois, je désire remettre un peu d'ordre parmi divers éléments.

Il est dit dans le rapport que ce n'est pas à la Ville de légiférer dans ce domaine. Mais elle n'a aucune compétence sur ce plan ! Ce qui est souhaité, c'est que la Ville, pour ses propres bâtiments ou ceux qu'elle donne peut-être à des coopératives, exige Minergie ou un autre label. Elle ne peut pas aller au-delà de ce qui figure dans la loi cantonale, sauf pour ses propres bâtiments. Ce serait déjà une bonne avancée si la Ville rénovait ses bâtiments selon des normes Minergie ou autres.

M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE) : – J'ai une question sur le coefficient d'utilisation, le bonus supplémentaire. Selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les bâtiments neufs appliquant Minergie bénéficient d'un bonus supplémentaire de 5% dans le calcul des coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol. Or il semble que le PGA de Lausanne ne permette l'utilisation d'un coefficient que dans les zones de faible densité. Ce qui signifie en résumé qu'une grande partie de Lausanne ne permet pas de bénéficier de ce bonus, contrairement au reste du Canton. Est-ce exact ?

M. Raphaël Abbet (LE) : – Je vous rappelle que toutes ces mesures ont un coût, au niveau de la construction, qui est directement répercuté sur le prix des loyers. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez. Il y a des normes à appliquer, on les applique ; Lausanne a déjà parmi les loyers les plus

hauts de Suisse romande, à part peut-être Genève. Or il est nécessaire de mettre beaucoup de logements sur le marché pour une classe de population qui n'en trouve pas et ne sera pas en mesure de payer toutes les améliorations que vous souhaitez.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je confirme, comme l'a dit M^{me} Favre, que cet objet est bel et bien transversal, et concerne plusieurs directions. De nombreux postulats, dont vous avez d'ailleurs discuté tout à l'heure lorsque vous avez fixé de nouveaux délais à la Municipalité, sont consacrés à la question de l'assainissement des bâtiments. Ces postulats sont confiés aux Directions des travaux, de la culture, du logement et du patrimoine, ou des Services industriels. La commission qui a discuté de ce postulat de M. Rossi était d'ailleurs aussi accompagnée d'un collaborateur de l'unité développement durable de Culture, Logement et Patrimoine.

Je confirme aussi un point. La Ville et les Communes ont des compétences concernant d'autres bâtiments que ceux qu'elles prévoient de construire pour leur propre compte. Le règlement d'application de la Loi vaudoise sur l'énergie confie aux Communes l'examen des permis de construire dans le domaine énergétique. Il s'agit donc, pour les Communes, de faire respecter les normes. Celles-ci sont assez contraignantes, plusieurs d'entre vous l'ont dit, ainsi la norme 380/I est presque aussi sévère du point de vue énergétique que certaines déclinaisons du label Minergie. C'est d'ailleurs un des points que le préavis thermique dont j'ai parlé tout à l'heure aimerait régler : donner à la Commune la possibilité de faire le travail que lui confie la loi et la réglementation vaudoise, soit examiner les permis de construire sous l'angle énergétique. Les objets sont donc, vous le voyez, tout à fait liés.

M. Français répondra sur le PGA, je pense que la question de M^{me} Schaller est basée sur une mauvaise information.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Comme vient de le dire mon collègue, M. Pidoux, la loi doit être appliquée, mais elle permet parfois des dérogations. Celles-ci portent sur les bâtiments existants qui demandent à s'étendre par rapport à leurs limites de construction. Elles se limitent aux épaisseurs nécessaires pour isoler les bâtiments, soit dix à quinze centimètres. C'est applicable sur tout le PGA, puisque la loi est la loi et que le règlement est une substitution de la loi.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je regrette, mais sans surprise, que la droite, après les beaux discours électoraux, se braque une nouvelle fois contre une mesure écologique d'économie et d'indépendance énergétique.

S'il s'agit d'un coût aujourd'hui, c'est surtout un investissement qui permettra une meilleure qualité de vie et des économies dans le futur. Penser à long terme peut être utile de temps en temps. Je vous propose d'y réfléchir et d'accepter d'investir en donnant un signal fort aujourd'hui pour le développement durable dans l'immobilier à Lausanne.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer au vote. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur : – Le postulat de M. Rossi est pris en considération et renvoyé à la Municipalité par 6 oui et 3 abstentions.

Le président : – Merci. Nous votons à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent ce renvoi le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec trois avis contraires, une vingtaine d'abstentions, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Cet objet est ainsi clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Vincent Rossi: « Construire Miner-
gie à Lausanne est une pratique normale » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner
cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, R18, préavis N° 2009/23, « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard ». J'appelle à cette tribune M^{me} Maria Velasco.

Métamorphosons l'aide à l'apprentissage

Réponse au postulat de M. Guy Gaudard

Préavis N° 2009/23

Lausanne, le 6 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le 7 juin 2007, le conseiller communal Guy Gaudard a déposé une motion intitulée «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage» qui demandait à la Municipalité de prendre en compte le critère de la formation des apprentis dans les marchés publics lancés pour le projet Métamorphose.

La commission chargée de son examen s'étant prononcée pour la prise en considération de cette proposition, votre Conseil, lors de la séance du 6 mai 2008¹, a renvoyé cette motion, transformée entre-temps en postulat, à la Municipalité pour étude et rapport.

2. Rappel du postulat

Par son postulat, M. Gaudard souhaite que la Ville de Lausanne ait un rôle actif et un engagement profond en faveur de la formation des apprentis.

Ainsi, il souhaite que pour l'attribution des marchés publics lausannois, le critère mesurant l'effort dans la formation d'apprentis des entreprises concurrentes soit pris en compte.

Le postulat s'articule autour de quatre souhaits principaux qui devront être appliqués tant aux mandataires qu'aux prestataires de service. Le postulant demande à la Municipalité que :

1. la réponse municipale ne se contente pas uniquement de traiter le présent postulat dans le cadre de Métamorphose, mais qu'elle soit plus générale et applicable à tous les marchés publics soumis par la Ville ;
2. soient prises en compte dans l'attribution des marchés, non seulement les entreprises formant des apprentis mais aussi celles mettant des places de stages et de préapprentissage à disposition ;
3. l'aspect formation soit intégré dans les demandes faites au bénéficiaire dans le cadre des partenariats publics-privés (PPP) et de l'octroi de droit de superficie ;
4. le rapport entre apprentis et employés soit aussi pris en compte dans l'attribution d'un marché et pas uniquement le seul fait de former.

De plus, le postulant demande à la Municipalité de réfléchir au taux de pondération qu'elle compte attribuer au critère d'adjudication en faveur de la formation.

3. Les marchés publics et la formation d'apprentis

Le rôle de la Ville de Lausanne en tant que pouvoir adjudicateur est souvent considéré comme catalyseur. Sa position dominante permet à la Municipalité de sensibiliser l'économie privée à des causes qui lui tiennent à cœur, comme par exemple celle du développement durable avec son volet social.

¹ BCC 2008, N° 14, pp. 883-885.

Le postulat déposé concerne un domaine auquel la Municipalité de Lausanne est déjà très sensible, celui de la promotion de la formation et de l'apprentissage.

Ainsi, la Municipalité salue les souhaits exprimés par le postulant et estime positif de sensibiliser le secteur privé au thème de la formation des apprentis ainsi qu'au respect de ces principes.

4. Aspects liés au développement durable

Dans le rapport-préavis N° 2007/36 du 5.7.2007, la Municipalité avait répondu à une motion déposée par Charles-Denis Perrin « Pour la prise en compte des critères de développement durable dans les appels d'offres ». A cette occasion, la Municipalité s'est engagée à insérer au moins un critère de développement durable (social et/ou écologique) dans chaque appel d'offres d'une certaine importance.

Afin de permettre à l'Administration lausannoise de mettre en pratique ce principe de base, il a été réfléchi à des solutions suffisamment génériques pour qu'elles soient adaptées aux besoins de tous les services de la Ville, indépendamment du type de marché mis en concurrence (achat, service ou travaux) ou des missions poursuivies par les services adjudicateurs.

Parmi les critères de développement durable proposés, il y a aussi un volet social consacré à la formation d'apprentis. L'outil mis en place par l'Administration lausannoise permettra de prendre en compte le nombre d'apprentis par rapport au nombre total d'employés. De plus, la période considérée s'étale sur les cinq dernières années.

L'outil en question a été mis à disposition de toute l'Administration communale dès le 1^{er} janvier 2009.

Ainsi, cette manière de faire permet déjà la prise en compte du critère relatif à la formation des apprentis comme souhaité par le postulant et cela pour tous les types de marchés publics passés par la Ville.

5. Réponses au postulat

5.1 Champ d'application

Le postulant souhaite que la Municipalité ne se contente pas de traiter ces aspects dans le cadre des opérations de construction liées au projet Métamorphose, comme initialement indiqué dans la motion déposée.

La Municipalité est favorable à ce que les principes de base, notamment les mesures en faveur de la formation, soient intégrés de manière uniforme pour tous les appels d'offres publics, que ce soit pour des marchés de fournitures, des prestations de service ou des opérations de constructions.

5.2 Apprentissage, places de stage et préapprentissage

Le deuxième souhait formulé par le postulant concerne la prise en compte, dans l'attribution des marchés, non seulement des entreprises formant des apprentis mais aussi celles mettant des places de stages et de préapprentissage à disposition.

Il est indéniable que les entreprises qui offrent des places de stages et/ou de préapprentissage contribuent aussi à la promotion de la formation professionnelle des jeunes.

La Municipalité est sensible aux démarches visant la promotion de la formation professionnelle des jeunes ainsi que de la formation continue en cours d'emploi.

Dans ce sens, la Municipalité s'engage aussi à évaluer les efforts des entreprises dans ce domaine et prendra en compte la contribution des soumissionnaires à la création de places de stage et de préapprentissage ainsi que les efforts fournis au niveau de la formation continue des cadres.

5.3 Partenariats public-privé et droit de superficie

Le postulant demande que l'aspect formation soit intégré dans les demandes faites au bénéficiaire dans le cadre des PPP et de l'octroi de droit de superficie.

Le but recherché par les collectivités publiques dans les PPP consiste à choisir, par le biais d'appel d'offres, l'investisseur qui se chargera de réaliser le projet souhaité par le partenaire public. Si le choix du partenaire privé est, en règle générale, soumis au droit des marchés publics, la phase de réalisation échappe totalement à cette branche du droit public. En effet, le droit des marchés publics n'est, par définition, pas applicable aux prestations financées par le secteur privé, quand il n'est lui-même pas assujéti à ce droit.

La Municipalité s'engage toutefois à prêter une attention particulière à cet aspect de la formation dans les procédures d'appel d'offres publiques pour le choix des investisseurs.

A la lumière de ces considérations, la Municipalité n'est, juridiquement, pas en mesure de faire appliquer les souhaits formulés par le postulant pour ce qui concerne les PPP et l'octroi de droits de superficie, mais sera très attentive au choix du partenaire privé afin qu'il nous garantisse de prendre entre autres ce critère lors du choix de ces mandataires.

5.4 Rapport entre nombre d'apprentis et nombre d'employés

Le quatrième souhait formulé par le postulant concerne la prise en compte du rapport entre le nombre d'apprentis formés et le nombre d'employés. M. Gaudard estime, à juste titre, qu'il est plus judicieux de quantifier l'effort des entreprises par rapport à leur taille, plutôt que de mesurer uniquement le fait qu'elles forment des apprentis.

La Municipalité soutient la démarche proposée par le postulant. Cette manière de pratiquer est d'ailleurs déjà en vigueur au sein de l'Administration lausannoise. L'outil développé pour permettre des adjudications sur la base des critères de développement durable (cf. chapitre 4), prévoit déjà d'évaluer les efforts dans le domaine de la formation professionnelle sur la base d'une prise en compte du rapport entre le nombre d'apprentis et celui des employés engagés. La période examinée s'étend sur les cinq dernières années.

5.5 Pondération du critère d'adjudication

Le postulant souhaite aussi que la Municipalité se penche sur la problématique du taux de pondération qu'elle serait prête à attribuer au critère d'adjudication de la formation professionnelle.

D'après les recommandations émises par le Guide romand pour les marchés publics, duquel l'Administration lausannoise s'est inspirée pour mettre sous toit l'outil décrit plus haut (cf. chapitre 4), la pondération de ce critère ne devrait pas dépasser 5% de l'ensemble des critères. Cette recommandation a également été adoptée par l'Etat de Vaud.

Ceci s'explique par un souci d'équilibre des intérêts en jeu dans le cadre des appels d'offres.

Dans le cadre des marchés publics, l'adjudication des appels d'offres doit se faire à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire à l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix. Pour évaluer les offres, le pouvoir adjudicateur se doit de prendre en compte de nombreux critères qualitatifs tout en intégrant dans sa réflexion le principe fondamental d'une utilisation efficace des deniers publics, c'est-à-dire le critère du coût.

Parmi les critères qualitatifs, il y a lieu de mentionner les références, le respect des délais, la capacité des entreprises à exécuter le marché, l'organisation que l'entreprise compte mettre en œuvre pour exécuter les prestations demandées, le volet écologique du développement durable avec l'analyse des mesures prises par l'entreprise pour réduire les nuisances environnementales, etc.

La pesée de ces différents intérêts dépend aussi fortement de la complexité du marché. En règle générale, plus le marché présente un haut degré de complexité, plus le critère du prix perdra en importance et d'autres critères qualitatifs entreront en jeu.

Les pouvoirs adjudicateurs se doivent d'assurer un équilibre entre ces différents aspects et garantir la bonne qualité de la formation offerte par les entreprises à leurs apprentis.

Afin que les appels d'offres organisés par la Ville de Lausanne puissent prendre en compte de manière équilibrée tous les objectifs politiques proposés, la Municipalité propose que le critère d'adjudication relatif à la formation des apprentis soit pondéré de cas en cas selon le type de marché et sa complexité.

Ainsi, la Municipalité considère correcte une pondération du critère « formation des apprentis » qui se situe entre 5 % jusqu'à un maximum de 7,5 %.

Une manière univoque et systématique de traiter ce critère d'adjudication sans laisser de marge de manœuvre aux praticiens, ainsi qu'une pondération plus conséquente avec un taux avoisinant 10% pourraient même porter préjudice à la qualité de la formation en entreprise.

En effet, une forte pondération appliquée de manière systématique risquerait d'amener les entreprises à privilégier le quantitatif au qualitatif, c'est-à-dire à augmenter au sein de leur organisation le nombre de places d'apprentissage sans pour autant développer les forces d'encadrement. Ceci serait contraire à la promotion de l'apprentissage qui, dans notre pays, est un moyen de formation de très haut niveau qualitatif et de plus, est très apprécié.

Pour que les demandes du postulant puissent être correctement appliquées par les praticiens des marchés publics, la Municipalité doit se soucier que la mise en œuvre de ses décisions soit possible en considération des réalités du terrain.

Ainsi, la Municipalité est favorable à une pondération du critère « formation » entre 5 % et 7,5 %, à évaluer de cas en cas par le praticien. Avec cette manière de faire, ce critère d'adjudication parviendra à s'imposer comme un véritable instrument de promotion de la formation professionnelle.

6. Conséquences sur le budget

Le projet n'a aucune conséquence sur le budget.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/23 de la Municipalité, du 6 mai 2009 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse favorable de la Municipalité au postulat du Conseiller communal Guy Gaudard « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage », soit
 - d'élargir la prise en compte des efforts en matière de formation pour tous les marchés publics organisés par la Ville y compris ceux du projet Métamorphose ;
 - de prendre en compte les efforts des entreprises dans les domaines de la formation des apprentis et des cadres ainsi que la création de places de stages et de préapprentissage ;
 - d'intégrer l'aspect formation dans les appels d'offres portant sur le choix des investisseurs pour les partenariats public-privé ;
 - de prendre en compte le rapport entre le nombre d'apprentis formés et celui des collaborateurs employés au sein de l'entreprise ;
 - d'attribuer au critère d'adjudication relatif à la formation des apprentis une pondération d'au moins 5 % jusqu'à un maximum de 7,5 %, à évaluer de cas en cas par le praticien.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Philippe Clivaz (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M^{me} Nicole Grin (LE), M. Gilles Meystre (LE), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Roland Philippoz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice: – La commission s’est réunie le 25 juin à 16 h 00 (rue Port-Franc 18).

Commissaires présents: Nicole Grin, Esther Saugeon, Jean-Charles Bettens (remplace Roland Rapaz), Philippe Clivaz, Guy Gaudard, Gilles Meystre (remplace Thérèse de Meuron), Nkiko Nsengimana, Roland Philippoz (remplace Caroline Alvarez), Maria Velasco. Excusé: David Payot.

Membres de l’Administration: Olivier Français, municipal, directeur des Travaux; Nicole Christe, cheffe du Service d’architecture; Alain Cauderay, architecte, adjoint à la cheffe du Service d’architecture; Mercedes Muñoz, secrétaire, Service d’architecture (que je remercie vivement de sa prise de notes).

Le municipal tient à préciser que le postulat de M. Gaudard a permis d’accélérer le processus de réflexion qui avait commencé au sein de la ville afin de pouvoir travailler de manière plus transparente et mettre ainsi à disposition de tous les services constructeurs de la ville un outil commun de gestion des critères d’adjudication qui a donc été présenté et expliqué aux commissaires. Cet outil permet de simplifier les tâches des entreprises et lors de soumission, de pouvoir évaluer les critères et les analyser. Il y a donc cinq critères principaux: le prix, l’organisation du marché, outil technique de l’offre, organisation du soumissionnaire, références. Il existe également des sous-critères (par exemple: qualité et adéquation du marché, analyse et sensibilité des prix unitaires). Les critères sont pondérés selon les chantiers et le marché. Cette pondération, selon un commissaire, reste subjective; ce que confirme le directeur des Travaux. Donc, le choix des critères est très important au moment de l’élaboration de la soumission afin d’être le plus transparent possible sur la méthode d’évaluation choisie. Mais il y a parfois des erreurs d’appréciation.

Le postulat demandait de renforcer les critères liés à l’aide à la formation et à l’apprentissage qui font déjà partie du critère de développement durable, social ou écologique que la Municipalité avait décidé d’introduire suite à la motion Perrin en 2007, critère qui apparaît dans le nouvel outil sous «organisation du soumissionnaire». La composante écologique, environnementale et sociale regroupe le nombre d’apprentis, le cadre de travail des collaborateurs, le fonds de prévoyance, la relève du savoir-faire (apprentis,

stagiaires). Le guide romand pour les marchés publics propose de ne pas dépasser 5%, mais ce pourcentage pourrait être plus élevé dans certains cas. Il est donc pondéré selon le marché.

Une question est posée à propos des places de stages et de préapprentissage. Il est répondu que la Municipalité insiste pour que l’entreprise soit formatrice, pas seulement en proposant des places d’apprentissage, mais également en offrant une formation continue à ses employés, la ville de Lausanne ne pouvant pas s’assurer que les patrons prennent des stagiaires. Par contre, elle peut avoir la garantie que l’entreprise est formatrice d’apprentis. C’est donc à l’école et à l’Etat de créer un réseau qui permette à l’élève de trouver un stage.

Un commissaire trouve la réponse de la Municipalité au postulat timide. En outre, le postulat concerne l’ensemble des travaux de la ville et pas uniquement les marchés publics. Il est déçu que de 15%, on soit passé à 5%, voire à 7,5%. Il aimerait que le critère de formation soit mieux pris en compte, que la formation soit un critère à part entière et non un sous-critère et que les entreprises formatrices soient mieux reconnues. Il désire aussi qu’il y ait un article dans le rapport-préavis de la Municipalité sur la sous-traitance. Car sur les chantiers, il y a une main-d’œuvre souterraine employée par des entreprises qui ne forment pas d’apprentis. En outre, il constate que dans la réponse de la Municipalité, le sujet des entreprises générales n’est pas mentionné.

Il lui est répondu que l’entreprise a l’obligation de présenter ses sous-traitants principaux, mais le problème se pose lorsqu’il y a un changement de sous-traitants. Quant aux entreprises générales, des conditions sont posées qui vont dans le sens des critères présentés et quant à la formation, elle est considérée comme un critère à part entière, parmi d’autres critères. L’apprentissage est donc un critère avec la formation. Mais il est clair qu’il y a d’autres critères, comme l’organisation, le respect des délais, le prix, la qualité de l’offre, etc., qui doivent également être pris en compte, cet ensemble de critères devant être choisi de manière judicieuse. Par conséquent, le critère d’apprentissage ne peut pas être trop fortement pondéré, si l’on veut obtenir un travail de qualité.

Un autre commissaire souhaite également que la pondération du critère «formation des apprentis» se situe plutôt vers 7,5% que 5%. Selon la Direction des travaux, cela figerait le système et diminuerait la marge de manœuvre; car il n’y a pas seulement le critère d’apprentissage, il y a en plus la question organisationnelle dont l’importance diffère d’un chantier à l’autre. Il faut donc de la flexibilité.

Après une discussion intéressante sur l’importance de la formation dans les entreprises, il en ressort que les commissaires apprécient grandement le nouvel outil de gestion, malgré quelques petites frustrations et remercient la Municipalité et en particulier le Service d’architecture de son élaboration.

La réponse de la Municipalité est donc acceptée à l'unanimité.

Le président : – Madame Velasco, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Je décline mes intérêts : je forme actuellement quatre apprentis, dont deux de quatrième année dans la profession d'installateur électricien et ai œuvré à ce jour pour que quinze jeunes, dont une fille, obtiennent leur certificat fédéral de capacité (CFC). Certains de mes apprentis ont réussi une maîtrise fédérale ou un diplôme ETS. Je suis également membre de l'Association vaudoise des électriciens, très active dans la formation des apprentis, puisque aujourd'hui, dans le canton de Vaud, on en compte six cents, et près de dix mille en Suisse. A ce titre, j'estime que la formation des apprentis est une responsabilité morale et sociale, que la politique doit encourager en valorisant et en promouvant entre autres la formation duale basée sur la pratique, soit l'apprentissage.

Mes propos visent la formation des apprentis des branches de la construction et des métiers techniques. Il existe une constellation de préjugés sur ces apprentissages des métiers du bâtiment, qui a pour conséquence que la société est assez ingrate avec la reconnaissance du travail manuel, l'assimilant régulièrement à du travail en salopettes. On en a eu un criant exemple dernièrement avec une proposition émanant du Livre blanc des Académies suisses des sciences, qui demande que d'ici 2030, 70% des jeunes en fin de scolarité puissent suivre une formation académique, symbole bien souvent erroné d'ascension sociale. Par cette proposition, les auteurs signifient très clairement l'abandon de l'apprentissage et surtout claironnent une formation académique pour tous, à croire que ces scientifiques ont oublié que tous les jours, ils utilisent le fruit du travail manuel. C'est tout simplement inadmissible de se tromper à ce point de cible, cela créera plus de problèmes que cela n'en résoudra et nous aurons alors inventé un moyen supplémentaire de former des étudiants chômeurs.

Pour les branches techniques, la Ville se distingue fort heureusement de cet exemple et je souligne avec plaisir qu'elle forme actuellement de nombreux apprentis dans ces domaines. Une partie que la Municipalité entend renforcer et dynamiser, dans les années à venir, sachant que la connaissance, l'expérience et le savoir sont le facteur de production numéro un. C'est pourquoi elle doit maintenant axer son aide sur la reconnaissance des entreprises formatrices du secteur privé. Je profite de cette occasion pour rendre hommage à tous les chefs d'entreprise et à toutes les personnes qui prennent de leur temps pour former un jeune.

Je rappelle qu'il n'y a pas besoin d'attendre d'avoir cinquante collaborateurs pour former un apprenti !

Ces propos introductifs m'amènent aux objectifs de mon initiative, qui vise entre autres à ce que la Ville favorise des entreprises formatrices lors de soumissions publiques relatives au projet Métamorphose. Je propose en effet que 15% des points soient attribués pour la formation professionnelle sur l'échelle de pondération. Cela s'appelle un critère. Le montant de l'offre, les références, l'organisation de l'entreprise, le respect de l'environnement peuvent également être des critères.

Dans ce postulat, je demande surtout que la Ville associe des jeunes en formation au projet Métamorphose. Ils doivent participer à la construction du Lausanne de demain. Je souhaite les y associer en exigeant que toutes les entreprises adjudicataires fassent œuvrer un apprenti sur les projets à venir. Les entreprises générales et les sous-traitants sont également concernés par ces dispositions. Et je souhaite qu'un contrôle régulier de l'Administration veille à ce qu'elles soient appliquées.

Pour les entreprises mandataires qui ne forment pas de jeunes, je rappelle l'article 17 de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle : il autorise les entreprises qui ne peuvent former individuellement un apprenti à s'organiser en réseau d'entreprises formatrices. Seule l'entreprise principale du réseau se verra délivrer l'autorisation de former. Cet article ouvre donc bien des portes aux candidats non déclarés à la formation.

Dès lors, si je suis assez satisfait de la réponse de la Municipalité, je regrette qu'elle ne réponde que partiellement à mes propositions. J'ai constaté avec plaisir en commission que je n'étais de loin pas le seul à ressentir une certaine frustration. La rapportrice l'a d'ailleurs relevé avec à-propos. En effet, plusieurs commissaires ont bien compris le sens de cette démarche et ont mesuré tout l'intérêt qu'elle pouvait comporter pour les jeunes en quête d'une place d'apprentissage et ont bien saisi l'importance des enjeux puisqu'ils ont proposé qu'on applique ces mesures non seulement à Métamorphose, mais à l'ensemble des mandats que la Ville distribue. Ils sont conscients qu'un jeune qui bosse n'est pas à la charge de la société et que la Ville a suffisamment de travaux à réaliser pour qu'une reconnaissance des entreprises formatrices soit faite par l'attribution de mandats, qu'elles soient lausannoises ou d'ailleurs.

Les commissaires, que je remercie au passage pour leur travail, ont également été sensibles au fait que cette reconnaissance ne coûterait rien à la Ville, mais qu'elle participerait à pérenniser le savoir-faire des entreprises formant du personnel qualifié. A ce sujet, il est important de souligner qu'actuellement, sur les chantiers, la main-d'œuvre souterraine et non qualifiée est supérieure à celle qui a suivi une formation professionnelle. Cette situation est agaçante et fausse le marché. Elle diminue surtout la qualité du travail des prestataires.

Par conséquent, je ne suis pas enthousiasmé que la Municipalité noie la formation dans un autre critère de pondération et me donne l'impression qu'elle la considère comme un sous-critère. En comparaison, Yverdon fait apparaître clairement le critère de la formation lors d'appels d'offres. Je souhaite donc que la Municipalité prenne exemple sur Yverdon et affiche clairement son appui aux entreprises formatrices en se rappelant que tous les jeunes ne peuvent pas, ou ne veulent pas, suivre une voie académique. L'apprentissage reste le meilleur moyen de pérenniser la motivation de cette tranche de population.

Dans sa réponse, la Municipalité ne désire pas attribuer 15 % des points aux entreprises formatrices lors de soumissions publiques, mais entre 5 % et 7,5 %. Elle a ses raisons. Personnellement, je ne les ai pas toutes comprises. J'ai bien entendu regretté son manque d'audace, mais suis conscient qu'il s'agit d'un début, un pas en appelant certainement d'autres. C'est pourquoi je salue la qualité des propositions faites par les commissaires et vous invite à suivre la détermination de la commission.

Avant de quitter cette tribune, je désire rappeler au syndic que j'ai déposé voilà trois ans – j'en ai parlé tout à l'heure – une initiative intitulée «Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle?»⁸. J'aimerais souligner que les deux apprentis que j'ai cités au début de mes propos, alors en première année, sont en quatrième maintenant et passeront leurs examens au mois de juin de l'année prochaine. Le délai, je le répète, est bien long.

Je vous informe aussi que dans la semaine du 1^{er} au 5 octobre, j'ai accueilli un stagiaire issu du CARTEM à Villamont. Il estimait à environ deux cents le nombre de ses camarades qui comme lui cherchaient une place d'apprentissage. Je trouve que c'est important... La semaine du 19 au 23 octobre, j'en ai accueilli un autre, qui lui était issu du SEMO. Lui évaluait à plusieurs centaines le nombre de jeunes qui suivaient ce semestre de motivation. Je ne sais pas si c'était trois cents ou quatre cents, mais d'après lui, il y en avait une quantité assez importante. Alors quand j'entends claironner partout, surtout à Berne, qu'il faut aider les jeunes à trouver une place d'apprentissage, et qu'on ne s'en donne pas les moyens, je ressens un malaise et essaie sans succès de comprendre comment on en est arrivé là.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – A l'instar du postulant, le groupe de Verts aurait bien voulu que la Ville, dans sa réponse, applique le critère de l'apprentissage à l'ensemble des travaux qu'elle fait faire et pas aux seuls marchés publics. Il aurait souhaité surtout, au vu de la responsabilité sociale assumée par les entreprises formatrices, que le programme Métamorphose leur accorde une attention particulière.

⁸BCC 2006-2007, T. I (N° 3/I), p. 144; *idem*, T. I (N° 7/II), pp. 624-625; *idem*, T. II (N° 14/II), pp. 453 ss.

Le groupe des Verts aurait aussi souhaité que le taux de pondération du critère de formation, de 7,5 % retenu, soit plutôt un plancher qu'un plafond, ainsi que le propose la Municipalité.

Toutefois, le groupe des Verts salue la bonne voie empruntée par la Municipalité pour apporter son aide à l'apprentissage. C'est pourquoi, dans sa grande majorité, les Verts soutiendront le rapport-préavis en question.

M. Roland Philippoz (Soc.): – Je confirme ce que disait M. Gaudard, tous les membres de la commission ont manifesté une grande sensibilité à l'égard de l'apprentissage et du manque de places de formation.

Le groupe socialiste soutiendra ce rapport-préavis. On peut évidemment toujours se dire, comme le disait M. Gaudard, qu'il aurait été possible de faire mieux, de donner un message plus fort, plus volontaire. Mais cette incitation aux entreprises à poursuivre leurs efforts pour proposer des places d'apprentissage devrait contribuer, au moins un peu, à combler le déficit en places d'apprentissage dans le canton. Le manque de places de formation pour les jeunes est un problème réel et il faut encourager toutes les initiatives allant dans le sens de développer les offres.

L'initiative émise dans ce préavis en est une, c'est pourquoi nous la soutiendrons et vous invitons à faire de même.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – Je ne répéterai pas tout le bien que je pense de cette réponse de la Municipalité au postulat de M. Gaudard, M. Philippoz vient de le faire. Je poserai quelques questions plus précises à la Municipalité, dans le but de comprendre la manière dont elle interprétera sa réponse au postulat Gaudard.

La question fondamentale, c'est celle de la notation. Je présume qu'une proposition de pondération a été transmise aux membres de la commission, nous l'avons reçue avec le rapport. Cela pose la question de la manière de noter les paramètres subjectifs. S'il est possible de déterminer un nombre d'apprentis par rapport aux emplois à plein temps ça va, mais que faire des critères non mesurables de la même manière? Comment la Municipalité s'y prend-elle, par exemple, pour juger du développement durable ou de l'écologie d'une entreprise par rapport à une autre?

A sa page 3, point 5.3 [p. 865], le préavis indique que la Municipalité n'est pas en mesure juridiquement de faire appliquer les souhaits formulés par le postulant pour les partenariats public/privé (PPP). J'aimerais savoir pourquoi.

Dans la grille transmise avec le rapport de commission, le critère «organisation du soumissionnaire», qui comprend pour une part la contribution totale et pour une autre la formation des apprentis, obtient 8 % à 12 % des points. C'est une partie de la composante sociale. Or je ne vois pas comment on peut pondérer 5 % à 7,5 % d'un critère total de

12 %, si ce n'est que cela ne représente qu'une toute petite partie de ce critère total. Comment pondérerez-vous les autres critères de ce point 4 ?

Ma dernière question concerne une autre responsabilité du pouvoir adjudicateur, celle du contrôle. C'est bien d'imposer toutes ces mesures aux entreprises, encore faut-il qu'elles respectent leurs engagements quand elles soumissionnent. Est-ce que la Municipalité entend contrôler les entreprises ? Et comment ? Par exemple pour vérifier si M. Gaudard a bien engagé tous les apprentis qu'il a mentionnés à la tribune !

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je remercie les intervenants qui ont souligné la qualité des échanges entre les membres délégués de votre Conseil, la Municipalité et l'Administration.

M. Gaudard a perçu la difficulté d'établir un document cohérent qui le soit aussi avec le reste du marché, puisque Lausanne n'est pas une île dans le canton de Vaud. Nous avons activement collaboré avec l'Administration cantonale et les associations professionnelles pour parvenir à un consensus sur la méthode. Pour répondre à la dernière question de M. Guidetti, pour parvenir à un contrôle effectif et pas seulement théorique de divers paramètres, c'est difficile d'avancer sans les associations. En particulier pour déterminer si les apprentis sont encore dans l'entreprise ou s'ils l'ont quittée. La Fédération vaudoise des entrepreneurs peut nous donner la liste des personnes formées dans un établissement appartenant à un corps de métier adhérent à cette organisation.

Les pourcentages présentés dans les documents sont purement théoriques. Par exemple, le prix représente 70 %. Or selon le type de marché, nous pouvons souvent abaisser ce prix à 30 voire 40 %, parce que les autres critères sont prédominants. Donc par rapport au point 4, l'organisation du soumissionnaire, le chiffre mentionné est théorique. Nous pouvons augmenter ce pourcentage pour un marché précis, par exemple parce que c'est facilement contrôlable, ou qu'il s'agit d'un projet de référence. Dans ces cas, nous pouvons augmenter la pondération du critère de l'apprentissage par rapport à un autre.

Savoir qu'un apprenti se forme dans une entreprise est une donnée quantitative. Mais certaines dimensions sont plus arbitraires, et non mesurables. Cela dépend des documents et des références fournis par le soumissionnaire. Chaque projet comprend des propositions sur les thèmes auxquels vous avez fait allusion, en particulier le développement durable. Par exemple, savoir que sur un chantier de gros œuvre du bâtiment, les toilettes sont régulièrement entretenues est une dimension qualitative. Tout comme le plan de tri des déchets, surtout si c'est présenté spontanément, sans que nous devions en faire la demande. Même si, légalement, les entrepreneurs ont l'obligation de le présenter au début du chantier. De tels documents nous permettent de savoir comment l'organisation est prévue. En cas de

contrôle, nous voyons si des mesures auxquelles l'entreprise s'est engagée ne sont pas respectées ou ne sont pas proposées alors que nous sommes en droit de les exiger. Nous pouvons les imposer dans le cadre du marché. C'est visible dans les descriptifs de la soumission.

Vous parliez du partenariat public/privé. Notre réponse sera modeste, parce ces marchés peuvent être assez complexes. Il faut indiquer très clairement ce que nous voulons et ce que nous jugeons nécessaire et prioritaire, selon le type d'ouvrage. L'apprentissage peut être un critère permanent, comme le demande M. Gaudard, avec l'obligation de le mentionner pour les adjudicataires principaux du partenariat public/privé, ce qui fera l'objet d'une décision. Si je ne connais pas la nature du marché et les nombreux acteurs impliqués, il est difficile que cela devienne le critère dominant.

Nous sommes très attentifs à ces critères du développement durable ou de l'apprentissage, puisque c'est l'objet de la motion d'aujourd'hui. Mais l'organisation, la structure, la qualité des personnes impliquées, leurs références, leur expérience, ainsi que la solidité de l'entreprise, sont aussi des critères à prendre en compte, en plus du prix. Tout dépend de l'objet mis en œuvre. Certains projets sont assez délicats. Nous y ajoutons des critères mentionnés dans les documents définissant le choix de ces derniers par rapport au type de procédure.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer au vote. Je demande à M^{me} la rapportrice de nous donner les déterminations de la commission pour la seule conclusion à ce préavis.

M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice : – La réponse de la Municipalité a été acceptée à l'unanimité.

Le président : – Merci. Nous passons au vote. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une abstention, vous avez accepté la conclusion de ce rapport. Je remercie M^{me} la rapportrice. Cet objet est terminé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/23 de la Municipalité, du 6 mai 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse favorable de la Municipalité au postulat du conseiller communal Guy Gaudard « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage », soit :

- d'élargir la prise en compte des efforts en matière de formation pour tous les marchés publics organisés par la Ville y compris ceux du projet Métamorphose ;
- de prendre en compte les efforts des entreprises dans les domaines de la formation des apprentis et des cadres ainsi que la création de places de stages et de préapprentissage ;
- d'intégrer l'aspect formation dans les appels d'offres portant sur le choix des investisseurs pour les partenariats public-privé ;
- de prendre en compte le rapport entre le nombre d'apprentis formés et celui des collaborateurs employés au sein de l'entreprise ;
- d'attribuer au critère d'adjudication relatif à la formation des apprentis une pondération d'au moins 5% jusqu'à un maximum de 7,5%, à évaluer de cas en cas par le praticien.

Le président : – Nous passons à notre dernier point à l'ordre du jour, l'interpellation urgente intitulée « Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive ! ». J'appelle son auteure, M^{me} Rebecca Ruiz à cette tribune.

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts :
« Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive ! »⁹

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cette interpellation vous a été distribuée, souhaitez-vous néanmoins qu'elle soit lue ?

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je m'interroge sur le procédé, visiblement nouveau. Il a dû être intégré à notre Règlement, que j'ai sous les yeux, en l'espace de trois semaines. En effet, il ne semble mentionné nulle part que lorsque le texte d'une interpellation urgente est distribué au préalable, on puisse décider de ne pas le lire à la tribune. Je ne comprends pas d'où sort cette règle. La dernière séance, nous avions en effet trois interpellations urgentes, dont une assez longue, et vous avez proposé cette mesure à titre exceptionnel. Je m'interroge sur le procédé et sur la « légalité » de cette proposition.

Le président : – Il n'est pas non plus inscrit dans le Règlement qu'il faut distribuer une copie de l'interpellation. Nous l'avons fait pour gagner du temps. Souhaitez-vous néanmoins que cette interpellation soit lue ? Formellement, je préfère vous faire voter.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Lorsque le texte d'une interpellation urgente est distribué, nous en avons tous connais-

sance. En revanche, les téléspectateurs qui suivent le Conseil communal n'ont pas connaissance de ce que nous débattons. Personne, dans le public, n'aura jamais accès à ce texte autrement. Nous sommes donc aussi d'avis qu'il faudrait lire l'interpellation urgente.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Lorsque le Bureau, sur proposition d'un de ses membres, a décidé de faire distribuer le texte des interpellations urgentes, c'était afin de ne pas être obligés d'écouter et de prendre des notes lorsque l'interpellation urgente avait trait à des sujets assez compliqués et de connaître le sujet déjà en début de séance, de façon à se préparer au débat qui pouvait suivre. Mais il n'était pas prévu d'empêcher l'interpellateur ou l'interpellatrice de la lire. D'ailleurs, le Règlement prévoit qu'un rapport soit lu à la tribune lorsqu'il est transmis tardivement. Le délai est celui de l'envoi de l'ordre du jour, sauf erreur douze jours avant la séance. Par analogie, il faut autoriser l'interpellatrice à lire son interpellation urgente. Il serait d'autant plus absurde d'avoir une réponse orale, alors que nous ne connaissons pas le contexte. Dans le débat qui suit, nous risquerions d'avoir des explications encore plus longues que la simple lecture du texte. D'ailleurs, celle-ci serait déjà terminée depuis un certain temps si nous avions commencé par là.

M. Roland Philipoz (Soc.) : – Il n'y a pas si longtemps, nous avions ici des collègues malvoyants qui n'auraient pas pu prendre connaissance en séance d'un texte distribué. C'est aussi une raison de lire ces textes à la tribune, en particulier les interpellations urgentes.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Si M^{me} Ruiz avait lu son interpellation tout de suite, ce serait déjà fait. Est-ce que la Municipalité a l'intention de répondre aujourd'hui ? Suivant la réponse, nous pourrions la lire la prochaine fois, et comme ça nous aurons en même temps l'interpellation et les réponses. Sinon, allons-y !

Le président : – Puisque vous avez décidé de prolonger la soirée, Madame l'interpellatrice, vous lisez votre interpellation.

Développement polycopié

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je remercie le président pour cette petite marque d'humeur et je lis avec plaisir mon interpellation.

(Lit son interpellation.) Alors qu'on a beaucoup parlé ces derniers mois du phénomène de la sous-traitance dans le secteur de la construction, le problème semble aussi être présent dans un secteur du service public, celui des transports.

En effet, lors d'une récente assemblée syndicale romande organisée par le syndicat du personnel des transports (SEV), un secrétaire syndical vaudois a dénoncé les conditions de travail existantes dans une entreprise de la région lausannoise : MSA, Minibus service SA.

⁹BCC 2009-2010, T. I (N° 7/I), p. 629.

Renseignements pris, l'activité principale de cette entreprise est d'assurer des tâches pour les Transports publics lausannois (tl). Possédant une flotte de minibus de dix-sept à vingt places, MSA dessert les lignes tl suivantes : 12, 13, 30, 33, 34, 42, 47, 48, 56, 60, 62, 64, 65, 66, 68, 69. Elle effectue également pour les tl les trajets de bus Pyjama et des services de navettes.

Concernant les conditions salariales des employés de cette entreprise, il semblerait qu'un certain nombre de problèmes y relatifs existent au sein de cette entreprise sous-traitante : salaires irréguliers de mois en mois, soumis à l'arbitraire patronal ; absence de contrat de travail écrit, absence de treizième salaire, travail sur appel.

Par ailleurs, des violations de la Loi sur la durée du travail (LDT) et de l'ordonnance y relative (OLDT) sont monnaie courante dans cette entreprise, qui ne respecte pas la durée maximale du temps de travail des chauffeurs, qui ne limite pas le nombre d'heures que certains d'entre eux réalisent et qui ne respecte pas les temps de repos et la durée des pauses. De plus, l'entreprise ne compense ni les heures supplémentaires, en temps ou en salaire, ni le travail de nuit. Enfin, la charge par véhicule de personnes transportées n'est régulièrement pas respectée, entraînant de ce fait des entraves à la sécurité des passagers. En outre, plusieurs chauffeurs ont confirmé que la direction leur demande de sous-évaluer le nombre de passagers, afin de conserver le marché.

Il convient aussi de rappeler que la société MSA Minibus service n'est pas signataire de la convention collective de travail cadre des transports publics vaudois¹⁰, puisqu'elle n'est pas membre de l'UVTP alors que les tl le sont. D'ailleurs, la CCT en question ne s'applique pas aux entreprises offrant des prestations de transport en sous-traitance de faible ampleur ou particulières.

La CCT en question rappelle, dans son préambule, que les entreprises signataires « veilleront, dans la mesure du possible, à ne sous-traiter qu'à des entreprises au bénéfice d'une CCT reconnue et en vigueur afin de ne pas péjorer les conditions de travail. La sous-traitance n'est donc pas un but en soi. Des prestations de transport ne peuvent donc être sous-traitées que lorsque le service public (ou service à la clientèle) s'en trouve amélioré ou qu'il serait économiquement trop coûteux à l'entreprise d'exécuter elle-même la prestation, par l'acquisition de nouveau matériel, par exemple. »

Face à cette situation, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité était-elle au courant des conditions salariales pour le moins précaires et inacceptables des employés de la société sous-traitante MSA Minibus service SA ?

2. Le cas échéant, quelle est la position de la Municipalité quant à la situation ici décrite ?
3. La Municipalité compte-t-elle défendre, par le biais de ses représentants au sein du Conseil d'administration et du Conseil de direction des tl, le principe de ne sous-traiter des prestations qu'à des entreprises au bénéfice d'une CCT reconnue et en vigueur ?
4. Dans le cas présent, la Municipalité compte-t-elle défendre, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration et du Conseil de direction des tl, l'adaptation des conditions salariales de la société MSA Minibus à celle de la CCT cadre, ainsi que la conformité des conditions de travail au sein de cette entreprise, avec la LDT et l'OLDT ? Pourquoi ne pas modifier le champ d'application de la CCT cadre vaudoise afin d'y inclure ce type de prestations ?
5. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la possibilité, pour les tl, d'exiger de la direction de MSA d'entrer en négociations avec le SEV pour conclure une CCT, comme c'est le cas à Genève, avec les sous-traitants des TPG ?

Le président : – Je pose la question formelle : la Municipalité entend-elle répondre ce soir ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – (*Réponse inaudible.*) ... l'habitude des faits...

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. Cet objet est momentanément clos. Je vous remercie.

Le président : Mesdames et Messieurs, nous sommes au terme de cette séance. Je vous remercie pour la bonne tenue des travaux entre hier et aujourd'hui. Puisque nous sommes à la fin de l'année 2009, je vous adresse mes meilleurs vœux ainsi qu'à vos familles et à vos proches pour ces Fêtes de Noël et le passage à l'an nouveau. Je vous donne rendez-vous le 19 janvier, ici même.

Bonne fin de soirée, bonne rentrée dans vos foyers, merci.

La séance est levée à 22 h 10.

¹⁰CCT entre l'Union vaudoise des transports publics (UVTP) et le Syndicat du personnel des transports (SEV) du 23 mars 2006.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16